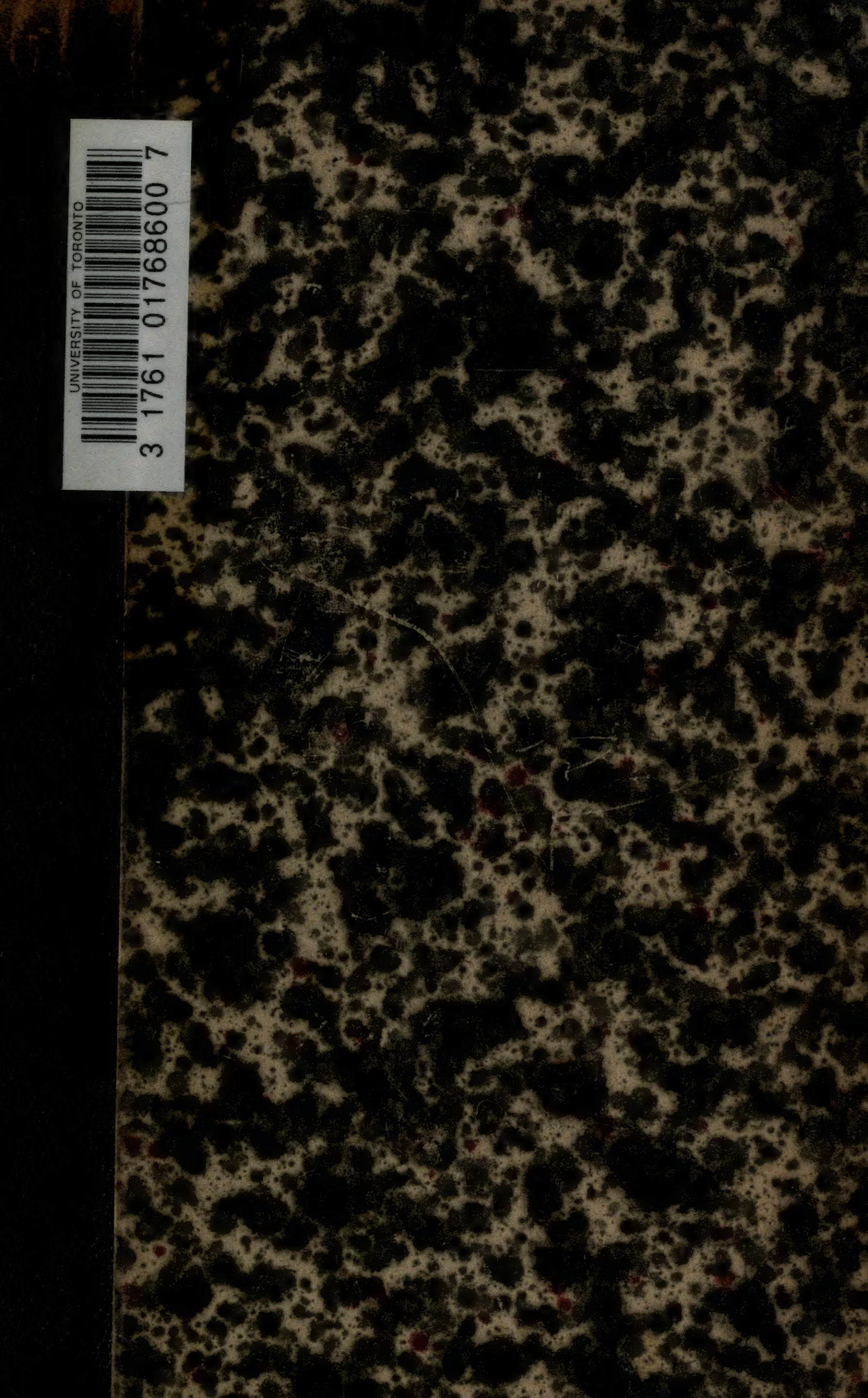
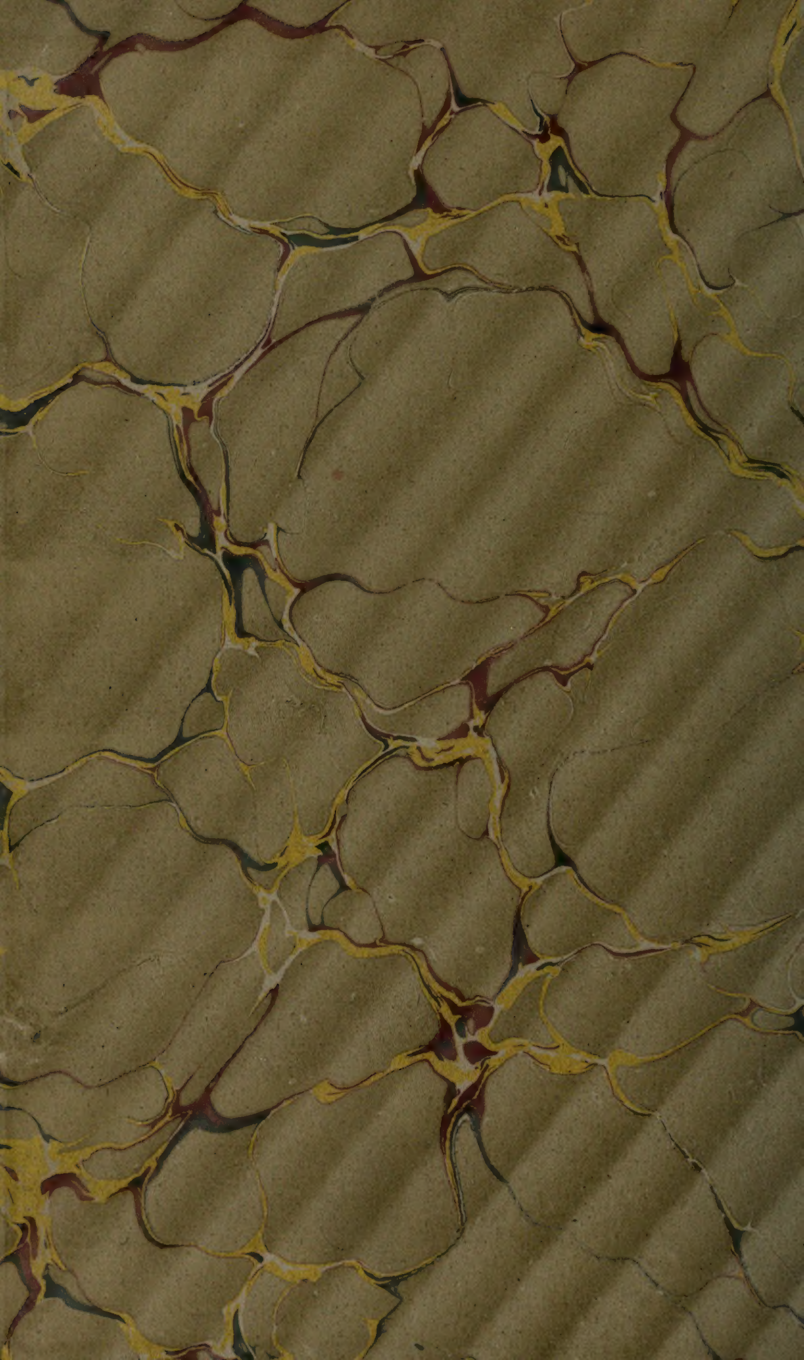
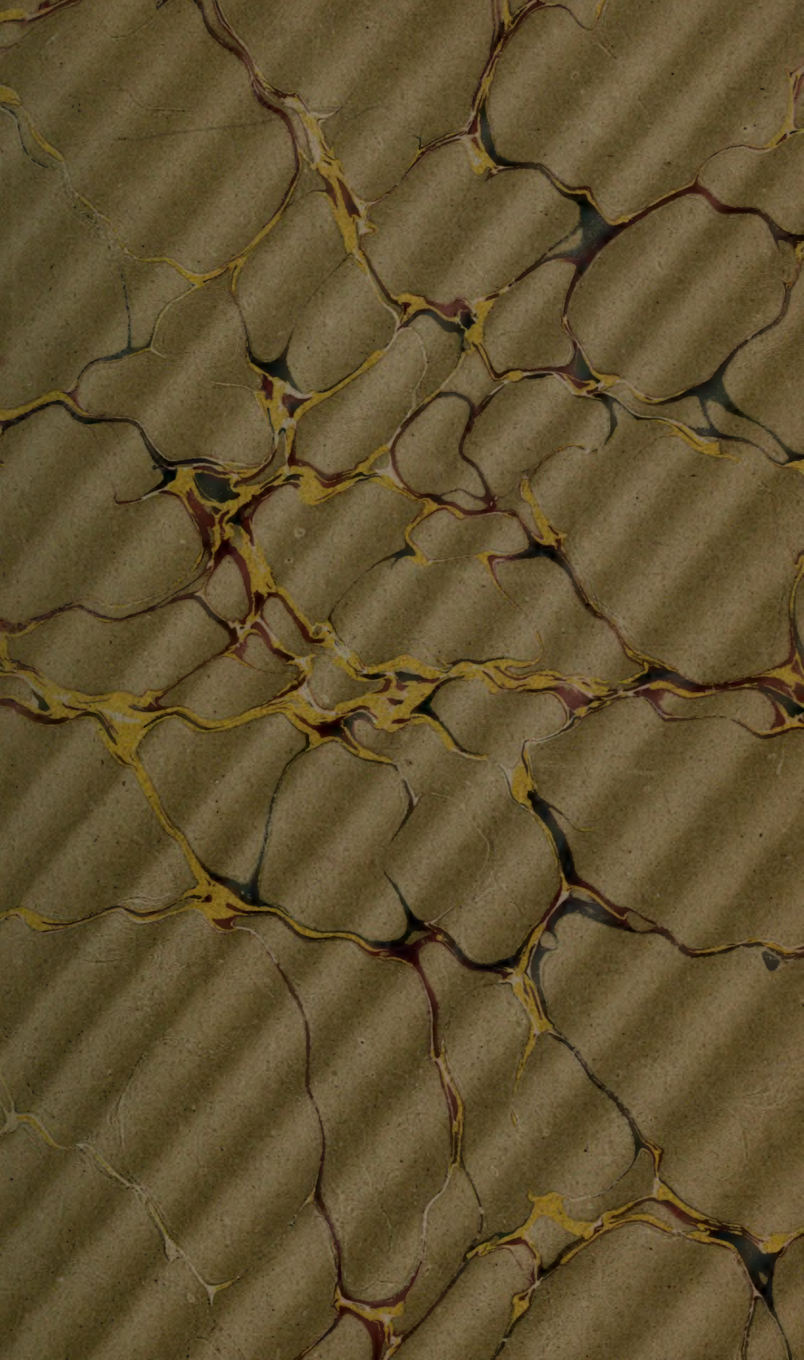

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01768600 7





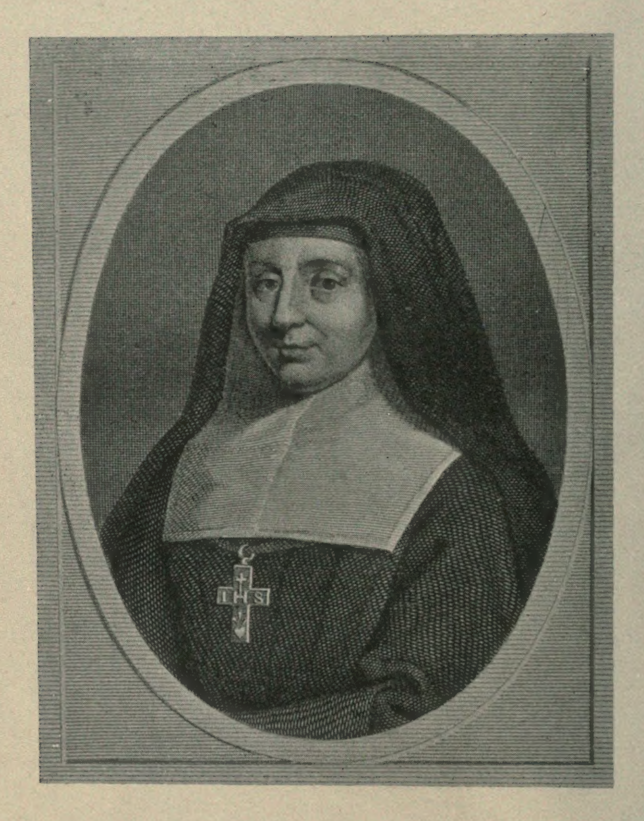
JEANNE DE CHANTAL

ET

ANGÉLIQUE ARNAULD

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE





Sainte Chantal

D'après une ancienne estampe.

AUGUSTIN GAZIER

JEANNE DE CHANTAL

ET

ANGÉLIQUE ARNAULD

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE

(1620-1641)

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Suivie des Lettres de ces deux Mères et d'une lettre de Saint-Cyran à Mme de Chantal, rassemblées et classées pour la première fois.

AVEC TROIS PORTRAITS EN SIMILIGRAVURE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1915



AVANT-PROPOS

On sait que Jeanne de Chantal, morte en odeur de sainteté le 13 décembre 1641, n'a été béatifiée que cent dix ans plus tard, en 1751. Le décret qui l'a proclamée sainte a même été promulgué longtemps après, en 1767. Bien que la piété populaire ne l'ait jamais séparée de saint François de Sales, béatifié moins de quarante ans après sa mort, c'est-à-dire en 1661, le Saint-Siège ne proposait pas à la vénération des foules l'illustre fondatrice de la Visitation. C'est que la congrégation des rites était à son sujet dans le plus grand embarras. La cause avait été introduite en 1715, et l'on avait à ce moment parlé de miracles authentiques, opérés par l'intercession de Mme de Chantal ; mais dans tous les procès de canonisation il faut donner la parole à un commissaire spécial, chargé de présenter des objections et de soulever des difficultés. Or *l'avocat du diable,*

la révolte et dans l'hérésie. Il s'en trouve même qui vont plus loin : ils déclarent que les lettres jugées compromettantes sont fausses, qu'elles ont été fabriquées ou à tout le moins altérées et défigurées par les jansénistes pour les besoins de leur cause, car ces gens-là, qui se donnent comme disciples de saint Augustin, aiment à se réclamer des saints les plus authentiques.

En général les écrivains modernes, grands et petits, évitent de traiter le sujet scabreux des relations affectueuses de sainte Chantal et de la Mère Angélique; j'estime au contraire qu'il peut être bon et utile de les étudier de très près. Il est regrettable que Sainte-Beuve ne l'ait pas fait, car l'illustre auteur de *Port-Royal* nous aurait donné à ce propos une de ces analyses pénétrantes, une de ces belles études d'âmes comme lui seul savait les faire. Malheureusement il n'a pas consacré dix lignes à cette « amitié sainte » dont Port-Royal devait plus tard, dit-il, se montrer « très glorieux » [1]. Chose encore plus étrange, Sainte-Beuve n'a pas dit un seul mot des relations de sainte

1. Port-Royal, 6e édit. tome I, p. 207.

Chantal et de l'abbé de Saint-Cyran ; ce sont des lacunes qui déparent son beau *Port-Royal*, et ce ne sont pas les seules.

Il est donc permis d'aborder sans trop d'appréhension ce sujet délicat, surtout quand on se propose d'étudier la question avec une entière franchise et une grande loyauté. L'estime, l'admiration, la vénération même que l'on doit avoir pour Jeanne de Chantal n'en seront pas diminuées le moins du monde ; elle n'en sera pas moins considérée comme une des plus admirables saintes des temps modernes, et le mal ne sera peut-être pas très grand si l'histoire, enfin dégagée des ténèbres dont les passions humaines ont prétendu l'entourer, fait également admirer et aimer, je ne dis pas vénérer, la Mère Angélique Arnauld, objet de haines si peu justifiées et néanmoins si tenaces.

Pour mener à bien une étude de ce genre, il faut évidemment puiser à deux sources principales : la Visitation et Port-Royal. Or les belles archives d'Annecy ne sont pas aussi riches qu'on pourrait le croire quand on lit l'excellente édition des Œuvres de saint François de Sales actuellement en cours de publication. Il ne s'y

trouve pas, si je ne me trompe, une seule lettre de la Mère Angélique, bien qu'elle ait beaucoup écrit à l'évêque de Genève et à sainte Chantal. Ses lettres au bienheureux étaient de véritables confessions, donc il les a brûlées; et Mme de Chantal se faisait une loi de détruire toutes celles qui lui étaient adressées. Néanmoins nous possédons trois lettres de sainte Chantal à la Mère Angélique, publiées à différentes reprises par les Visitandines elles-mêmes, et les Mémoires de la Mère de Chaugy donnent quelques indications utiles.

Les archives de Port-Royal des Champs étaient plus riches ; on a pu en tirer dès 1645 quelques lettres ou billets de sainte Chantal, publiés avec les Lettres de Saint-Cyran par le propre frère de la Mère Angélique. Après la destruction de 1709, beaucoup de manuscrits ont été sauvés ; un certain nombre d'entre eux sont à la Bibliothèque Nationale, et d'autres dans des collections particulières. De là sont sortis au XVIIIe siècle les documents relatifs aux relations si affectueuses de sainte Chantal et de la Mère Angélique ; c'est là qu'on a trouvé le texte des lettres de l'abbesse de Port-Royal, publiées en 1742.

Mais les difficultés auxquelles on se heurte quand on veut étudier une histoire comme celle-là sont inimaginables. Les imprimés de Port-Royal, Lettres de Saint-Cyran, Lettres de la Mère Angélique, Relations et Mémoires, etc., sont aujourd'hui des raretés bibliographiques, et beaucoup d'entre eux sont absolument introuvables. Hors du dépôt de la rue Richelieu, on ne trouve rien, et la Bibliothèque Nationale elle-même est souvent obligée d'avouer son indigence. Tout récemment encore, le conservateur d'une Bibliothèque parisienne particulièrement riche en livres et manuscrits relatifs aux questions religieuses se plaignait de ne pouvoir se procurer nulle part, en France ou à l'étranger, les trois volumes des Lettres de la Mère Angélique, qui ne sont pas dans sa bibliothèque.

Ayant entre les mains beaucoup de livres et de manuscrits, j'ai pu utiliser tous les documents connus, et étudier le peu qui nous reste d'une correspondance de vingt années. Lettres et réponses peuvent enfin être placées les unes à la suite des autres ; on aura pour la première fois dans son intégrité cette belle correspondance, dont on n'avait que des fragments

épars, et que n'ont pas connue les divers biographes de sainte Chantal. Elle se trouvera donc à la suite de la présente étude. La lecture de ces admirables lettres ne sera pas sans charme, puisse-t-elle dissiper les malentendus et les préventions et mettre en lumière la vérité !

I

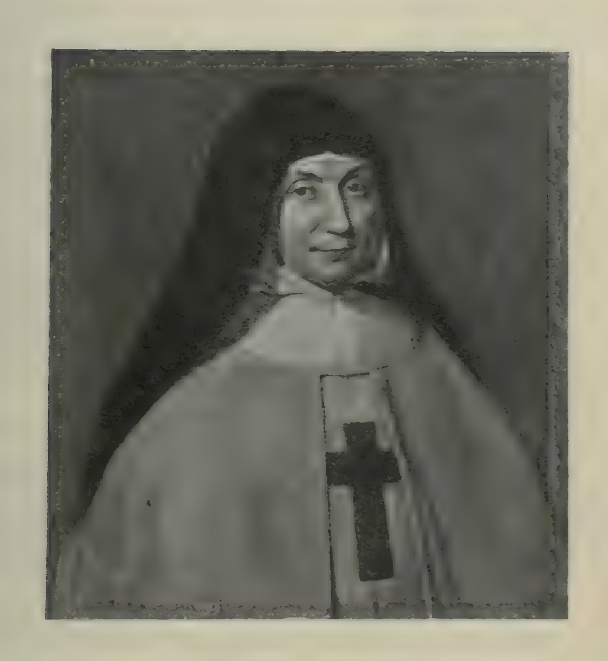
LIAISON DE SAINTE CHANTAL ET DE LA MÈRE ANGÉLIQUE EN 1620.

C'est en 1620 que la fondatrice de la Visitation et l'abbesse de Port-Royal se sont rencontrées pour la première fois ; jusqu'alors elles étaient étrangères l'une à l'autre, et rien ne faisait prévoir qu'elles se connaîtraient un jour. Jeanne de Frémiot, baronne de Chantal, née en 1572 et devenue veuve à l'âge de vingt huit ans, vivait retirée loin de Paris, dans le Dijonnais, et elle ne songeait nullement à en sortir quand elle se trouva fortuitement en face de saint François de Sales, un ange de pureté, et s'unit à lui de la manière que l'on sait. Sur l'ordre formel de son directeur, elle fonda à Annecy, en 1610, la maison mère de la Visitation Sainte Marie, et durant les trente dernières années de sa vie, elle ne cessa de voyager, en France et même en Italie, pour

établir ou pour visiter des monastères de Visitandines. C'est même au cours de l'un de ces voyages qu'elle mourut à Moulins en 1641. Elle n'avait aucune raison pour entrer en relation d'affaires ou d'amitié avec une jeune abbesse telle que Mme de Port-Royal.

Angélique Arnauld, née à Paris en 1591, abbesse de Port-Royal dès l'enfance, avant même d'avoir fait sa première communion, et réformatrice de son abbaye en 1608, à l'âge de dix-sept ans, n'était pas d'humeur à nouer des relations avec des personnes inconnues, et rien ne l'attirait vers Mme de Chantal, dont elle ne soupçonnait probablement pas l'existence. En 1620 d'ailleurs la grande affaire de Maubuisson, qui faillit tourner au tragique, ne lui aurait pas laissé le loisir de rechercher de nouvelles amitiés.

Mais l'excès du mal produit parfois de très grands biens, et si les frasques de l'invraisemblable Mme d'Estrées n'avaient pas amené la Mère Angélique à Maubuisson, qu'elle gouverna durant cinq ans par ordre supérieur, il est probable que Mme de Chantal et elle ne se seraient jamais connues. Le hasard d'une cérémonie religieuse, d'une confirmation donnée néces-



La mère Angélique

Tableau de Philippe de Champaigne.

sairement par un évêque, conduisit saint François de Sales à Maubuisson. M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, pria l'évêque de Genève d'y venir confirmer sa fille ainée, et le 5 avril 1619, jour mémorable entre tous aux yeux de la Mère Angélique, se forma entre le prélat et la jeune abbesse une de ces unions éthérées auxquelles les esprits charnels, les mondains et les sectaires ne comprennent absolument rien. Angélique vit tout de suite qu'elle était en présence d'un véritable saint, et François de Sales se sentit attiré invinciblement vers une âme si religieuse, si grande et si belle. Il dut rentrer à Paris le jour même, mais il revint le 11 juin et le 17 juillet, uniquement pour revoir Angélique et pour lui donner les directions qu'elle désirait avec ardeur.

Vers la fin du mois d'août, il fit même à Maubuisson un séjour prolongé ; neuf jours durant il prodigua à la Mère Angélique, et par elle à ses religieuses, les exhortations, les encouragements et les consolations. Ce fut le commencement d'une amitié qui s'étendit aussitôt à toute la famille Arnauld, et qui ne cessa qu'à la mort du saint évêque, en décembre 1622.

François de Sales visita également Port-Royal des Champs, qu'il ne cessa plus d'appeler « le port vraiment royal et ses délices »; il y vit la Mère Agnès, sœur d'Angélique et sa coadjutrice, et il est faux que le saint évêque lui ait tenu le propos suivant : « Votre maison perdra la foi. Le seul moyen de la conserver, c'est l'obéissance au Saint-Siège [1]. » Cette locution toute moderne n'a jamais passé par la bouche du saint évêque de Genève qui alors même, dans ses entretiens avec la Mère Angélique, traitait « le Saint-Siège » ou plutôt « la Cour de Rome », avec une certaine sévérité [2].

Mais ce n'est pas de lui qu'il est ici question, et nous n'avons à le considérer que comme trait d'union entre Jeanne de Chantal et la Mère Angélique. Frappé de ce qu'il avait découvert en pénétrant au fond de l'âme de cette dernière, il éprouva une commotion analogue à celle que

1. *Vie de saint François de Sales*, par M. le curé de Saint Sulpice, édition abrégée, p. 449 — On serait curieux de voir une référence antérieure au XVIIIe siècle, car ce n'est pas saint François de Sales qui a répété ce propos désobligeant, et ce n'est pas non plus la mère Agnès. D'où vient-il donc ?

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la Vie de la Mère Angélique*, tome II, p. 387. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome I, p. 210.

lui avait fait éprouver quinze ans auparavant sa rencontre avec la baronne de Chantal; et l'on peut remarquer en passant qu'il n'a jamais eu de grandes amitiés féminines que ces deux-là. Il établit un parallèle entre ces deux âmes; il les jugea également admirables, et comme la grande affection qu'il avait pour elles était une émanation de son amour pour Dieu, il résolut de les unir indissolublement l'une à l'autre. Les amitiés de ce genre, qui sont un avant goût de la vie des saints dans le ciel, ne sont pas égoïstes et exclusives comme les amitiés ordinaires; elles n'exigent pas l'intimité absolue et le secret; la jalousie en est absolument bannie, et loin d'éviter la présence d'un tiers, on la recherche au contraire avec empressement. « Je suis infiniment à vous en J.-C. et pour J.-C. » écrivait l'évêque de Genève à la Mère Angélique le 14 mai 1620; et six mois plus tard il disait à Mme de Chantal, dans une lettre que les Visitandines viennent de publier pour la première fois : « O que mon cœur a été touché d'une douceur extrême de quoi ma très chère fille Mme de Port-Royal a été avec vous ! Car il est vrai, je lui dis que devant être à jamais tout à elle, je vous donnais également

aussi avec moi, et j'eusse dû dire en moi. Or sus, je suis infiniment aise encore que vous la trouviez si aimable[1]. » L'amour à trois en J.-C. et pour J.-C. voilà l'explication de ce qui s'est passé à Maubuisson en 1619.

C'est ce qui porta François de Sales à unir étroitement ses deux amies; il dit à chacune d'elles tout le bien qu'il pensait de l'autre, et comme la jeune abbesse de vingt-sept ans ne pouvait sortir de son couvent pour aller visiter Mme de Chantal, plus âgée qu'elle de dix-neuf ans, cette dernière fit les avances au commencement de l'année 1620. Elle était venue à Paris pour y fonder une maison de son ordre sans la participation de l'évêque de Genève, qui avait dû retourner dans son diocèse ; elle profita de ce voyage pour se rendre à Maubuisson, où elle se laissa retenir quelques jours. Les deux nouvelles amies se séparèrent en se promettant de se revoir et de s'écrire; elles devaient se tenir parole durant vingt et un ans, jusqu'à la mort de sainte Chantal.

Si l'on est curieux de savoir comment les choses les plus simples peuvent être dénaturées

1. *Lettres de saint François de Sales,* édition des religieuses d'Annecy, tome XIX, p. 337.

par les passions religieuses, il suffit de lire dans la *Vie de Madame de Chantal*, écrite par Bussy-Rabutin, ou si l'on veut par sa fille, le récit de cette première entrevue. C'est à coup sûr un des jésuites que Bussy flagornait alors pour tâcher de rentrer en grâce auprès du roi, le P. Rapin sans doute, qui a écrit ou dicté ce petit chef-d'œuvre.

« Elle reçut ordre du saint évêque, en partant de Paris, de passer par une abbaye où elle avait été demandée pour y réformer quelques abus ; ce qu'elle fit en peu de temps par ses prières et par ses enseignements, mais surtout par sa douceur et par son exemple, et laissa les religieuses de cette maison non seulement dans une exacte observance de leurs règles, mais si remplies d'estime pour elle que ces bonnes filles, la regardant comme une sainte, gardèrent comme des reliques de petits présents qu'elle leur fit. »

Autant de mots, autant de mensonges, disait avec raison le savant Guilbert, auteur de précieux *Mémoires historiques sur Port-Royal des Champs*, qui a réfuté vivement ce passage, réédité par les Jésuites en 1752[1].

1. 1re partie, tome II, année 1620.

Mme de Chantal est venue à Maubuisson, à la prière de saint François de Sales, uniquement pour lier amitié avec la Mère Angélique; elle n'y réforma rien du tout, car c'était chose faite, et l'évêque de Genève lui-même n'avait rien eu à réformer l'année précédente; et enfin, ce que le biographe se garde bien de dire, elle ne revint jamais à Paris sans aller voir la Mère Angélique, non plus à Maubuisson, mais à Port-Royal; et les « petits présents » qu'elle fit aux religieuses, c'étaient tout bonnement quelques palettes de sang qu'on lui tira pour la guérir d'une indisposition, et que l'abbesse fit conserver à son insu en disant à ses filles : « Ce seront un jour les reliques d'une sainte. » On a d'ailleurs à ce sujet les déclarations formelles du premier biographe de sainte Chantal, de la Mère de Chaugy. Parlant du second séjour de la sainte à Maubuisson en 1622, et des marques de vénération dont elle y fut l'objet, la Mère de Chaugy dit en propres termes, au sujet de la Mère Angélique : « ...Madame de Port-Royal, qui est [elle vivait encore] une âme d'insigne et extraordinaire vertu, grande fille spirituelle de notre bienheureux Père, qui disait qu'elle n'avait point le cœur, l'esprit et

le courage de son sexe, tellement il lui trouvait une âme généreuse et relevée au service de Dieu [1]. »

Mme de Chantal sortit de Maubuisson pénétrée d'estime et même d'admiration, et elle laissa dans le cœur de sa nouvelle amie un souvenir ineffaçable. Séparées par les nécessités de la vie si agitée de la grande voyageuse qui fondait partout de nouveaux monastères, elles s'écrivaient de temps à autre; on a quelques-unes de leurs lettres, dont la plus grande partie a malheureusement disparu, et l'examen très attentif que je voudrais en faire est de nature à montrer les différentes phases de cette amitié, dont les circonstances ont modifié la nature. Il est aisé d'y établir trois divisions, qui correspondent à trois périodes distinctes : celle de l'amitié à trois jusqu'à la mort de saint François de Sales; la période intermédiaire, la plus longue et la plus mal connue; enfin, celle de l'amitié à trois avec l'abbé de Saint-Cyran. Il y a là matière à des études d'âmes, à des révélations peut-être, qui ne sont pas sans

1. *Œuvres de sainte Chantal*, éd. Plon, tome I, p. 203-204. Inutile de dire que cette page n'existe même pas aux yeux des biographes modernes de la sainte.

intérêt, car ce sont les choses qui passionnent le plus nos contemporains, du moins ceux qui aiment les lectures sérieuses.

II

SAINT FRANÇOIS DE SALES, SAINTE CHANTAL ET LA MÈRE ANGÉLIQUE (1620-1622).

Les amitiés ordinaires exigent, pour être solides et durables, une correspondance parfaite et une sorte d'égalité entre les amis; c'est pour cette raison que les rois et les princes sont condamnés à ne jamais goûter la douceur d'une amitié véritable. Mais il n'en est pas de même des grandes affections purement religieuses, qui peuvent être contractées entre des personnes d'âge, de condition et de sexe différents. La jeune Angélique, que l'on déclare si volontiers orgueilleuse comme un démon, ne se crut point l'égale de son aînée : on peut s'en rendre compte en lisant les quelques lettres qui nous restent de l'une et de l'autre au début de leur liaison. Le sentiment qui se fait jour dans la longue lettre qui ouvre la correspondance imprimée de la Mère Angélique, et qui fut écrite

peu de temps après la visite de Maubuisson, en septembre 1620, c'est la déférence, le profond respect, la vénération, et par-dessus tout la soumission filiale. Cette lettre est une confession dans toute la force du terme, et les éditeurs de 1742[1] n'auraient pas dû la publier en entier; elle a servi de base à des accusations haineuses qui dénotent un singulier manque de délicatesse. Quel est le saint qui résisterait à l'examen pointilleux de l'une de ses confessions? Et à ce compte que ne penserait-on pas de saint Paul souffleté par l'ange de Satan? Et néanmoins plus un pénitent se charge, plus il fait preuve d'humilité et d'amour pour la vertu; c'est précisément le cas de la Mère Angélique auteur de la lettre de 1620. Fille spirituelle de l'évêque de Genève et de Mme de Chantal, elle écrit à cette dernière comme elle écrivait sans doute à l'autre tant de lettres qu'il brûla pour ne pas les exposer un jour à l'indiscrétion des curieux[2]. Elle parle à cœur ouvert, elle met son âme à nu, elle « bat sa coulpe » comme on disait alors, et surtout elle mani-

1. *Lettres de la R. M. Marie-Angélique Arnauld*... Utrecht, 3 vol. in-12, 1742-1744.

2. « Elle lui écrivait souvent, dit l'éditeur de 1742, mais on n'a pu recouvrer aucune de ses lettres. »

feste le violent désir qu'elle a de renoncer à son titre d'abbesse pour aller terminer ses jours quelque part sous la bure d'une simple religieuse. Ce quelque part, nous devinons que ce doit être un couvent de la Visitation, sans doute celui d'Annecy; mais la délicatesse, ou si l'on veut la ruse féminine, ne le dit pas dans cette lettre destinée à préparer le terrain. Pénétrée de douleur en songeant à la manière si peu chrétienne dont elle était devenue abbesse en 1602, elle voulait abdiquer, et la force de ce désir était si grande qu'un refus définitif ne manquerait pas, disait-elle, de lui causer la mort. Mais il fallait connaître à ce sujet la volonté de Dieu, et seul ici-bas l'évêque de Genève pouvait être son interprète. « Même quand je pourrais sans lui exécuter mon dessein, je ne voudrais pas pourtant le faire, car j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir. »

Dans la lettre suivante, qui fut écrite le 12 septembre, lettre beaucoup plus courte mais bien plus importante, le désir d'entrer à la Visitation apparaît très nettement dès les premières lignes. « Hélas! dit la Mère, me voilà toute rétablie dans mon tracas, où je veux être, puisque Dieu le veut. Mais je ne puis m'empê-

cher de jeter les yeux sur le doux repos que j'aurais aux pieds de ma chère Mère, s'il plaisait au Seigneur que j'y pusse vivre et mourir. » Vient ensuite, comme dans l'épître précédente, l'aveu de quelques peccadilles, et en particulier du péché d'orgueil, et voici en quels termes charmants la Mère justifie cette nouvelle confession. « Je ne crois pas que je vous ennuie en vous disant ces petites particularités, afin qu'au moins, en la manière que je puis, je sois votre petite novice. » Et la lettre se termine, après une allusion à l'affaire de l'abdication projetée, par quelques lignes bien touchantes : « Ma chère Mère, pour l'amour de Dieu, aimez-moi toujours, et faites par vos prières et vos soins maternels que je sois toute à lui. Car je suis votre vraie enfant, qui me démets *toute, toute, toute* entière entre vos mains. Que Dieu vous conserve et soit béni ! »

Mais on voit aussi par cette lettre du 12 septembre que la grande affaire de l'abdication d'Angélique était engagée d'une manière officielle. Mme de Chantal avait dû écrire à ce sujet à différentes personnes. « Vos lettres ne sont-elles pas parties, ma chère Mère? O mon Dieu ! quand viendront les réponses, et seront-elles

favorables? Si le bon Père le veut bien, je me promets, Dieu aidant, de venir à bout de toutes les difficultés. » C'est donc l'évêque de Genève, le fondateur de la Visitation, qui est pour ainsi dire le pivot de toute la combinaison. Mme de Chantal est gagnée, elle transmet et appuie la demande; s'il veut bien l'accueillir favorablement, les obstacles extérieurs seront aisément renversés. Peut-il refuser quelque chose à deux personnes qu'il dit aimer avec une égale tendresse? Mais c'est ici qu'apparaît dans toute sa splendeur le caractère céleste de cette union des âmes. Angélique venait à la Visitation sans y avoir été poussée par personne; la volonté de Dieu se manifestait donc clairement, et l'on pouvait accueillir à bras ouverts une recrue de cette valeur. Tel ne fut point l'avis de saint François de Sales. Avec une droiture de sens qui fait penser à Pascal lui-même, il se dit qu'on ne doit jamais « troubler l'ordre de Dieu, » et que la Providence ayant fait d'Angélique une religieuse bernardine attachée à la direction d'une abbaye déterminée, il ne fallait pas chercher à l'en tirer. La lettre qu'il en écrivit l'année suivante au jésuite Binet, que l'on avait fait entrer dans cette affaire de transla-

tion, est décisive à cet égard ; en voici les parties essentielles :

« Mon Révérend Père, avec mille actions de grâces de la peine qu'avez prise à m'écrire, je vous dirai pour réponse qu'étant à Paris je ne voulus jamais acquiescer au désir que Mme de Port-Royal m'a témoigné de se retirer de l'ordre où elle a si utilement vécu jusqu'à l'heure, et véritablement je n'apportai en ce pays non pas même une cogitation de cela ; mais coup sur coup je reçus par lettres force bonnes remontrances par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées et à approuver ses souhaits.

« Je gauchis tant que je pus, et ne me témoignai pas seulement froid, mais tout à fait contraire à ses résolutions, jusqu'à ce qu'après dix-huit mois une personne de grande considération m'écrivit [1], en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain, mais de laisser la décision finale à l'événement..... Pour l'intérêt de la Visitation, certes, mon Révérend Père, je proteste devant Dieu et devant Votre Révérence que je n'y pensai

1. Il n'est pas vraisemblable que ce soit, comme on l'a cru, Mme de Chantal, puisqu'elle était d'accord avec le P. Binet et le faisait même agir.

nullement, ou si j'y pensai, ce fut si peu que je n'en ai nulle mémoire. Je confesse bien que j'ai une particulière dilection pour l'institut de la Visitation; mais Mme de Chantal, votre chère fille et la mienne, vous dira que pour cela je ne voudrais pas avoir fourvoyé [1] la plus excellente créature du monde et la plus accréditée de sa juste vocation, encore qu'elle pût devenir sainte canonisée en la Visitation. Je me réjouis quand Dieu y tire de bons sujets ; mais je n'emploierai jamais ni paroles, ni artifice, pour saint qu'il fût, pour en attirer aucune, sinon quelques faibles prières devant Dieu. »

Cette lettre du 11 novembre 1621 est tout simplement admirable : le saint évêque aime assurément beaucoup l'institut de la Visitation et sa chère fille Mme de Chantal; mais il a aussi une grande « dilection » pour l'abbaye de Port-Royal et pour sa non moins chère fille la Mère Angélique; il ne fera donc rien qui puisse nuire à l'une ou à l'autre de ces deux femmes. Les considérations humaines, les questions d'intérêt ou de sentiment ne sont rien à ses yeux; il pèse tout au poids du sanctuaire et s'en remet

(1) C'est-à-dire tiré de sa véritable voie (foris-via).

à la Providence. Cette lettre n'est pas d'un négociateur qui veut temporiser ou même ruser, elle est d'un saint.

III

RELATIONS ENTRE LES DEUX MÈRES DE 1622 A 1637; LE VILAIN RÔLE DE SÉBASTIEN ZAMET.

Après la mort de l'évêque de Genève, survenue en décembre 1622, l'affaire de l'entrée d'Angélique Arnauld dans un des monastères de la Visitation se trouva réglée; l'abbesse de Port-Royal ne put obtenir ce qu'elle désirait de toute son âme, et Mme de Chantal, qui n'était pas moins ardente à souhaiter la même chose, dut en prendre son parti.

Durant les quinze années qui suivirent, on ne signale pas une lettre, pas un billet de l'une à l'autre; les panégyristes de la sainte, ceux du moins qui considèrent comme une tare sa grande et profonde affection pour la Mère Angélique, voudraient faire croire qu'il y eut alors refroidissement, sinon séparation totale ou même rupture complète. Ils en sont malheureusement pour leurs frais d'imagination, car

l'histoire est là, qui leur inflige une fois de plus un démenti catégorique. Jamais la fondatrice de la Visitation n'est venue à Paris sans faire visite à la Mère Angélique ; elle était allée à Maubuisson en septembre 1620 et en février 1622 ; elle vit son amie à Port-Royal de Paris en 1627, et deux fois en 1635-1636 [1], et une sixième et dernière fois en octobre 1641, deux mois à peine avant sa mort. Voilà qui est clair, et néanmoins le plus célèbre des historiens de sainte Chantal, l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, devenu plus tard évêque de Laval, écrit le plus tranquillement du monde que les deux Mères, après 1622, « n'eurent plus entre elles aucune relation, — du moins aucune relation assez importante pour fixer le regard de l'histoire, ni assez authentique pour être acceptée par une critique sérieuse [2]. »

A défaut de lettres et de témoignages écrits, les preuves abondent, et il faut placer au pre-

1. Voir à l'Appendice la Relation de la Mère Agnès de Ligny, qui vit la Mère de Chantal deux fois au monastère du Saint-Sacrement, rue Coquillière.

2. *Histoire de sainte Chantal*, 2e édit., tome II, p. 75. Si l'on veut voir ce que cet auteur entendait par *critique sérieuse*, il faut lire à la fin du volume la grande note à laquelle il renvoie ici, il y a là beaucoup d'ignorance et beaucoup de passion, et même, hélas! beaucoup de calomnies.

mier rang la fâcheuse rencontre de la Mère Angélique et de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, en 1625. Son intervention vraiment désastreuse dans les affaires de Port-Royal est due à l'initiative de sainte Chantal, qui crut trouver en lui un autre saint François de Sales. Mise en rapport avec ce prélat, qui avait alors toute l'ardeur d'un néophyte, elle lui parla de la Mère Angélique avec enthousiasme. Il vit cette dernière au cours d'un voyage à Paris ; il parut l'apprécier, et elle de son côté se rangea sous sa conduite ; car cette femme qu'on nous dépeint si altière, si orgueilleuse, si autoritaire, a toujours mis en pratique ce précepte de saint François de Sales, que les femmes ont besoin d'être conduites [1]. On sait ce qui arriva : Zamet dénonciateur et calomniateur démasqué, finit par être obligé de se cacher pour le reste de sa vie.

Mme de Chantal n'avait pas eu la main heureuse; elle s'en aperçut trop tard, et du moins elle se détourna complètement de Zamet, qui ne fait pas grande figure dans les différentes biographies de la sainte. Il n'y a pas, dans la

1. « Votre sexe veut être conduit. »

Correspondance imprimée, plus de trois ou quatre lettres d'elle à l'évêque de Langres, et dans celle du 9 juin 1628 elle lui parle de la Mère Angélique en ces termes : « Je vois notre bonne Mère de Port-Royal avec notre confiance ordinaire; c'est une âme riche devant Dieu; je la révère plus qu'il ne se peut dire [1]. » C'est lui du moins qui contraignit la Mère Angélique à renouveler ses vœux de religion, et qui lui arracha du cœur, en 1625, le violent désir qu'elle conservait toujours de se faire visitandine. La Mère Angélique le dit de la manière la plus formelle au cours de l'une de ses Relations historiques.

Un tout petit détail, qui se rapporte à l'année 1627, peut également faire voir combien était grande à ce moment encore l'intimité des deux amies. J'ai sous les yeux quelques lettres autographes de la Mère Angélique, toutes relatives à la célèbre affaire de l'Institut du Saint-Sacrement, et sur ces lettres se trouvent des cachets et des débris de cachets bien curieux. Ils représentent un cœur percé de deux flèches sur lequel se lisent les monogrammes de Jésus

1. Éd. Blaise, tom. I, p. 51, lettre 25e

et de Marie, et voici la devise initiale de ces lettres : *Vive Jésus et sa sainte Mère.* Or ce cachet de la Mère Angélique est calqué sur celui de Mme de Chantal, dont il est la reproduction fidèle; je ne crois pas que l'abbesse de Port-Royal en ait eu d'autre avant de faire graver celui qui représente un ostensoir et deux anges en adoration.

Mais, dira-t-on, pas une lettre, pas même un simple billet; deux amies seraient-elles demeurées huit ou dix ans sans se donner le moindre témoignage d'affection ? La réponse est facile : sur un millier de lettres de la Mère Angélique que renferme l'édition de 1742, il n'y en a pas vingt pour la période comprise entre les années 1627 et 1637; une seule en 1628, pas une en 1630, deux en 1631, et pas une en 1632. Redevenue simple religieuse et abreuvée d'humiliations par les sœurs amenées de Dijon et intronisées par Zamet, elle n'écrivait plus, et elle s'empressait d'anéantir les quelques lettres confidentielles qu'on lui adressait. Pouvait-elle songer à les conserver, alors que les amies de l'évêque de Langres faisaient si peu de cas des lettres autographes de saint François de Sales, conservées par elle comme

des reliques, qu'elles les employaient à couvrir des pots de confitures[1] ? Quant à la Supérieure de la Visitation, elle se faisait une loi de brûler à mesure toutes les lettres qui lui étaient adressées; les belles archives d'Annecy ne possèdent pas une lettre de la Mère Angélique; elles n'ont pour ainsi dire rien de leurs premières Mères du XVIIe siècle.

Mais cette longue interruption de la correspondance entre les deux amies est due à d'autres causes, demeurées inconnues jusqu'à ce jour, et qu'il est nécessaire de faire connaître. Une lettre écrite le 30 juillet 1630 par la Mère de Chantal à la Mère Favre, supérieure du second monastère de la Visitation à Paris, ouvre à ce sujet des horizons tout nouveaux. Il est fâcheux que les historiens de sainte Chantal et ceux de Sébastien Zamet n'aient tenu aucun compte de ce document, car en lisant entre les lignes, ce qui est facile, on arrive à constater des choses bien étranges. Voici en effet ce que

1. C'est la Mère Angélique qui s'exprime ainsi dans une de ses *Relations historiques*. La Mère Angélique de Saint-Jean, sa nièce, dit que les Mères de Dijon donnèrent les lettres autographes de saint François de Sales « à l'apothicaire pour s'en servir à envelopper et couvrir ses drogues ». (*1re Relation*, p. 154). Confitures ou petits pots d'onguent, la profanation n'en est pas moins scandaleuse.

sainte Chantal écrivait alors à la Mère Favre au sujet de la Mère Angélique : « ... Faites saluer de cœur Madame de Port-Royal, car je l'aimerai toujours comme cela [c'est-à-dire *de cœur*] bien qu'elle ait tout a fait quitté le commerce avec moi, ne m'ayant écrit il y a deux ans, bien que je l'aie fait deux fois [1]. » Ainsi Madame de Port-Royal est restée deux années entières, de 1628 à 1630, sans écrire à celle qu'elle appelait sa bonne mère et dont elle se disait amoureusement la « petite novice. » Elle n'a même pas, chose plus grave, répondu aux deux lettres de rappel que lui adressait Mme de Chantal, elle a repoussé les avances que la tendresse de son amie lui faisait avec autant d'humilité que de charité; et malgré tout cela Mme de Chantal la faisait « saluer de cœur. » Voilà qui est étrange, inexplicable, et l'on en viendrait à se demander si la Mère Angélique n'était pas coupable de légèreté, d'inconséquence, ou même, ce qui serait encore plus répréhensible, d'indifférence, de dédain ou d'ingratitude.

Mais si l'on veut bien poursuivre la lecture de

1. Édit. Plon, 1878, tome III, p. 514.

cette lettre de 1630, dont l'autographe est dans les archives d'Annecy, tout s'explique le plus naturellement du monde ; le voile se déchire, la vérité apparaît dans tout son jour. « J'admire, ajoute Mme de Chantal, comme notre bon Mgr de Langres tient serré ce qui se met entre ses mains. » La Mère Angélique, dirigée durant ces années là par l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, était « tenue serrée » comme dans un étau. Le prélat, qui avait pris sur cette âme si docile un empire absolu, ne lui permettait pas de correspondre avec Mme de Chantal ; il faisait exactement le contraire de ce que saint François de Sales avait fait en 1619. La Mère Angélique avait pour principe de se soumettre à ceux qui la dirigeaient « avec une entière dépendance, sans raisonner, à moins que les choses ne fussent contre Dieu [1]. » Se voir privée de toute correspondance avec la supérieure d'un autre ordre, renoncer après dix ans aux douceurs d'une amitié toute sainte, était assurément bien pénible pour la Mère Angélique, mais ces choses-là n'étaient pas manifestement contre Dieu. La pauvre femme obéissait

1. *Ve Relation..* t. I, p. 389.

donc sans murmurer aux injonctions de son directeur, du tyran dont elle subissait les lois. Il est même possible que les deux lettres demeurées sans réponse aient été interceptées, ou remises à la Mère apothicaire, et que la destinaire, redevenue simple religieuse et traitée par les Mères venues de Dijon avec une rigueur inouïe, n'en ait jamais eu connaissance.

Ce ne sont pas là de simples conjectures, car on peut voir en lisant la suite de cette lettre si importante que Mme de Chantal n'avait pas, en 1630, une sympathie bien vive pour celui qu'elle appelait, sans ironie d'ailleurs, « ce bon Mgr de Langres. » « Il m'écrit avec grande simplicité et témoignages d'affection, et me dit qu'il vous est toujours ce qu'il a été, regrettant de ne vous point voir [1], et plusieurs paroles qui me plaisent; mais le tout en langage commun, en quoi j'admire sa bonté, car ils savent tous l'aversion que j'ai à leur manière de parler, en quoi il me supporte. Que Dieu tire sa gloire de tout et nous rende vraies filles de notre bienheureux Père par vraie imitation! Bon Dieu!

1. C'est de la Mère Favre qu'il s'agit,

que je trouve toujours plus sa doctrine simple, solide et aimable ! »

C'est dire d'une manière très claire que Sébastien Zamet, bien qu'il fût alors à Paris, ne voyait plus les religieuses de la Visitation, et affectait pourtant d'avoir pour elles les mêmes sentiments qu'auparavant. Il écrivait à Mme de Chantal avec des témoignages d'affection, mais surtout il faisait effort pour lui écrire simplement, parce qu'elle avait manifesté son aversion, elle qui pourtant lisait chaque jour la *Vie dévote*, pour la phraséologie creuse de Zamet, pour ses façons de parler alambiquées et quintessenciées, pour son galimatias, si l'on ose s'exprimer ainsi. En écrivant simplement à Mme de Chantal, il daignait compatir à sa faiblesse, il poussait la condescendance jusqu'à la « supporter. »

Enfin les dernières lignes de cet extrait sont à méditer : on voit que la doctrine de saint François de Sales, comparée à celle de l'évêque de Langres, paraissait à sainte Chantal de plus en plus simple, — solide — et aimable. C'est une condamnation formelle de la conduite extravagante de Sébastien Zamet, qui bouleversait alors Port-Royal, et dont la doctrine n'était ni

simple, ni solide, ni aimable. C'est en même temps une éclatante justification de la Mère Angélique, dont la Relation historique de ces événements a été parfois jugée avec sévérité. On voit par cette lettre de 1630 combien elle était malheureuse alors, puisque la jalousie mesquine, l'étroitesse d'esprit et le despotisme de celui qu'elle avait pris un moment pour un second François de Sales lui interdisait même les manifestations les plus innocentes d'une amitié si sainte, instituée par un si grand saint.

Ce n'était d'ailleurs pas la seule privation qui fût imposée à la Mère Angélique par son rigoureux directeur ; elle dit en propres termes dans sa *Relation historique* [1] : « Il ne voulut plus que j'écrivisse à la Mère Agnès, qui était en son monastère [de Dijon], je m'y soumis, et elle cessa aussi de m'écrire. Ainsi nous étions aussi séparées d'esprit que de corps. » Défendre à une Mère Angélique d'écrire à une Mère Agnès, sa propre sœur, et à une Mère de Chantal, son amie de dix ans, voilà qui suffirait à caractériser et à stigmatiser « ce bon Mgr de Langres, » celui qui devait quelques années plus

1. Tome I, p. 335.

tard calomnier publiquement l'abbé de Saint-Cyran et la Mère Angélique.

La séparation d'esprit, sinon de cœur, durait encore en 1632, puisque dans une nouvelle lettre de sainte Chantal à la Mère Favre, datée celle-là du 15 janvier, on trouve une recommandation analogue à celle de 1630. « Obligez-moi, ma très chère fille, de nous mander un peu des nouvelles de Mme de Port-Royal, autrement Sœur Marie Angélique, car c'est une âme qui tient si fort à mon cœur qu'il n'y a pas moyen que je puisse m'empêcher de désirer de savoir de temps en temps de ses nouvelles; mais je n'ai loisir de lui écrire maintenant. Faites-la saluer de ma part, je vous prie, si vous le trouvez à propos[1]. »

Le joug de fer était toujours aussi pesant, et cet état de choses dura jusqu'au jour où Sébastien Zamet dut abandonner enfin la direction de Port-Royal. Mme de Chantal et la Mère Angélique purent alors correspondre librement, elles eurent même la consolation de se revoir et de s'embrasser à deux reprises, en 1635 et en 1636; et ce fut, comme Angélique le redit sans cesse

1. Édit. Plon (1878) tome IV p. 11. Cette lettre a été publiée, comme la précédente, sur l'autographe.

dans les lettres suivantes, un renouvellement complet, un redoublement de tendresse qui combla de joie les deux amies si brutalement séparées.

IV

REPRISE DE LA CORRESPONDANCE EN 1637 ; L'AUTHENTICITÉ DES LETTRES.

A dater de février 1637 et jusqu'à la mort de Mme de Chantal en décembre 1641, on voit reparaître des lettres et des billets, mais dans des conditions bien différentes. C'est Mme de Chantal qui prend les devants et qui implore le secours de son amie, parce qu'elle se trouve à ce moment-là dans une détresse morale affreuse. Port-Royal vient alors en aide à la Visitation. On doit bien penser que ces choses-là ne plaisent guère aux panégyristes de la sainte; ils ont donc gardé à ce sujet le silence le plus complet et le plus extraordinaire; ou bien, comme Mgr Bougaud, ils se sont efforcés d'établir, à grand renfort d'arguments et d'arguties, que ces lettres doivent être fausses. Un document vous gêne, vous le supprimez ou

vous le déclarez apocryphe, le procédé n'est pas nouveau, mais les naïfs s'y laissent toujours prendre. Il est donc nécessaire, avant d'entrer dans cette dernière phase des relations de sainte Chantal et de la Mère Angélique, de démontrer brièvement, — c'est chose si facile! — la parfaite authenticité des lettres qu'elles échangèrent alors. Accessoirement je démontrerai l'authenticité non moins parfaite des deux lettres qu'ont échangées en 1641 la fondatrice de la Visitation et l'abbé de Saint-Cyran prisonnier à Vincennes.

Les relations de Mme de Chantal et de la Mère Angélique n'avaient rien de mystérieux, et tout le monde les connaissait dès 1642. La preuve en est que le premier biographe de la sainte, l'évêque du Puy, Cauchon de Maupas du Tour, prélat favorable aux Jésuites, en a parlé très clairement en 1644, du vivant d'Angélique. « Cette vénérable Mère, dit-il en propres termes, voulant aussi satisfaire au désir que Mme de Port-Royal lui témoigna de la voir en son monastère, elle y demeura deux jours, où ces deux grandes âmes s'entretinrent avec bénédiction et une joie singulière de part ».

d'autre [1]. » Ce curieux passage a été transcrit la même année par Godefroi Hermant dans son *Apologie pour M. Arnauld*, et voici ce que l'apologiste ajoutait sans que l'on osât le démentir : « La bienheureuse Mère de Chantail *(sic)* ne voulut point sortir du monde sans rendre visite à cette maison qui est consacrée à l'esprit de pénitence, de retraite, de charité et de paix. Elle voulut y venir reconnaître les traces des bénédictions extraordinaires que la conduite de son cher ami et consolateur M. l'abbé de Saint-Cyran, qu'elle appelait toujours *l'homme de Dieu*, y avait attirées par ses instructions lorsqu'il était libre, et par ses prières depuis sa détention ; et elle voulut témoigner à toutes les religieuses de son ordre combien la piété de l'abbesse de ce monastère, propre sœur de M. Arnauld (à qui elle a ouvert son cœur autant et peut-être plus qu'à aucune religieuse de France, comme le savent les Filles de la Visitation), et la vertu de toute cette sainte maison leur devait être vénérable et précieuse [2]. » Les phrases sont

1. Il s'agit ici de leur dernière entrevue, la sixième, au mois d'octobre 1641.

2. *Apologie pour M. Arnauld;* un vol. in-4°, 1644, p. 271. J'ai coupé cette période, qui est commandée par les mots « Vous auriez su que... » peut-être dira-t-on que c'est là encore une falsification.

lourdes, — c'est écrit douze ans avant les *Provinciales*, — mais les indications sont précises, et pour qu'il n'y manque rien, Hermant ajoutait à la marge : « On le pourra justifier quelque jour par les lettres de cette vénérable Mère. » Les faussaires dont parle Mgr Bougaud étaient, on l'avouera, bien peu habiles ou bien audacieux; ils avertissaient le public plusieurs années à l'avance, et ils invoquaient le témoignage des filles de Mme de Chantal, canonisée ou du moins béatifiée par eux de leur propre autorité.

L'année suivante, en 1645, un frère de la Mère Angélique et d'Antoine Arnauld, Robert Arnauld d'Andilly, fit paraître en un volume in-4° les *Lettres chrétiennes et spirituelles de Messire du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*; il les dédia aux archevêques et évêques de France, et dans son avant-propos il parla de la Visitation en termes qui ne sont nullement équivoques. « Ceux qui portent une révérence extraordinaire au bienheureux François de Sales, évêque de Genève, et à la révérende Mère de Chantail *(sic)* y reconnaîtront [dans ces Lettres] que la sainteté de ces deux âmes a été un objet aussi vénérable à son esprit que leurs tableaux

un objet agréable à ses yeux, et qu'il a eu une charité pareille à la leur pour la sanctification de quelques unes de leurs filles et pour la perfection de leur ordre. »

Dans cette édition de 1645, suivie aussitôt de plusieurs autres et réimprimée d'une manière définitive en 1679, on voit figurer, à la suite d'un petit entrefilet sur les relations si affectueuses des deux grandes âmes, huit lettres de sainte Chantal à la Mère Angélique, un billet de la même sainte Chantal à l'abbé de Saint Cyran, et enfin ce que Mgr Bougaud appelle avec candeur un billet de l'abbé de Saint-Cyran à Mme de Chantal. Ce petit billet du 25 octobre 1641 a tout simplement dix-huit pages d'impression : ce n'est pas une lettre, c'est une épître. C'est donc un ensemble de dix lettres, qui ont fait jadis la joie de l'avocat du diable, et qui font aujourd'hui le tourment des panégyristes de sainte Chantal. Il faut voir, à la fin du second volume de Mgr Bougaud, comme ce malheureux historien se met l'esprit à la torture pour infirmer l'autorité de ces dix lettres malencontreuses. Il en vient à proposer trois solutions différentes : ou ces lettres ne sont pas de sainte Chantal, ou elles sont adressées

à une autre personne dont on se garde bien de dire le nom, ou enfin elles ont été falsifiées. C'est une discussion confuse, embrouillée, et singulièrement maladroite; car enfin, après avoir répété à satiété que les lettres attribuées à sainte Chantal sont indignes d'elle, pleines d'invraisemblances et même de contradictions « monstrueuses, » l'auteur de la note est contraint de reconnaître que plusieurs d'entre elles, trois au moins, « sont bien de la Mère de Chantal[1]. » Il ne s'aperçoit même pas qu'il manque ainsi de respect à l'auteur de ces « monstruosités. » La vérité est pourtant bien simple; avec un peu de bonne volonté, on serait arrivé à une explication satisfaisante, et qui n'aurait rien de subversif ou même de compromettant.

Arnauld d'Andilly publiait seulement les lettres et billets de Mme de Chantal à la Mère Angélique; il n'insérait pas les réponses, parce

(1) On est bien obligé d'en convenir, puisqu'elles ont été imprimées dès 1644, du vivant de la Mère Angélique, par la Mère de Blonay, supérieure de la Visitation de Lyon, et réimprimées depuis. La Mère de Blonay, ne pouvant nommer l'abbesse de Port-Royal, l'a désignée sous ce titre : « A une grande servante de Dieu ». Il s'y trouve trois fragments publiés par Arnauld d'Andilly en 1645, et néanmoins certains éditeurs modernes ont eu la candeur ou le cynisme de dire qu'il n'a pas été possible de découvrir à qui furent adressées ces trois lettres. C'était possible, et même on ne peut plus facile.

qu'il n'y était pas autorisé. Or ces réponses ont été publiées cent ans plus tard, en 1742, avec les premières lettres de 1620, que personne n'a considérées comme fausses ; et il en existe d'anciennes copies authentiques à la Bibliothèque Nationale et dans quelques bibliothèques particulières. J'en ai sous les yeux une belle copie faite vers 1730. L'existence de ces réponses, qu'aurait dû connaître un historien vraiment digne de ce nom, ruine de fond en comble l'hypothèse bien mal échafaudée d'une falsification des adresses.

Mais il y a plus et mieux : dans l'édition des Lettres de Saint-Cyran (1645-1679) se trouvent, détail non moins ignoré de Mgr Bougaud, seize lettres écrites de Vincennes, entre les années 1639 et 1643, à des visitandines de Poitiers, aux sœurs de Lage de Puylaurens et Emmanuel de Chazé ; et dans ces lettres, l'abbé de Saint-Cyran parle de Mme de Chantal ; il parle également des lettres de Mme de Chantal à la Mère Angélique, et de son billet à lui, du billet en dix-huit pages. On peut consulter à ce sujet les lettres XII, XIII, XXX, LXXII, LXXXIV, CXXI. Dans la LXXIIe, datée du 19 mars 1642, Saint Cyran s'adresse à Mme de

Puylaurens, et il lui dit en parlant de la pauvreté : « C'est l'héritage que ma laissé votre heureuse Mère, qu'on dit avoir déjà fait des miracles. Car dans la lettre que j'eus l'honneur de lui écrire lorsqu'elle partit de Paris, je lui ai rendu grâces de ce qu'elle s'était plainte du peu de soin que l'on avait maintenant dans les maisons religieuses de garder la pauvreté... [1] » C'est bien autre chose dans la lettre LXXXIV, écrite le 1er janvier 1642 [2]. Après avoir cité l'exemple de sainte Thérèse et de saint François de Sales « votre bienheureux Père et instituteur », il ajoute : « J'y puis ajouter un exemple nouveau de celle que vous devez honorer comme la première fondatrice de votre ordre; puisque j'ai eu l'honneur, répondant à l'une des dernières lettres qu'elle a écrites dans Paris, de la consoler des peines d'esprit qu'elle a eues plusieurs années, et qui ne la quittaient non plus dans l'oraison que hors l'oraison. Ce qui n'empêche pas qu'elle ne reçût de grandes grâces de Dieu, sans lesquelles elle n'eût pu gouverner tant de maisons de son ordre, qui

1. Voir la grande lettre en 18 pages, tome 1er de l'édition de 1679, p. 68; la conformité est absolue.

2. Et non 1641, comme le disent à tort les anciennes éditions ; cette lettre est postérieure à la mort de sainte Chantal.

couraient à elle comme à leur mère ; ni être peut-être la première religieuse de ce royaume, comme elle m'a paru telle avant sa mort par les grandes actions qu'elle a faites durant sa vie, selon que j'en ai été très bien informé... »

Voici enfin ce que la Mère Angélique écrivit le 25 mai 1661 à la reine-mère Anne d'Autriche dans une lettre authentique si jamais il en fut : « Dieu m'ayant fait la grâce d'être unie à feu Mme de Chantal d'une amitié très étroite, elle m'a fait l'honneur de me venir voir diverses fois, et dans la dernière de ses visites, où elle passa deux jours en cette maison, un mois seulement avant son heureuse fin, j'eus le bien de l'entretenir avec une entière liberté touchant la conduite que Dieu nous avait donnée ; et elle la trouva si conforme à celle de son bienheureux Père qu'elle souhaita même d'être connue plus particulièrement de ceux de qui nous la recevions, [Saint-Cyran et Singlin], et d'être consolée par leurs avis dans les peines d'esprit dont Dieu l'exerçait, comme il se voit par quelques lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire et qui sont entre les mains de tout le monde [1]. »

1. Éd. de 1742-1744, tome III, p. 538. Voilà du coup l'authenticité de toutes nos lettres parfaitement établie.

Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin la démonstration, car on voit du premier coup d'œil que tout s'enchaîne avec une rigueur mathématique. C'est un faisceau de preuves d'une grande solidité; il faut tout accepter ou tout rejeter; or les plus audacieux n'iraient pas jusqu'à prendre ce dernier parti : ils en seraient réduits à nier l'évidence. On peut donc faire fond sur cette correspondance parfaitement authentique. D'ailleurs les âmes timorées peuvent se rassurer; dans tout ce qui va se passer entre sainte Chantal, la Mère Angélique et le prisonnier de Vincennes, on ne saurait trouver l'apparence de la cabale, du particularisme ou de l'esprit de secte. Il n'y a pas l'ombre de ce qu'on appelle vulgairement jansénisme dans ces lettres des trois correspondants; c'est la continuation et la consécration de l'œuvre saintement commencée en 1619, sous les auspices de ce François de Sales que les trois amis vénéraient également, qu'ils invoquaient même tous les jours dans leurs prières.

V

LE « MARTYRE » DE SAINTE CHANTAL ; CONFIDENCES ET CONSOLATIONS.

Jeanne de Chantal était bien malheureuse quand elle écrivit à la Mère Angélique, le 3 février 1637, le billet qui ouvre à nouveau leur correspondance. Ce n'est pas que des difficultés d'ordre intérieur ou des tracasseries et des persécutions fussent venues la troubler dans l'exercice de son apostolat. Loin de là ; elle voyait la France se couvrir chaque année de nouveaux monastères ; la Visitation essaimait si bien que sa fondatrice pouvait compter alors près de quatre-vingts maisons parfaitement soumises à son autorité. C'était un mouvement irrésistible. Mais la sainte était en proie depuis plusieurs années à des tortures morales affreuses ; c'était, comme le lui écrira Angélique, un véritable « martyre. » Cet ange de pureté ne connut jamais les hallucinations

d'une nature spéciale qui firent tant souffrir autrefois saint Paul, saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme, saint Antoine et saint Bernard ; mais à cela près, aucun genre de tribulations ne lui fut épargné. « Si on excepte les pensées d'impureté dont elle ne fut jamais assaillie, dit Mgr Bougaud [1], il n'y a pas de mauvaises idées dont son esprit ne fût rempli, pas d'actions détestables qui ne se présentassent à son imagination. Les doutes sur les plus adorables mystères, les blasphèmes contre les plus miséricordieux attributs de Dieu, les plus abominables jugements sur le prochain se disputaient son imagination. Elle disait que son esprit était comme un grand parc où circulaient en liberté de hideux reptiles, sans qu'elle pût ni les détruire, ni les chasser... Et ce qu'il y avait de plus affreux, c'est qu'au milieu de ces tentations il lui semblait que Dieu l'avait abandonnée; il ne la voyait plus; il ne se souciait plus d'elle...; il était ennemi, il la repoussait... Dès qu'elle pensait à Dieu, elle le voyait apparaître comme un juge irrité, comme un

1. Tome II, p. 442, 2e édit. Mgr Bougaud fait commencer « l'agonie » de sainte Chantal en 1636 et dit qu'elle devait durer *neuf* ans (de 1636 à 1641). Les orateurs ne sont pas nécessairement des mathématiciens, on s'en aperçoit.

maître méprisé et demandant vengeance... Le tremblement la prenait quand il fallait aller à l'oraison, surtout à la sainte communion, où l'idée de ses crimes et l'idée de la sainteté infinie de Dieu la perçaient de deux glaives. »

Peut-on imaginer pour une religieuse une situation plus pénible, et n'est-on pas en quelque sorte épouvanté en songeant que c'est l'enfant chérie de saint François de Sales qui a souffert de la sorte durant de longues années? Et ce qu'il y avait de plus terrible, c'est que Mme de Chantal, chargée de la conduite spirituelle d'une infinité de monastères, était obligée de cacher à tous les yeux sa honte et sa misère. On recourait à elle de tous les côtés, et tandis qu'elle ne parvenait pas à se conduire elle-même, elle conduisait les autres; elle leur prodiguait de vive voix et par écrit les conseils, les encouragements et les consolations. En dehors de ses lettres à la Mère Angélique, on n'en trouverait guère que deux ou trois qui soient relatives à cet état d'âme et qui contiennent quelques allusions lointaines à ces intolérables souffrances. Même au plus fort de la crise, elle donne à ses filles, avec une apparente sérénité, des instructions solides sur les

scrupules, sur les sécheresses, sur les dégoûts de la vie spirituelle. La lecture de ses lettres, si mal éditées pourtant et publiées dans le plus grand désordre, est réconfortante. Sainte Chantal ne donne jamais dans le mysticisme exalté ; elle reprend avec vivacité celles de ses religieuses qui semblent tomber dans les illusions de l'amour prétendu désintéressé ou qui croient avoir des visions. Elle n'aurait certes pas versé dans le quiétisme, cette admirable femme qui, selon le précepte de l'Apôtre, mettait le bon sens à la base de la vie religieuse [1], et l'on peut se demander ce que sa haute raison lui aurait fait dire lorsque les Jésuites ont pris la direction de son ordre, tout à la fin du siècle, au temps de Paray-le-Monial.

Ce n'est donc pas la correspondance générale de Mme de Chantal qui pourrait faire connaître les tribulations de ses dernières années ; le monde ne les a connues qu'après sa mort, quand il n'y avait plus rien à dissimuler, puisque son éminente sainteté ne faisait doute pour personne. La Mère Angélique seule avait été mise dans la confidence, sous le sceau

1. *Rationabile obsequium vestrum.* Rom. XII, 1.

du secret le plus absolu, parce que cette autre fille spirituelle de saint François de Sales était aux yeux de Mme de Chantal plus qu'une sœur tendrement aimée; c'était une autre elle-même. On va voir, par l'examen des lettres qu'elles ont échangées à ce sujet, si Mme de Chantal avait bien placé sa confiance.

La première lettre, écrite à la Mère Angélique le 3 février 1637, est présentée dans les anciennes éditions comme étant un simple billet; en réalité c'est un fragment d'une lettre qu'on a publiée intégralement en 1823, sans savoir à qui elle était adressée [1]. Contentons-nous pour le moment de ce que la Mère Angélique avait communiqué à son frère en vue de l'édition de 1645. Voici le passage dans toute sa simplicité :

« Ma très chère Mère. Dieu m'a envoyé un exercice et peine intérieure, sous laquelle je sécherais, si sa bonté ne me soutenait de sa

1. Cf. Édit. Blaise, tome II, p. 421. On a donné là, d'après l'édition de 1644, publiée à Lyon par les soins de la Mère de Blonay, trois lettres « à une grande servante de Dieu » qui n'est autre que la Mère Angélique. C'est une preuve irréfutable de l'authenticité si maladroitement contestée de toutes les autres lettres. Dans cette lettre du 3 février, il est fait mention de lettres antérieures qui doivent être perdues.

très sainte main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes châtiments, et vous conjure, ma très chère Mère, de lui protester souvent pour moi que je ne le veux point offenser et ne lui demande que cette grâce, et que je souffre tout comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière ni goût; mais je veux que ce soit de tout mon cœur. Voyez si j'ai besoin de vos prières et de celles de vos chères Sœurs. »

Au reçu de ce triste message, qui ne lui causa peut-être pas une surprise extraordinaire, la Mère Angélique dut se sentir émue de compassion, car il en disait long dans sa brièveté même; mais elle ne se pressa pas de répondre, puisque sa lettre est datée du 3 mars. Écrire poste pour poste et manifester en toute hâte le profond chagrin que lui causait une situation si pénible ne lui parut pas le meilleur moyen de consoler son amie, de mettre du moins un peu de baume sur ses plaies. Avant d'écrire, elle réfléchit comme savaient le faire les grandes âmes de ce temps-là, c'est-à-dire au pied du crucifix, et ensuite elle prit la plume en pesant soigneusement toutes ses expressions. Au lieu d'abonder dans le sens de l'infortunée, et de lui dire brusquement : « Je vous plains de

tout mon cœur, et vous pouvez être assurée que Port-Royal tout entier priera pour vous, » que fait Angélique? Elle a recours à une sorte de ruse bien féminime; elle commence par détourner la conversation, elle parle d'autre chose. « Votre lettre m'a surprise, dit-elle, mais avec un si grand ressentiment de joie et d'union de mon âme avec la vôtre que je ne puis vous l'exprimer. Je la sens croître tous les jours, et j'estime que c'est une singulière miséricorde de Dieu sur moi, dont je suis très indigne. » Au cri de détresse, elle répond par un cri de joie, elle est si heureuse d'être aimée de la sorte! Elle tient donc en bien haute estime celle qui se croit tombée si bas, et de la sorte elle la relève pour ainsi dire à ses propres yeux : c'est d'une délicatesse exquise.

Après avoir insisté à dessein sur ce sentiment de joie qui pourrait sembler singulièrement égoïste, elle ajoute, en faisant allusion cette fois aux plaintes de Mme de Chantal : « Je reçois avec une tendresse d'enfant ce qu'il vous plaît me communiquer de votre âme. Ma très chère Mère, je suis allée aussitôt prosterner mon cœur devant le Très Saint Sacrement selon votre intention; à laquelle quoique je sois très

indigne de correspondre, je ne laisserai pas de le faire de tout mon cœur, et d'employer tout ce que je connais d'âmes à Dieu pour cela, car il le veut ainsi. » Vient alors la réponse véritable, et ce n'en est pas une, attendu que la Mère Angélique se dérobe, sa sainte amie n'ayant pas besoin d'être secourue : « Je n'oserais entreprendre de vous rien dire : je sais que Dieu parle à votre cœur, et que le frappant d'une main, il le guérit et le soutient de l'autre. Je vous supplie, ma chère Mère, ne cessez point de lui demander ma conversion... » Et le reste de la lettre est sur le ton de celles de 1620, avec des fragments de confession d'une fille à sa mère. Enfin ce sont des nouvelles du monastère, et un mot sur M. d'Andilly qui venait d'être gravement malade, et voici la dernière phrase d'une réponse qui devait être impatiemment attendue : « Je loue Dieu de toute mon affection des bénédictions qu'il verse sur vos maisons, et le supplie que ce soit ainsi jusqu'à la fin des siècles, et que je sois pour jamais, ma très chère Mère, parfaitement et inséparablement à vous. Dieu soit béni ! »

Telle est en substance la réponse de la Mère Angélique à Mme de Chantal ; on n'en saurait

imaginer qui fasse plus d'honneur à la bonté de son cœur, à l'élévation de son esprit, et j'ose ajouter à son talent d'écrivain. Il y a du Pascal dans sa façon de composer. Elle répond sans répondre; elle exalte, sans en avoir l'air, et pour ainsi dire étourdiment, celle qui se rabaisse jusqu'à terre; elle lui témoigne en définitive que sa situation n'a rien de grave, et qu'il n'y a pas lieu de se tourmenter de la sorte. C'est ainsi que procèdent de nos jours, quand il s'agit de traiter les maladies de la volonté, si fréquentes, hélas ! les savants médecins qui ne luttent pas à force ouverte et qui cherchent les dérivatifs. Angélique les avait devancés dans l'art de soigner les âmes malades, et l'on ne saurait trop admirer sa manière d'agir. Mme de Chantal ne put manquer, en recevant cette lettre, d'éprouver, pour peu de temps sans doute, car les rechûtes étaient inévitables, un véritable soulagement.

On ne s'écrivait pas tous les jours au XVIIe siècle, et les religieuses cloîtrées, qui avaient en fait de correspondance des périodes d'abstinence rigoureuse, étaient dans la nécessité d'écrire rarement. Il en était des lettres qu'elles s'adressaient comme des sentences de piété, des

petits billets spirituels qu'elles échangeaient parfois; c'étaient des sujets de méditation quotidienne. Une lettre reçue était relue chaque jour et servait d'aliment à des réflexions de plusieurs semaines et même de plusieurs mois. Ç'a été le cas pour les lettres de la Mère Angélique à Mme de Chantal. Celle qui, dans l'édition de 1742, suit immédiatement la lettre du 3 mars est datée du mois de juin. Elle répond à une lettre probablement perdue, et elle n'est pas moins curieuse que la précédente. Dès les premières lignes, la Mère Angélique fait intervenir un personnage nouveau, un « vrai serviteur de Dieu » qu'elle a dû mettre dans la confidence sur les instances réitérées de Mme de Chantal, et ce personnage, qui va jouer désormais un si grand rôle, c'est Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Mis au courant de la situation, il n'a nullement pris les choses au tragique; il a jugé même « que cette affliction était nécessaire pour la conservation des grâces si singulières que la Mère de Chantal avait reçues de Dieu. »

C'est donc un second consolateur qui se joint à Angélique, et elle s'empresse de transmettre sa décision. Cela dit, elle peut

aborder la question de front sans recourir à des subterfuges, et voici les propres termes de sa lettre : « Mais je n'ai pu me résoudre d'attendre davantage à vous dire, ma très chère Mère, que je ressens dans un sentiment et une tendresse très grande votre martyre. Il est vrai que c'est aussi une consolation égale de voir la main très aimable de Notre-Seigneur perfectionner en vous son ouvrage, et il me semble que c'est notre bienheureux Père [saint François de Sales] qui vous obtient cette grâce. Enfin, ma très chère Mère, je suis toute assurée dans l'infinie miséricorde de Dieu qu'il vous soutiendra, et que plus votre peine sera grande, et plus elle enrichira votre âme. Quand je n'aurais pas le bonheur de la connaître depuis si longtemps [depuis dix-huit ans], la seule manière dont vous parlez me ferait voir le fond de votre cœur, et l'esprit de Dieu qui y repose. »

Voilà, certes, un beau sujet de méditation et de consolation pour la pauvre affligée ; quelle grandeur, quelle délicatesse, et quelle douceur de main ! Mais aussi quelle poésie dans ces derniers mots : « l'esprit de Dieu qui y repose ! » François de Sales aurait reconnu là sa chère fille Mme de Port-Royal. La lettre continue sur

un tout autre ton; ce sont des effusions sur la douceur de leur union, sur elle-même et sur ses défauts, sur saint François de Sales dont elle fait lire les ouvrages aux religieuses de Port-Royal, et voici les derniers mots de la lettre : « Je suis toute à vous. Ma chère Mère, je vous supplie très humblement de me recevoir tout de nouveau pour une de vos filles, et de me dire de vos nouvelles quand vous le pourrez... Il n'y a point de paroles qui puissent exprimer ce que je vous suis. »

Le même jour, c'est-à-dire le 3 juin 1637, la Mère Angélique répondait à la Mère de Chastel, supérieure de la Visitation d'Annecy, qui lui avait écrit par ordre et lui avait parlé en grand secret des tribulations de la Mère de Chantal. Il semble bien que cette lettre ait été composée pour être mise sous les yeux de cette dernière, pour bien lui prouver, comme on le ferait aujourd'hui en pareille circonstance, qu'on n'avait pas deux manières de penser à son sujet, et qu'on ne cherchait nullement à la tromper. Telle est évidemment la portée de cette phrase caractéristique : « Je vous avoue, ma chère Mère, que quoique j'aie le cœur fort attendri de la grande peine de cette âme qui

m'est si chère, j'ai pourtant au fond *de la joie* de voir Notre-Seigneur se complaire à la perfectionner, et je ne doute nullement qu'il ne soit son soutien. »

VI

LE « MÉMORIAL » DE SAINTE CHANTAL ET CELUI DE PASCAL ; L'AMULETTE DE RICHELIEU

Le résultat que tâchait d'obtenir l'ingénieuse tendresse de la Mère Angélique se produisit dans la mesure du possible, car il ressort d'une lettre que Mme de Chantal écrivit deux mois plus tard, le 3 août 1637, qu'elle était moins oppressée, moins désemparée. « Dieu m'a donné, dit-elle en commençant, quelque consolation sensible [en] lisant votre lettre... » Elle éprouvait pour sa bien aimée un redoublement d'affection ; elle attendait sans trop d'impatience les avis que devait lui adresser « le grand homme de Dieu », c'est-à-dire l'abbé de Saint-Cyran, et elle se ressouvenait des instructions que lui avait données jadis « le grand saint », c'est-à-dire l'évêque de Genève. Tout cela dénotait un esprit plus en possession de lui-même. Mais cette lettre a pour nous autres

modernes un intérêt tout particulier, car elle va nous permettre de constater un fait étrange, et d'établir un parallèle tout à fait inattendu entre Mme de Chantal et Pascal, et même Richelieu. Voici en effet le dernier paragraphe de sa lettre, celui qui fait le mieux connaître les pensées intimes quand il s'agit d'une lettre de femme. « Je m'oubliais, ma très bonne et chère Mère, de vous dire que parce que je ne puis faire des actes, j'ai écrit ma protestation de foi, de confiance, et mon entier abandonnement de moi-même entre les mains de Dieu, et tout ce que je pense. *J'en porte le papier sur moi*, *que je touche pour signe de confirmation en ce regard simple de Dieu*. Notre bonne Mère d'Annecy approuve tout cela [1]. » Mais voilà, diraient les profanes, l'amulette de Sainte Chantal ; c'est l'histoire de Pascal près de vingt ans avant la nuit du 24 novembre 1654. Non, ce n'est pas une amulette, c'est un mémorial analogue à certains égards à l'admirable mémorial de Pascal. Incapable de faire des actes extérieurs de confiance et d'amour, la pauvre sainte, dont l'intel-

1. Il est encore question de ce « papier » le 22 juillet 1638, et en dernier lieu le 13 décembre 1641, jour de la mort de sainte Chantal.

ligence conservait — comme il arrive toujours en pareil cas — une lucidité parfaite, a cru devoir écrire ce qu'elle ne pouvait pas dire de bouche. Elle avait constamment sur elle, enfermé dans un sachet et pendu à son cou, ce témoignage authentique de ses véritables sentiments, et en écrivant sa lettre à la Mère Angélique elle portait convulsivement la main sur ce précieux papier; il n'y a là rien qui soit indigne d'une si grande sainte. Plus les médecins d'aujourd'hui étudient la maladie de Pascal, plus ils sont unanimes à rejeter l'accusation de folie qu'on avait osé lancer contre lui ; l'existence de son mémorial ne le diminue pas, elle le grandit au contraire, et le cas de Mme de Chantal est absolument identique.

On n'en saurait dire autant du cardinal de Richelieu. Bourrelé de remords, dit Godefroi Hermant dans ses Mémoires [1], et toujours dans l'appréhension d'être damné, il mettait tout son espoir dans sa fameuse théorie de l'attrition qui suffit quand elle est jointe au sacrement, et il avait exigé de son confesseur Lescot un écrit par lequel ce docteur l'assurait

1. Tome I, p. 80.

de son salut : Cet écrit sauveur, ce talisman, cette amulette si l'on veut, le grand cardinal de Richelieu, un homme de génie à coup sûr, le porta sur lui jusqu'à sa mort, et si Mme de Chantal, délivrée de ses impuissances, conserva jusqu'à la fin de ses jours le petit papier de 1637, ce fut sans doute pour se remémorer sans cesse la bonté de son Dieu.

La Mère Angélique, répondant à cette lettre si curieuse, eut recours à son procédé habituel : elle parla de sa joie et de sa douleur, la première excédant toujours la seconde, car elle voyait sa sainte amie marquée ainsi du sceau des prédestinés. Elle ajouta que la lettre avait été, selon son désir, montrée au bon serviteur de Dieu dont elle parlait ; mais ce dernier ne songeait nullement à lui écrire, la chose étant de moins en moins nécessaire. M. de Saint-Cyran estimait que Mme de Chantal n'avait pas besoin de conseils, que la croix qui lui semblait si lourde était « une grâce singulière » destinée à perfectionner toutes celles qu'elle avait reçues jusqu'alors. Dieu lui cachait à elle seule ce qu'il montrait aux autres, c'est-à-dire son éminente vertu. Voilà bien, ajoutait Angélique, l'œuvre de « la divine Sapience qui vivifie et

mortifie, blesse et guérit, et enfin mène aux enfers et en ramène. Cinquante ans avant *Athalie*, c'était déjà de la poésie racinienne :

Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites.

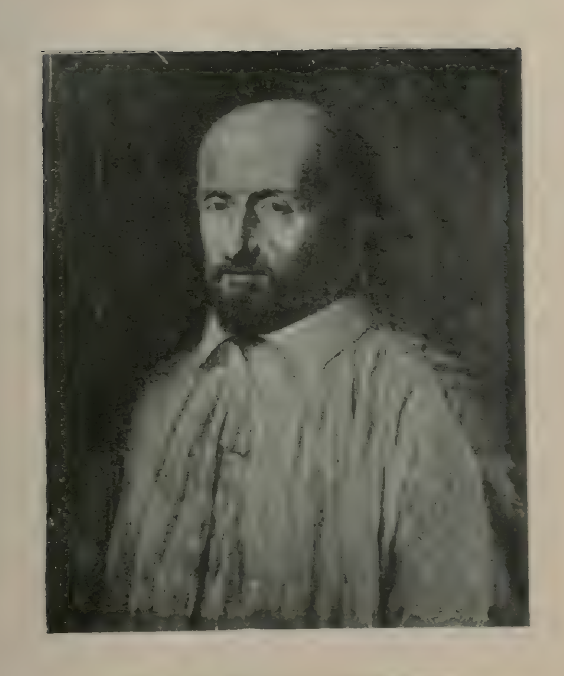
Enfin elle conjurait sa bonne et sainte mère de vouloir bien « prier pour sa pauvre enfant. »

Du mystérieux mémorial, pas un mot, et ce silence affecté doit être pris comme une preuve nouvelle du tact exquis, de l'extrême délicatesse de la Mère Angélique. Mme de Chantal avait l'approbation de la supérieure d'Annecy, de la Mère de Chastel, cela devait suffire : approuver à nouveau, c'eut été donner à ce qui pouvait passer pour un enfantillage plus d'importance qu'il ne convenait. D'ailleurs il s'agissait d'un aveu d'impuissance alors que la Mère Angélique ne voyait dans cette prétendue impuissance qu'une épreuve passagère et une faveur de la bonté divine. Soit qu'elle parlât, soit qu'elle gardât le silence, la correspondante de Mme de Chantal remplissait à merveille son rôle de confidente et de consolatrice. Il n'y a pas lieu de s'étonner si la sainte lui répondit : « Votre dernière lettre m'a beaucoup consolée. »

VII

RECOURS DE SAINTE CHANTAL A L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN

Trois mois s'écoulèrent sans lettres de part et d'autre; tellement que la Mère Angélique, inquiète à juste titre, crut devoir prendre les devants. Le 9 novembre 1637, elle écrivit pour demander des nouvelles, « y ayant bien longtemps, disait-elle, qu'il m'ennuie de n'en pas avoir. » Elle n'avait pas encore connaissance des événements qui s'étaient accomplis en Savoie, de la mort prématurée de Mme de Chastel, survenue le 22 octobre, et de la réélection de Mme de Chantal comme supérieure générale de la Visitation. La lettre qu'elle écrivit pour demander simplement « deux lignes » se croisa avec une longue lettre de Mme de Chantal, qui lui faisait part de ces grandes nouvelles et implorait à nouveau son secours et celui du « digne serviteur de Dieu, » c'est-



Jean Du Verger de Hauranne
abbé de Saint-Cyran

Tableau de Philippe de Champaigne.

à-dire de l'abbé de Saint-Cyran [1]. La lettre de la Mère Angélique n'en est que plus curieuse : mieux que toutes les autres, puisque c'est la seule qui ne soit pas une réponse, elle met en pleine lumière les sentiments qui animaient ces deux âmes, indissolublement unies par la plus sainte amitié qui se soit vue dans les temps modernes.

Écrivant spontanément à une amie qui gardait le silence depuis trois mois, la Mère Angélique pouvait éprouver un certain embarras ; on voit par le début même de sa lettre qu'il n'en a rien été ; en voici le premier alinéa. « Je ne puis m'empêcher davantage, ma très chère Mère, de vous supplier très humblement de nous faire la charité de nous dire de vos nouvelles, y ayant bien longtemps qu'il m'ennuie de n'en point avoir ; et je ne crains point de vous importuner ou plutôt surcharger. Car je sais bien que votre bonté ne se trouvera point importunée de votre pauvre enfant. Mais je

1. Cette lettre tout intime, éditée à Lyon en 1644 par la Mère de Blonay, ne figure pas dans les éditions de 1645 et de 1742 ; elle est la 407e de l'édition de 1823 ; Mgr Bougaud, que les contradictions ne gênaient pas, la cite comme parfaitement authentique, et comme adressée à la Mère Angélique, ce que l'éditeur de 1823 ne disait pas. Cf. Bougaud, 2e édit., tome II, p. 452.

sais aussi que vous êtes accablée de lettres de vos maisons. Néanmoins, notre très chère Mère, je vous demande deux lignes qui m'apprennent des nouvelles de votre âme, et si Notre-Seigneur Jésus-Christ la tient toujours attachée à la croix avec lui, où je la vois avec une grande compassion. Mais en vérité, ma Mère, elle est mêlée d'une grande consolation, voyant que par là il parfait son ouvrage en vous, et vous dispose à la participation de sa gloire par celle de ses douleurs. Que vous êtes heureuse, ma chère Mère, de vous voir tantôt à la fin de votre course, et prête à recevoir de la bonté de Dieu la récompense de ce que lui-même fait en vous! » Ainsi la Mère Angélique, n'ayant rien appris de nouveau, devait croire que la situation n'avait pas changé, et voulant appliquer le même remède aux mêmes maux, elle parlait simultanément de *compassion* et de *consolation*, et le lyrisme très augustinien de sa dernière phrase n'était pas pour déplaire à une fille de saint François de Sales que les Jésuites ne dirigeaient pas, qui savait ce que c'est que la grâce efficace, et qui attendait sa récompense de la bonté de Dieu et non de ses propres mérites. *Eorum coronando merita, coronas*

dona tua. Tout cela était parfaitement judicieux ; c'est d'ailleurs tout ce que la Mère Angélique a cru devoir dire dans cette lettre au sujet des tortures morales de Mme de Chantal. Elle n'y a pas dit un mot de l'abbé de Saint-Cyran, parce qu'elle n'avait pas été priée de recourir à lui, et son silence à cet égard est une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, de son éloignement pour tout ce qui pouvait avoir un air de cabale, ou simplement de domination.

Pour mieux montrer la distance infinie qu'il y avait entre Sainte Chantal et elle, la Mère Angélique, qui venait de lui dire : « Que vous êtes heureuse... ! » s'appesantissait aussitôt sur son propre malheur, et elle faisait avec plus d'humilité que jamais une de ces confessions presque sacramentelles dont on a si odieusement abusé pour la noircir aux yeux de la postérité. Afin de réconforter son amie en lui montrant que c'était bien elle qui avait la meilleure part, elle allait jusqu'à dire : « Je crois que toute ma vie n'est que mensonge et hypocrisie. Avec cela, j'ai une crainte de Dieu qui est servile et horrible, et une telle appréhension de la mort et de l'enfer qu'il me semble

que je n'ai point du tout d'amour ni de vraie confiance en lui. » Elle insistait avec une affectation manifeste sur cette peinture de ses misères, et elle suppliait sa bonne Mère de prier pour elle Dieu d'abord, et ensuite leur bienheureux Père saint François de Sales. Voilà l'essentiel de cette lettre, si habilement composée parce que la Mère Angélique l'écrivait sous la dictée de son cœur. Et comme il ne fallait pas finir là-dessus, elle donnait comme en passant des nouvelles de Port-Royal et de quelques personnes de sa famille ; elle déplorait la mort récente du duc de Savoie, et elle demandait les prières de Mme de Chantal pour la délivrance d'une pauvre fille possédée. Ce dernier trait n'est pas le moins curieux, et il exige un mot d'explication. Il y avait alors à Port-Royal une jeune pensionnaire italienne de grande naissance, Mlle d'Aquaviva, héritière du duché d'Atri, et cette malheureuse enfant était considérée comme possédée du démon. Saint Vincent de Paul parle d'elle dans une de ses lettres, et l'on y voit qu'il accepta de l'exorciser. Mais l'exorcisme ne la délivra pas ; son état semblait désespéré, lorsqu'elle fut guérie en deux heures, au mois de Février 1638, et la Mère Angélique

a considéré cette guérison comme un miracle de la Sainte-Vierge.

Bien peu de jours après avoir envoyé cette lettre, la Mère Angélique en recevait une d'Annecy qui lui apportait des nouvelles de conséquence. Cette lettre ne figure pas en entier dans les éditions antérieures à 1823, mais c'est peut-être la plus importante du recueil, et les historiens qui ont crié si fort à la falsification la déclarent authentique et destinée à la Mère Angélique [1]. Il n'y en a pas qui fasse mieux connaître l'état d'esprit de son auteur et la nature du mal dont elle souffrait. Mme de Chantal commençait par annoncer la mort toute sainte de la Mère de Chastel, qui recevait toutes ses confidences et qui traitait sa pauvre âme en employant les mêmes procédés que la Mère Angélique. Elle avait, dit-elle ensuite, éprouvé quelque soulagement ; il y avait « de bons intervalles. » Mais quinze jours avant la mort de Mme de Chastel, « les peines s'étaient rendues continuelles. » Comme il arrive aux personnes qui sont affligées de la sorte — et le nombre en est plus grand qu'on ne pense — elle s'imaginait

1. On a daté cette lettre du 30 novembre 1637 ; elle doit être du 30 octobre.

qu'on ne comprenait pas son état, parce qu'elle ne se faisait pas bien entendre; c'est l'éternel refrain d'une foule de malheureux. Aussi la Mère de Chastel, prenant à titre de supérieure un ton d'autorité qu'Angélique ne pouvait prendre, lui avait-elle défendu d'y penser, d'en parler, de s'en confesser surtout. Et Mme de Chantal, voyant la volonté d'autrui se substituer à la sienne, s'était efforcée d'obéir, et il en était résulté, sinon une amélioration sérieuse, du moins une certaine atténuation. Malgré tout, l'idée qn'elle ne se faisait pas bien connaître lui revenait toujours à l'esprit. Elle avait pu croire un instant, en lisant une ancienne lettre de saint François de Sales, que le bienheureux avait par avance mis le doigt sur sa plaie, mais le doute persistait, c'était une idée fixe, obsédante et lancinante. «...Comme je n'ai plus aucune créature au monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous, je me soulage en vous disant tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous et à ce grand serviteur de Dieu (l'abbé de Saint-Cyran), afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous deux,

selon que vous le jugerez expédient. » Ensuite elle annonçait comme une chose indifférente sa réélection à la supériorité générale, et revenant à son idée fixe, elle s'écriait : « Mon unique Mère, secourez-moi et me faites secourir... »

La réponse à cette lettre se fit attendre plus d'un mois, — elle est du 22 décembre, — parce qu'il fallait consulter l'abbé de Saint-Cyran, dont Mme de Chantal avait par trois fois réclamé l'intervention. Or il était allé faire un voyage en Poitou, et même il avait vu à Poitiers, sans lui dire rien de ce qui devait demeurer si secret, une supérieure de la Visitation, la Mère de Lage de Puylaurens, et il ne revint qu'en décembre. La réponse de la Mère Angélique fut ce qu'elle devait être, affectueuse et habile, suivant article par article la lettre de Mme de Chantal, et affectant toujours le même optimisme compatissant. « Je suis en plein repos pour vous, ma chère Mère, ne doutant en aucune manière que Dieu ne vous tienne en ses saintes mains, d'où aucune peine ni tentation ne vous arrachera. Mais vos souffrances ne laissent pas de m'attendrir et de me faire grande pitié. »

Angélique entrait ensuite dans les idées de

la Mère à propos de l'Épitre du bienheureux François de Sales dont elle lui avait parlé, et surtout à propos des déclarations si fermes, des injonctions même de la sainte Mère de Chastel; mais le point culminant c'était la consultation demandée à l'abbé de Saint-Cyran. Angélique se tira de ce pas difficile avec son habileté ordinaire, et voici ce qu'elle répondit : « J'ai attendu à vous écrire jusqu'au retour de ce bon serviteur de Dieu qui est allé à Poitiers, afin que lui lisant votre lettre il jugeât de votre état, et que je vous pusse répondre selon son sentiment. Il est toujours plus persuadé que vos peines sont opérées de Dieu en vous pour vous purifier et conserver ses grâces. Il ne manque point tous les jours de le prier pour vous, et il dit qu'il vous écrira quand Dieu le voudra. Il avait rempli trois pages de la Sainte Écriture qui vous eussent *consolée* et *rassurée*; mais il les a égarées, et de là il infère que Dieu ne l'a pas voulu, et qu'il veut être seul votre force. Il vous salue très humblement et se recommande à vos prières. Il en a grand besoin, étant fort persécuté. »

On voit que c'est toujours la même tactique; loin de se précipiter au secours de la désespé-

rée, on affecte de dire qu'elle n'est point en danger; on la rassure ainsi, puisque précisément c'est ce dont elle voudrait être persuadée, et aussitôt on détourne la conversation. Le reste de la lettre est comme toujours consacré à des retours de la Mère Angélique sur elle-même, à des ressouvenirs du Bienheureux, à des nouvelles de famille et à des protestations de dévouement.

VIII

SUITE DE LA CORRESPONDANCE ; L'EMPRISONNEMENT DE SAINT-CYRAN ; L'HÉROÏSME DE SAINTE CHANTAL.

La correspondance a pu continuer longtemps sur ce ton ; mais on n'en saurait juger, parce que la plupart des lettres suivantes ont été systématiquement détruites ou se sont perdues ; il en reste quelques-unes de Mme de Chantal, et une seule de la Mère Angélique. Celle qui fut envoyée d'Annecy en réponse à la lettre du 9 novembre 1637 dut encore se croiser avec celle du 22 décembre, car elle fut écrite, probablement le jour de Noël, près d'un mois après que celle du 9 Novembre eut été reçue. Les grandes affaires de la supériorité générale absorbaient la sainte, et l'activité qu'il lui fallut déployer lors de l'établissement de nouveaux monastères en Italie ne lui permettait pas de se replier sans cesse sur elle-même,

d'attiser et d'alimenter ainsi le feu qui la consumait. Aussi voyons-nous par cette grande lettre, publiée pour la première fois en 1644 et rééditée en 1823, que Mme de Chantal était « soulagée un peu de ses grandes pressures et angoisses[1]. » Son esprit trouvait « quelque accoisement parmi ces grands orages des peines et des tentations. » La situation était évidemment meilleure en 1637, puisque l'auteur de la lettre du 25 décembre, avec une grande finesse d'observation et un sens des choses spirituelles très aiguisé, faisait pour ainsi dire l'anatomie de son propre cœur. La longueur même de cette épître dut ravir la Mère Angélique; et sans doute elle lut avec joie des phrases comme celles-ci, qui terminent la lettre : « Je me souviens qu'il y a encore quelques jours que Notre-Seigneur me donna une clarté qui s'imprima fort à moi, comme si j'eusse vu la chose nuement, que je ne me dois plus regarder, mais marcher à yeux clos, appuyé sur mon bien-aimé, sans vouloir voir ni savoir le chemin par où il me conduira, ni non plus avoir soin de chose quelconque, non pas même de

1 Éd. Blaise, tome II. p. 427. C'est la lettre 408, « à une grande servante de Dieu. »

lui rien demander, mais demeurer simplement toute perdue et reposée en lui. Or depuis ce jour de soulagement, il me semble que j'ai été plus ferme à me tenir en Dieu. J'ai eu rarement de ces violentes attaques, sinon deux ou trois fois. Voilà tout ce qui m'est venu en vue ; je pense qu'il est ainsi. Si je ne m'exprime pas bien à cet insigne serviteur de Dieu, vous ne laisserez de m'entendre, et me dire ce qu'il dira. »

Voilà sans doute de la haute spiritualité, du mysticisme de bon aloi, sans rien qui ressemble aux extravagances des quiétistes. La Mère Angélique dut être ravie en lisant de si belles choses, qui nous font songer aux effusions de Pascal et au *Mystère de Jésus*. Ce qui dut la frapper surtout, c'est que Mme de Chantal ne désespérait plus cette fois de parvenir à se faire bien connaître : elle avait fait effort, et d'une manière heureuse, pour mettre à nu le fond de son âme. Et cette lettre si intéressante, qui tranche si heureusement avec les précédentes, sans doute elle était adressée à la Mère Angélique, mais elle devait être communiquée par elle à « l'insigne serviteur de Dieu ; » c'était l'abbé de Saint-Cyran qui devait la juger en dernier ressort.

Mais ces tragédies du cœur ont leurs péripéties tout comme les autres, et au moment même ou Mme de Chantal implorait avec plus d'insistance que jamais le secours de « l'insigne serviteur de Dieu, » l'abbé de Saint-Cyran lui était enlevé par la haine de Richelieu. Il était enfermé au donjon de Vincennes comme prisonnier d'État, et on informait contre sa doctrine en lui imputant toutes les hérésies. Ses ennemis prévalaient contre lui, et à leur tête se trouvait l'évêque de Langres, Sébastien Zamet. On a vu que Saint-Cyran jouait dans la correspondance des deux amies un rôle secondaire, assez analogue à celui des confidents. Il n'avait jamais vu Mme de Chantal, il ne lui avait jamais écrit, et les trois pages de textes sacrés qu'il avait transcrites pour sa consolation, il les avait égarées et ne s'en inquiétait pas autrement. Il ne songeait en aucune manière à diriger la Visitation comme il dirigeait Port-Royal; il n'avait pas l'ambition déraisonnable de succéder à saint François de Sales. Mais à dater du 14 mai 1638, jour de son incarcération, la situation change; c'est maintenant lui qui est momentanément au premier plan, et l'unique lettre qui nous soit restée de la Mère Angélique à

Mme de Chantal, les cinq ou six lettres ou billets de la sainte qui ont été publiés en 1645, enfin la longue épître du prisonnier à la supérieure de la Visitation, vont nous montrer l'importance, la grandeur et aussi la beauté du rôle de Saint-Cyran de 1638 à 1641.

Au mois d'octobre 1638, Mme de Chantal écrivit à la Mère Angélique deux billets au sujet du prisonnier. Dans le premier, elle demandait de ses nouvelles ; et dans l'autre, répondant à un billet de la Mère, elle annonçait qu'elle avait fait dire des messes pour le bon serviteur de Dieu, et qu'elle souhaitait ardemment sa liberté, si toutefois c'était le bon plaisir de l'infinie bonté de Notre-Seigneur. A ces deux billets correspond une lettre de la Mère Angélique qui est unique en son genre, et par conséquent bien significative. Elle y parle longuement de Saint-Cyran, qu'elle met sans hésiter sur la même ligne que saint François de Sales, et ensuite elle fait un retour sur elle-même, cause première de tant de malheurs. Pas un mot des tribulations de la sainte ; seule l'expression de sa tendresse venait se mêler aux manifestations de sa douleur et de sa résignation. Il n'était plus question des conseils

qu'aurait put donner le bon serviteur de Dieu; Angélique témoignait même qu'il avait toujours « fui d'entreprendre la conduite des âmes. » Enfin, à la prière expresse du prisonnier, elle demandait à Mme de Chantal « de faire dire une messe au tombeau de notre bienheureux Père, et de faire communier vos filles. Il a grande confiance en ses intercessions et en vos prières... »

Ce qui explique cette humble requête et ce recours à saint François de Sales, nos lettres ne le disent pas; mais on le sait par ailleurs, et c'est là encore, entre tant d'autres, un fait bien digne de remarque. Durant les premiers temps de sa détention, l'abbé de Saint-Cyran, l'homme intrépide si jamais il en fut, se vit assailli, tout comme Mme de Chantal, par des peines intérieures épouvantables. « Il fut pendant une quizaine de jours, dit le savant historien de Port-Royal, dom Clémencet, tourmenté par des images horribles, par des frayeurs des jugements de Dieu qui lui causèrent des peines inconcevables. Tout ce qu'il lisait dans l'Écriture ne contribuait qu'à l'effrayer. S'il lisait qu'un aveugle qui conduit des aveugles tombe dans la fosse avec eux, il croyait que cette

parole s'adressait à lui... Il semblait que Dieu l'eût abandonné pour un temps, et que le démon, pour parler le langage de l'Évangile, eût obtenu la permission de le cribler [1]. » Dans sa détresse, il eut recours à celle qui souffrait autant que lui et plus encore. Faut-il croire que les messes au tombeau de saint François de Sales et les communions générales des Visitandines opérèrent un miracle? Toujours est-il qu'au bout de quinze jours, c'est encore dom Clémencet qui parle, « le calme revint après la tempête, et Dieu le combla de consolation pendant tout le temps de sa captivité [2]. »

Il ressort également de cette lettre à Mme de Chantal que les calomnies répandues contre l'abbé de Saint-Cyran et contre Port-Royal étaient pieusement propagées dans les maisons religieuses, même dans les monastères de la Visitation; mais la supérieure avertie à temps y mit bon ordre. Durant les trois années qui suivirent, alors que saint Vincent de Paul,

1. *Histoire générale de Port-Royal,* tome III, p. 112.

2. On sait que saint François de Sales lui-même, durant sa jeunesse, fut soumis durant trois semaines à la même épreuve. La Mère Angélique en fut préservée.

sans jamais charger l'innocent[1], battait prudemment en retraite, elle prit courageusement sa défense et ne cacha pas l'estime, l'admiration, la vénération qu'elle avait pour lui. Dès le 22 juillet 1638, dans une lettre où reparaissait l'aveu de « sa faiblesse et de son impuissance à tout, » elle parlait avec sollicitude du bon serviteur de Dieu, et ne pouvant recevoir ses avis, puisqu'il était au secret, elle se recommandait du moins à ses prières.

L'année suivante, le 15 février 1639, elle osait écrire qu'elle voudrait être au lieu et place de Saint-Cyran, et souffrir comme lui pour la vérité et la justice. Elle lui demandait « de ne pas s'oublier d'elle en ses saints sacrifices et oraisons, » d'autant plus qu'elle sentait renaître ses tribulations, avec « des pensées qui transperçaient son cœur et étaient comme des dards poignants. » Elle disait enfin, en un temps où les lettres risquaient fort d'être interceptées : « Ma chère Mère, je me soulage un peu en vous disant quelque chose de ma

1. Joachim Colbert, évêque de Montpellier, a publié sur l'original la déposition de saint Vincent de Paul ; il y a de nombreux témoignages d'estime, et pas une accusation. Naturellement il s'est trouvé des gens pour révoquer en doute l'authenticité de ce précieux document.

peine, et à ce vrai serviteur de Dieu que j'honore tant, me confiant que vous prierez bien tous deux pour moi, et me direz toujours quelque bonne parole. »

Même recommandation le 15 janvier 1640 ; et enfin, le 28 octobre 1641, étant à Paris et sur le point d'en sortir pour terminer sa vie six semaines plus tard, elle fit ce qu'elle n'avait jamais fait jusqu'alors, elle écrivit à Saint-Cyran lui-même. On a beaucoup épilogué sur ce billet, que certains biographes de sainte Chantal voudraient faire passer pour l'œuvre d'un faussaire; il est parfaitement authentique, et il fait le plus grand honneur à celle qui l'a écrit. En voici la transcription fidèle d'après l'édition de 1645 : Vive Jésus. — Monsieur, Dieu m'ayant donné la consolation de voir notre bonne et très chère Mère Marie-Angélique de Port-Royal, elle m'a dit, Monsieur, la charité que vous me faites de me recommander souvent à la divine miséricorde. Je supplie son infinie bonté d'en être votre éternelle récompense; et vous, Monsieur, qui savez par cette bonne Mère une partie de mes très grandes misères, faites-moi cette grâce de me dire par son entremise quelque bonne parole

pour mon profit spirituel, si notre bon Dieu vous l'inspire; et tandis je vous souhaite le comble des grâces célestes, et demeure en tout respect et de cœur, Monsieur, votre très humble fille et servante en Notre-Seigneur, etc. »

Mgr Bougaud, emporté par sa haine contre Saint-Cyran, s'exprime ainsi au sujet de cette lettre qui lui fait tant de peine [1] : « Quand la Mère de Chantal... se décide enfin à lui écrire, on ne trouve sous sa plume que quelques lignes froides, polies, réservées, accordées, elle le dit expressément, aux prières de la Mère Angélique; et, ce qui est remarquable, sans aucune allusion à une prétendue lettre que l'abbé de Saint-Cyran lui aurait écrite trois jours auparavant. On touche du doigt les invraisemblances et les contradictions. » Il est faux que ces lignes soient froides et réservées, puisqu'on y trouve un témoignage de gratitude profonde, des marques de confiance, une demande de secours spirituels et des vœux de bonheur éternel. Il est encore plus faux que ces lignes aient été écrites sur les instances

1. Tome II, p. 578.

de la Mère Angélique; il faudrait ne les avoir pas lues pour parler ainsi, et enfin l'on verra bientôt que Mme de Chantal n'avait pas encore reçu « la prétendue lettre » qui lui fut effectivement remise quelques jours plus tard. Mais laissant de côté les sophismes et les erreurs, volontaires ou non, rendons-nous compte du contenu de cet admirable billet. Il est daté, signé, paraphé, il porte les devises de la Visitation, c'est pour ainsi dire une pièce officielle. Et à qui donc est-il adressé ? A un prisonnier d'État, à un homme que le premier ministre juge criminel et qu'il ferait périr s'il l'osait ; à un prêtre que l'on accusait alors de vouloir anéantir l'Évangile et détruire le catholicisme. Et c'est la supérieure générale de quatre-vingts monastères français qui le lui fait parvenir dans sa cellule où ses geôliers pourraient s'en emparer. Qui ne voit la noblesse d'un pareil procédé, la beauté d'un pareil geste? Toutes les expressions ont été pesées ; le terme de *Monsieur* était le seul qui pût convenir ; le souvenir de la Mère Angélique a été rappelé à dessein, et les allusions à ses très grandes misères et à la charité de l'abbé ne sont pas venues là par hasard. L'admirable Mère, qui

avait le pressentiment de sa fin prochaine, a voulu donner ainsi un témoignage public de son estime pour un saint prêtre injustement persécuté ; elle a bravé les fureurs de Richelieu, elle a fait preuve d'héroïsme.

IX

SAINT-CYRAN CONSOLATEUR DE SAINTE CHANTAL EN 1641.

Lorsque l'abbé de Saint-Cyran reçut ce billet, sans doute par l'intermédiaire de son fidèle ami Robert Arnauld d'Andilly, il venait lui aussi d'écrire pour la première fois à Mme de Chantal. A-t-il pris les devants parce qu'il a su par la Mère Angélique qu'elle allait lui écrire? Est-ce une rencontre fortuite? On ne saurait le dire, mais la première explication est sans doute la plus plausible. En tout cas nous voici maintenant en présence du document le plus important que nous ayons encore rencontré.

L'examen de cette longue lettre, qui n'est pas un chef-d'œuvre, est singulièrement facilité par les notes marginales de l'éditeur de 1645; et d'ailleurs elle est pour ainsi dire divisée en chapitres distincts, comme la plupart des écrits

de Saint-Cyran. C'est d'abord, pour entrer en matière, un mot relatif à la Mère Angélique, et une déclaration des sentiments de grande affection qu'il éprouve toujours pour les personnes qui sont à Dieu « en esprit et en vérité. » J'avoue qu'il y a dans cette longue introduction en style du temps — Richelieu n'écrivait pas mieux — un peu de cette spiritualité sèche et alambiquée que Bossuet reprochait à Du Verger de Hauranne. Il se sent, dit-il ensuite, attiré vers Mme de Chantal par la conformité de leurs sentiments sur les grands principes de la vie religieuse : l'amour de la pauvreté et l'éloignement du monde. Il a su par la Mère Angélique qu'elle blâmait sévèrement la trop grande beauté d'un monastère nouveau (le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques), et il a été ravi de voir « qu'une des plus fameuses religieuses de France était de son opinion, » c'est la raison de cette digression dont il s'excuse. Il commente ensuite, toujours d'après les indications que lui avait transmises la Mère Angélique, le jugement non moins sévère de Mme de Chantal sur la grande ville, sur Paris « qui gâte tout, » et il gémit comme elle en voyant combien les vérités de la morale évangélique sont altérées

maintenant. Toutes ces considérations réunies l'unissent donc fortement à la sainte amie de la Mère Angélique ; il « l'aime comme une élue de Dieu, » et malgré sa prison, malgré le grand âge de Mme de Chantal, il ne désespère pas de pouvoir un jour lui parler à cœur ouvert, à Annecy même, attendu qu'il a fait vœu quatre ans auparavant d'aller en pélerinage au tombeau de saint François de Sales.

A la suite de ces considérations, un peu longuement présentées, Saint-Cyran arrive enfin à ce qui est la véritable raison d'être de sa lettre, c'est-à-dire aux « peines qui travaillaient » Mme de Chantal. Or il ne dit rien à ce sujet qui n'ait été répété à satiété depuis 1637, au nom de la Mère Angélique et au sien, car « il y a des maux que Dieu se réserve de guérir ou d'adoucir lui seul, sans vouloir qu'on recherche ailleurs les remèdes et le soulagement. » C'est pour cela que le « petit livre » qu'il avait fait à son intention s'est perdu, Dieu ne voulant pas sans doute qu'il fût alors « son consolateur. » Mais il faut ici lui laisser la parole, puisque nous sommes au cœur même de sa longue épître. « Je ne me souviens pas des particularités de vos peines ; mais j'ose vous

dire qu'il n'y a rien de dangereux pour vous, et qu'au contraire elles me semblent être si précieuses que vous ne pouvez désirer d'en être déchargée que par quelque intérêt propre, quoiqu'il regarde Dieu. Il vous purge, il vous humilie, il vous éprouve, il vous protège, il vous préserve par ces petits maux qui sont de lui de plus grands maux qui seraient de vous. Ainsi par de petites peines il vous garantit des fautes et vous fait expérimenter la puissance de sa grâce, vous réduisant à une souffrance nécessaire, dont il ne veut peut-être pas que vous sortiez, non plus que moi du lieu où je suis, ni par l'intercession des saints du ciel, ni par les sacrifices des prêtres de la terre, ni par toutes les meilleures œuvres que vous pouvez faire, jusques au temps qu'il à déterminé de vous en délivrer lui-même.

« O l'heureuse souffrance, dans laquelle il n'est pas permis à toutes les âmes de vivre en ce monde! Et peut-être que vous ne vivez que pour cela, et que lorsque le mal intérieur dont vous vous plaignez, finira, vous finirez et cesserez de vivre [1]. Peu s'en faut que je ne croie

1. En marge, dans l'édition de 1645 : « La prédiction s'est

que votre bonheur dépend de vos peines; soit que Dieu vous veuille faire monter au comble de la grâce qu'il vous a ordonnée par ces peines intérieures, et où vous avez d'autant plus de mérite qu'elles sont longues et fâcheuses; soit qu'il veuille se payer par là du reste que vous devez à sa justice, qui veut être satisfaite ici ou ailleurs. En l'une et en l'autre manière, soit pour l'accomplissement de votre grâce ou la satisfaction que vous devez à Dieu, il est certain que vos peines sont des faveurs que Dieu fait à peu de personnes. »

Voilà une belle page, où l'on retrouve la touche vigoureuse de ce grand esprit qu'était l'abbé de Saint-Cyran; la suite n'est pas moins belle, car pour consoler Mme de Chantal il énumère complaisamment les grâces dont le Seigneur l'a comblée quand il l'a « rendue fille, et la première fille, d'un bienheureux, et ensuite mère d'une infinité de filles religieuses dont ce bienheureux est le père; et qu'il l'a remplie d'honneur, non seulement dans le monde et devant les hommes, ce qui serait peu de chose, mais dans l'Église et

trouvée vraie, cette sainte religieuse ayant été délivrée de toutes ses peines peu de temps avant sa mort. »

devant les anges... » Ici il devient éloquent, et il termine heureusement cette période en disant à la sainte affligée que « c'est un bon signe et un grand témoignage de son éternelle élection, et du soin particulier que Dieu prend de son salut et de sa conservation jusques à la fin. »

S'élevant de là, comme il fallait s'y attendre, à des considérations générales, Saint-Cyran présente une série d'observations sur la nature des afflictions, et il fait à Mme de Chantal, avec une grande délicatesse, sans la moindre raideur, l'application de ces principes; il va même jusqu'à lui dire qu'il craindrait de faire une faute en la délivrant, lors même qu'il pourrait y parvenir.

Après les théories et les applications, viennent les exemples, ceux de David, de Jérémie, de Job, de saint Paul surtout, tourmenté par « les plus hideuses et sales images qu'on se puisse figurer. » De tout cela Saint-Cyran tire des conclusions judicieuses, et il cite enfin l'exemple de Jésus-Christ même, « où tout a été déchiré et rempli de confusion et de douleurs dans le corps et dans l'âme, mais les seuls os sont demeurés tout entiers. » Il en est de même des âmes des justes, dit-il en finissant.

« Ils demeurent immobiles dans la vertu et soumis parfaitement à Dieu par un regard intérieur vers lui qui est l'image de leur future félicité, et dans lequel seul se conserve leur amour et leur bonne intention, qui est toute la force de l'âme représentée par les os inpénétrables et invulnérables de Notre-Seigneur dans sa sainte croix. »

La lettre finit brusquement, comme une homélie, sans doute parce que l'éditeur de 1645 a supprimé les formules de politesse alors en usage. Datée « du bois de Vincennes, le 25 octobre 1641, » elle ne fut pas, comme bien l'on pense, jetée à la poste. Un fidèle émissaire, Arnauld d'Andilly sans doute, la reçut des mains du prisonnier, qu'il ne voyait pas tous les jours; il la remit à la Mère Angélique, et de Port-Royal elle fut envoyée, on ne sait comment, à la Visitation de la rue Saint-Antoine, où Mme de Chantal se trouvait encore. Tous ces détours prirent du temps, et Mme de Chantal ne l'avait pas reçue le 4 novembre quand elle écrivit à la Mère Angélique son dernier billet. Elle lui fut remise, dit l'éditeur de 1645, « deux jours avant son partement de Paris, c'est-à-dire exactement le 9 novembre. S'il est vrai,

comme le dit ce même éditeur, que la sainte fut entièrement délivrée de ses peines intérieures un peu de temps avant sa mort [1], il faudrait faire coïncider cette délivrance avec la réception de la lettre de Saint-Cyran, puisqu'il s'écoula exactement trente quatre jours entre le 9 novembre et le 13 décembre 1641. La chose n'est pas impossible, et, hâtons-nous de le dire, elle n'aurait rien de miraculeux. Ce que Mme de Chantal demandait depuis longtemps avec tant d'insistance, une pièce établissant qu'on l'avait bien comprise et qu'on ne lui adressait pas des consolations en l'air, elle le tenait enfin entre ses mains ; c'était un certificat autrement sérieux que celui du docteur Lescot voulant rassurer Richelieu ; c'était mieux encore que le papier de 1637. Nous avons tous vu des pièces du même genre produire des effets analogues chez des infortunés que torturaient des idées fixes.

Mais sans rechercher curieusement ce qu'il

1. Mgr Bougaud dit *trois mois*, et fait intervenir simultanément saint Vincent de Paul, et surtout l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde. C'est vraiment jouer de malheur, car Bellegarde, un des approbateurs de la *Fréquente Communion* d'Arnauld, était un ami particulier de Saint-Cyran et dans les mêmes sentiments que lui.

est impossible de savoir, la lettre de Saint-Cyran à Mme de Chantal n'en est pas moins l'épilogue de cette touchante histoire des relations de Jeanne de Chantal et d'Angélique Arnauld; leur intimité finit au bout de vingt ans comme elle avait commencé, par l'intervention d'une tierce personne, d'un « grand serviteur de Dieu, » comme disait Mme de Chantal quand elle voulait désigner saint François de Sales ou l'abbé de Saint-Cyran.

X

MORT DE SAINTE CHANTAL

Avant de quitter Paris pour aller mourir à Moulins six semaines plus tard, Mme de Chantal fit remettre à la Mère Angélique un billet d'adieu, rédigé avec le même soin que le billet du 28 octobre, et destiné, pensait-elle, à être conservé dans les archives de Port-Royal. C'est comme un testament de la Supérieure générale de la Visitation ; et elle souhaitait que ses filles, — qui depuis... ! — demeurassent inviolablement unies aux chères filles de la Mère Angélique. Ce billet, le voici dans sa touchante simplicité :

« Vive Jésus. — Ma bonne et chère Mère, souffrez-moi ce petit billet qui vous va dire encore à Dieu *(sic)*. A Dieu donc, ma toute bonne et chère Mère. A Dieu, soyons-nous unies, qui est invariable. Je suis plus consolée que je ne puis dire de la sainte et cordiale union de nos cœurs. Il m'est avis que notre bon Dieu y ajoute

je ne sais quoi de fort intime. Je vous envoie nos livres[1]. Hélas! aurions-nous bien quelque réserve pour vous? Non certes, je ne le pourrais souffrir. Quand vous mourrez, ayez soin qu'ils soient rendus ici, sinon que vous jugiez les devoir laisser entre la main de l'une de nos bonnes sœurs. Je suis consolée de voir le désir que nos supérieures et ma sœur H. Angélique Lhuillier ont de vivre très cordialement et unaniment avec vous [2]. Je salue nos très chères sœurs, et le bon serviteur de Dieu. Faites que l'on prie fort pour celle qui est tout à fait vôtre. Dieu soit béni! — Du 4 novembre 1641. »

Ainsi finit la correspondance de deux amies qui, après les tendres embrassements d'une cinquième visite à Port-Royal, sans doute en octobre 1641, ne devaient plus se revoir. La supérieure de la Visitation partit à petites journées

(1) Ces *livres* étaient, d'après une lettre de la Mère Angélique (18 janvier 1655), les Constitutions, le Coutumier, « et encore un livre qu'elles appellent *des Réponses* que leur a faites leur bonne Mère sur les difficultés qu'elles lui proposaient. » Édit. de 1742, tome II, p. 557.

(2) On peut voir par les lettres de la Mère Angélique à la reine de Pologne que l'abbesse de Port-Royal a toujours aimé la Visitation. Quatre ans après sa mort, une des supérieures dont il est ici question, la Mère Eugénie de Fontaine, est devenue la geôlière impitoyable des religieuses de Port-Royal de Paris.

pour regagner Annecy en passant par Moulins. Elle emportait avec elle, dit encore l'éditeur de 1645, c'est-à-dire Arnauld d'Andilly, la grande lettre de Saint-Cyran, et l'on sut plus tard par une lettre de la religieuse qui l'accompagnait qu'elle « en témoigna durant son voyage une satisfaction extraordinaire. » Nul doute qu'elle ne l'ait fait lire à l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, ami particulier du prisonnier de Vincennes, qu'elle rencontra sur sa route à Montargis. A Nevers, elle se fâcha sérieusement parceque le portail de la Visitation lui parut trop beau ; c'était un souvenir manifeste de la lettre de saint Cyran. Arrivée à Moulins, où elle trouva l'admirable duchesse de Montmorency, elle tomba malade le 8 décembre, et cinq jours plus tard elle expirait, âgée de soixante et onze ans, assistée par le célèbre jésuite Claude de Lingendes. On voudrait croire qu'une si grande sainte s'est endormie paisiblement dans le Seigneur, mais les détails qui ont été donnés sur ses derniers moments ne concordent pas bien entre eux ; quelques-uns même établissent que le ressouvenir de ses terribles agitations vint encore la troubler sur son lit de mort jusqu'à l'instant suprême.

Mgr Bougaud parle sans doute de ravissante ferveur et de délices enivrantes, mais il rapporte aussi, et d'autres l'avaient fait avant lui, certaines choses qui rendent perplexe le lecteur averti. Ainsi, quand on commença les prières dites de la recommandation de l'âme, elle prit dans sa main droite, outre son crucifix, « le petit sachet qu'elle avait toujours pendu au cou, et qui contenait sa profession de foi... » Il s'agit là du petit papier de 1637, de ce que nous avons appelé le Mémorial de Mme de Chantal. Elle avait donc conservé ce témoignage de ses troubles, de ses doutes, de ses impuissances ; elle craignait donc toujours un retour offensif de ses anciennes hallucinations ! Une chose encore plus attristante, c'est le récit qu'on peut lire dans une vie de la bienheureuse publiée en 1751 par un jésuite, le Père Beaufils. Après avoir parlé de ses admirables dispositions, et dit en propres termes : « ce n'étaient que soupirs d'amour, aspirations saintes, sacrifices continuels de sa vie, » il ajoute : « Dieu gardait encore une dernière épreuve à sa vertu. Il permit que son imagination fût vivement frappée à ce moment de la pensée de l'éternité et des jugements de Dieu. Elle eut à combattre une

soudaine terreur qui semblait devoir ébranler sa confiance. Elle rappela aussitôt le Père de Lingendes, et toute faible qu'elle était lui expliqua ce qui se passait dans son esprit, et lui parla avec tant de force du compte qu'il nous faut rendre à Dieu au tribunal de sa justice, que ce Père avoua qu'il n'avait jamais rien entendu qui l'eût tant frappé. Mais quoi! ma Mère, lui dit-il, manquez-vous d'espérance en un Dieu infiniment bon? — Ah! non, mon Père, répliqua-t-elle, sa bonté est sans bornes, il me fera miséricorde, j'appuie ma confiance sur les mérites de mon Sauveur. Mais, ajouta-t-elle, que les jugements de Dieu sont effroyables! »

Que ne dirait-on pas si la Mère Angélique, dont on a travesti l'histoire il y a quelques années, avait prononcé le 6 août 1661 une parole semblable! Que de considérations éloquentes sur cet abominable jansénisme qui fait du bon Dieu un juge inexorable et un bourreau. Ce qui est certain, ce qui ressort clairement de tout ce qu'on a pu lire ici-même dans les lettres de la Mère Angélique et de Saint-Cyran, c'est que la réplique du Père de Lingendes reprochant à la mourante de manquer d'espérance ne serait jamais montée aux lèvres du prisonnier de Vin-

cennes. Il n'aurait eu que des paroles de réconfort, de consolation et d'encouragememt, car il aurait répété ce que disaient depuis quatre ans toutes les lettres d'Angélique, sa fidèle interprète : « Ces appréhensions et ces terreurs vaines sont des grâces insignes ; c'est un signe manifeste que Dieu vous aime et que vous êtes au nombre des prédestinés. » Mais ce n'était là qu'une épreuve passagère, une de ces mouches dont parlera plus tard la Mère Angélique ; rassénérée définitivement, la sainte exhala son dernier soupir en prononçant, comme cette autre martyre qui s'appelle Jeanne d'Arc, le doux nom de Jésus.

La nouvelle de sa mort fut annoncée à la Mère Angélique et à Saint-Cyran par la religieuse qui l'avait accompagnée dans son voyage ; la lettre n'a pas été conservée. Elle ne relatait sans doute pas les détails affligeants qu'on vient de lire ; l'eût-elle fait, qu'elle n'aurait en rien modifié leurs sentiments de respect, d'amour et de vénération. Ils savaient l'un et l'autre que Mme de Chantal était une très grande sainte, et Saint-Cyran avait toujours sur sa table, au donjon de Vincennes, les portraits de l'évêque de Genève et de la fondatrice de la Visitation ;

il ne passait pas un seul jour sans recourir à leur intercession, sans leur adresser des prières ferventes. Neuf ans plus tard, le 15 janvier 1650, la Mère Angélique, conseillant à la Reine de Pologne d'introduire dans son royaume des religieuses de la Visitation d'Annecy, lui parlait du « bienheureux évêque » leur fondateur et de leur « sainte mère. »

CONCLUSION

Ainsi finit la touchante histoire d'une des plus saintes amitiés dont fasse mention l'histoire de l'Église. Commencée en 1619, et due à l'initiative de saint François de Sales, elle dura plus de vingt ans, sans que les souffrances intimes, les commotions extérieures, et même les persécutions sous prétexte d'hérésie, pussent en altérer le caractère ou en diminuer la force. C'est que les intérêts humains, les considérations mesquines et enfin les passions religieuses n'avaient rien à démêler avec cette union vraiment céleste, instituée par un grand saint. « Il leur avait dit, lisons-nous dans une très belle relation de la Mère de Ligny, qui fut abbesse de Port-Royal[1], qu'il lui semblait qu'elles ne faisaient toutes deux avec lui qu'un même esprit et qu'un même cœur. Aussi notre Mère nous

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*. 1re partie Xe Relation, tome I, p. 559.

disait qu'elle était si étroitement unie avec eux qu'il lui semblait qu'ils lui étaient toujours présents comme son bon ange, surtout quand elle s'allait présenter devant Dieu. » Présents ou absents, vivants ou morts, ils étaient unis pour le temps et pour l'éternité, voilà le secret de la tendresse inexprimable que se sont toujours témoignée Mme de Chantal et la Mère Angélique. Il n'y a rien là qui ressemble à l'amitié, si belle pourtant, d'un Montaigne et d'un La Boétie, « parce que c'était lui, parce que c'était moi. » Ces deux âmes s'aimaient, si l'on ose dire, en saint François de Sales, et par saint François de Sales en Dieu même et en Jésus-Christ. L'évêque de Genève les avait distinguées entre toutes celles qui se trouvèrent sur sa route au cours de son apostolat, et il leur avait enjoint de se chérir comme deux sœurs parce qu'elles étaient ses filles au même titre ; elles obéirent, et trouvèrent dans cette obéissance une si grande douceur que la mort de leur commun Père ne changea rien à la nature de leurs sentiments. Angélique était de beaucoup la plus jeune, elle ne se demanda pas un instant si la différence des tempéraments, des caractères, des situations sociales autorisait ou

non une intimité absolue ; elle s'abandonna pour ainsi dire sans réflexion, puisque M. de Genève le voulait ainsi, et elle se prit à aimer Mme de Chantal autant et peut-être plus que sa propre mère. Mme de Chantal, qui était mère de plusieurs enfants, fit de même et pour la même raison ; elle se prit à aimer sa chère Angélique autant, sinon plus, qu'elle n'aimait son fils et ses filles. C'est que la chair et le sang, le monde et ses exigences étaient absolument étrangers à cette union des esprits et des cœurs telle que la voulait saint François de Sales. L'abbesse de Port-Royal se rabaissait amoureusement au rôle de « petite novice, » et la Supérieure de la Visitation, avait la bonté de la considérer comme son égale. Il en fut ainsi, autant que nous pouvons le conjecturer par le peu qui nous reste de leur correspondance, durant quinze ou seize ans. Les deux amies se voyaient à de longs intervalles et elles s'écrivaient rarement ; qu'importe ? puisque l'amour ainsi conçu ne connaît ni le temps ni l'espace ; Mme de Chantal et la Mère Angélique n'étaient pas deux personnes distinctes, c'était une seule âme animant deux corps.

Durant la deuxième période, la plus courte

des deux, mais de beaucoup la plus importante, les circonstances semblaient devoir modifier le caractère de cette affection ; peut-être même furent-elles bientôt de nature à faire craindre une rupture. Mme de Chantal se vit en proie à des troubles d'esprit qui la désolaient et lui ôtaient la paix du cœur ; la Mère Angélique, inaccessible à ce genre d'agitations, ne tarda pas à être en butte à des contradictions, à des commotions terribles. L'intervention de Zamet dans les affaires de Port-Royal et de l'institut du Saint-Sacrement, son animosité contre l'abbé de Saint Cyran, la haine des Jésuites contre tous les Arnaulds, l'emprisonnement de Du Verger de Hauranne qui dirigeait Port-Royal, la dispersion des premiers solitaires et la destruction des petites écoles, enfin les accusations réitérées d'hérésie qui étaient le prétexte de toutes ces vexations, étaient choses bien graves, qui pouvaient amener la supérieure générale de la Visitation à réfléchir sur les inconvénients, sur les dangers même de sa liaison avec la Mère Angélique. Or on a vu par ce qui précède comment les deux amies se sont comportées en cette circonstance : leur amitié n'en a pas été ébranlée le moins du monde ; elle n'en est devenue,

comme le prouve le billet d'adieu de 1641, que plus *sainte* et plus *cordiale*; elles étaient unies l'une à l'autre *invariablement*. Mme de Chantal se faisait bien humble dans ses lettres, et elle demandait du secours pour son pauvre cœur endolori ; et la Mère Angélique, loin d'abuser de cette situation pour se donner de l'importance, n'était pas moins humble dans ses réponses ; elle prodiguait les consolations et surtout les protestations de tendresse ; elle proposait et faisait accepter les conseils discrets d'un grand maître de la vie spirituelle, d'un véritable médecin des âmes, tout cela avec une simplicité charmante et une délicatesse qu'on ne saurait trop admirer.

Mme de Chantal, de son côté, ne se laissa jamais circonvenir par les ennemis de Port-Royal, parce qu'elle avait présentes à l'esprit les instructions et les confidences de saint François de Sales et du cardinal de Bérulle. Comme ces deux grands hommes, elle voyait les maux de l'Église, elle n'en parlait que dans l'intimité, sans faire de plaintes inutiles ou irritantes, et elle en gémissait en secret. Elle s'éloignait de Sébastien Zamet et se mettait sous la conduite de l'archevêque de Sens, son prin-

cipal antagoniste dans l'affaire du Saint Sacrement ; elle demandait des missionnaires pour Annecy, non pas aux Jésuites, mais à saint Vincent de Paul ; enfin elle disait du prisonnier de Vincennes qu'il souffrait pour la justice et pour la vérité, et elle ne balançait pas à témoigner hautement son estime et son admiration pour lui et pour le monastère de Port-Royal. Au dévouement sans bornes de la Mère Angélique, elle répondait par des actes de courage dont saint Vincent de Paul lui-même n'était pas capable. Ce fut un bonheur pour elle de mourir en 1641, car elle aurait bien pu avoir sa part des grandes persécutions qui suivirent.

Et pourtant quelle sagesse, quelle modération dans la conduite de ces deux amies ! On peut examiner à la loupe, comme les jésuites examinèrent deux années durant les écrits de Saint-Cyran, les lettres qu'ont échangées Mme de Chantal et la Mère Angélique, on n'y trouverait pas une parole imprudente, pas une médisance, rien qui sente l'esprit d'intrigue ou de révolte ; tout au contraire y respire la piété la plus sincère et la plus orthodoxe ; ces lettres-là, on pouvait les présenter sans crainte à la Sacrée congrégation des rites en vue d'un ou même de

deux procès de béatification, car les deux amies qui se sont écrit de la sorte étaient aussi grandes et aussi saintes l'une que l'autre [1].

Quant à celui qu'elles appellent toujours le grand, le vrai, le bon, l'insigne serviteur de Dieu, son rôle dans l'affaire si délicate des tribulations de Mme de Chantal mérite également d'être mis en lumière. Ce qui apparaît le plus clairement, c'est la réserve, la discrétion, la prudence et le désintéressement absolu dont il a toujours fait preuve. Directeur de Port-Royal et conseiller attitré de la Mère Angélique, il aurait pu être tenté de se mettre en avant, de chercher à s'immiscer dans les affaires d'une congrégation aussi importante et aussi célèbre que la Visitation ; il n'en a rien voulu faire, et depuis le premier jour jusqu'au dernier il s'est tenu systématiquement à l'écart. Pressé de donner un conseil sur un cas de conscience, il s'est longtemps dérobé ; on a dû insister et l'obliger finalement à répondre. C'est au bout

(1) Il y a plaisir à se trouver ici d'accord avec Mgr Bougaud, qui dit à la fin de sa note inqualifiable sur les prétendues falsifications des Jansénistes : « Fussent-elles acceptées comme authentiques... on n'en peut rien conclure contre les sentiments et les vertus de la vénérable servante de Dieu [Mme de Chantal]. » — Fort bien, mais qui a jamais dit quelque chose là contre?

de quatre ans, et à la veille d'un départ qu'il savait devoir être définitif, qu'il a donné par écrit la consultation qu'on ne cessait de lui demander; pouvait-il se montrer plus réservé et plus désintéressé? La Mère Angélique, qui le connaissait bien, croyait trouver en lui un autre saint François de Sales; jamais l'abbé de Saint-Cyran n'a aspiré à paraître tel aux yeux de Mme de Chantal. Loin de là, il s'est toujours considéré comme un humble disciple du bienheureux évêque de Genève, en attendant qu'il devînt un des premiers dévots de la bienheureuse fondatrice de la Visitation. Il est donc juste de laisser l'abbé de Saint-Cyran à sa véritable place, c'est-à-dire au quatrième rang; mais il convient de réunir dans une même estime et dans une même admiration les deux incomparables filles de l'incomparable saint François de Sales.

APPENDICE

Extraits de Relations de Port-Royal relatifs à Sainte Chantal

—

Lettres et billets de Sainte Chantal,
de la Mère Angélique et de l'abbé de Saint-Cyran.

APPENDICE

Extraits de Relations de Port-Royal relatifs à Sainte Chantal.

I

EXTRAIT D'UNE RELATION DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE AGNÈS DE LIGNY, RELATIVE A LA MAISON DU SAINT SACREMENT. (MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL... X[e] RELATION, TOME I, P. 559).

Pendant que nous avons été au Saint Sacrement, la Révérende Mère de Chantal nous a fait la grâce de nous y visiter deux fois[1]. La première fois, la Mère Angélique y était encore. Elle y entra, et il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort longs entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur et une consolation toute particulière. Il n'est pas croyable combien elles se témoignèrent l'une a l'autre d'affection, d'estime et de confiance, marquant qu'il y avait longtemps qu'elles souhaitaient cette occasion de se voir. La Mère de Chantal eut aussi la bonté de voir la communauté, et de nous souhaiter à toutes en général et en particulier toutes sortes de bénédictions, et elle

1. En 1635, l'année où la Mère Angélique se mit, elle et toute la maison du Saint Sacrement, sous la conduite de M. de Saint-Cyran. Elle lui fit son renouvellement au mois d'août. — I[re] Relation, p. 232.

pria Dieu de nous multiplier. Elle disait à notre Mère qu'elle aimait cette petite communauté et cette petite maison, parce qu'elle était pauvre et simple. Car encore qu'elle fût assez commode pour des personnes du monde, il est vrai néanmoins qu'elle était fort resserrée pour un monastère, et il n'y avait que la chapelle du dehors et notre chœur qui fussent assez passables. Cette visite de la Révérende Mère de Chantal renouvela l'union qui était depuis longtemps fort grande entre ces deux Mères, et que saint François de Sales avait lui-même faite, n'y ayant personne, excepté cette bienheureuse, pour qui il témoignât tant d'affection et de tendresse que pour notre Mère Angélique. Il leur avait dit qu'il lui semblait qu'elles ne faisaient toutes deux avec lui qu'un même esprit et un même cœur. Aussi notre Mère nous disait-elle qu'elle se trouvait si étroitement unie avec eux qu'il lui semblait qu'ils lui étaient toujours présents comme son bon ange, surtout quand elle s'allait présenter devant Dieu.

La deuxième fois que nous avons eu la bénédiction de voir la Mère de Chantal dans notre monastère du Saint Sacrement fut après que la Mère Angélique en fut sortie[1]. Cette Révérende Mère nous ayant toutes embrassées avec bien de la bonté nous dit : « J'ai voulu venir chez vous avant que d'aller rendre visite à ma chère Mère Angélique, car elle n'aurait pas été contente si je n'avais vu ses chères filles, et que je ne lui en pusse pas dire des nouvelles. »

1. La Mère Angélique revint de la maison du Saint Sacrement à Port-Royal le 10 février 1636, et la Mère Geneviève, abbesse, alla prendre sa place. — I[re] Relation, p. 232.

NOTE DE L'ÉDITEUR DE 1742

La Mère de Chantal, qui retourna en Savoie l'an 1637, étant revenue pour la quatrième fois à Paris l'an 1641, ne manqua pas de voir la Mère Angélique comme elle avait déjà fait dès son premier voyage; et même, peu de temps avant son départ de Paris, elle vint à Port-Royal et y demeura deux jours. Ce fut alors que pour la dernière fois « ces deux grandes âmes s'entretinrent avec bénédiction et une joie singulière de part et d'autre, » dit M. l'évêque du Puy en la vie de Mme de Chantal. Cette vénérable Mère emporta avec elle dans le ciel la consolation sensible que lui donnait l'union qu'elle voyait régner alors entre Port-Royal et ses filles de la Visitation. Car peu de semaines avant sa mort, qui arriva le 13 décembre 1641, elle écrivit à la Mère Angélique la lettre suivante. [Suit le texte du billet du 4 novembre 1641].

II

EXTRAIT D'UNE RELATION DE LA MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT JEAN RELATIVE A LA VIE DE LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD. (MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PORT-ROYAL... 1re RELATION, TOME I, P. 159).

L'union si particulière qui a été entre la Mère de Chantal et la Mère Angélique fut un effet de cette heureuse connaissance et de cette liaison de grâce qu'elle avait faite avec son saint directeur [1]. Elles ne pouvaient pas se dire filles du même Père sans contracter entre elles l'amitié la plus parfaite et la plus égale. Celle

1. V. ci-dessus, p. 11.

qu'elles eurent l'une pour l'autre surpassait de beaucoup l'amour qui doit être entre deux sœurs, puisque la Mère de Chantal témoigne dans une de ses lettres à la Mère Angélique qu'elle la portait jusqu'à croire qu'elles n'avaient toutes deux qu'un même cœur. Cela se voit dans une de ses Lettres imprimées qui est dans le premier tome de celles de M. de Saint-Cyran, où il y a plusieurs autres preuves de la liaison si parfaite qui a été entre ces deux Mères, de sorte qu'il ne me reste rien à dire à ce sujet, sinon que ce fut au premier voyage que la Mère de Chantal fit à Paris pour l'établissement du premier couvent de Sainte Marie (l'année d'après que Monsieur de Genève s'en fut retourné[1], qu'elle vint à Maubuisson voir la Mère Angélique, qu'elle n'avait encore vue qu'en esprit, et pour laquelle elle avait déjà une très grande estime et beaucoup d'affection. La Mère Angélique de son côté avait une telle opinion de sa vertu que cette bonne Mère s'étant fait saigner de la main de la Mère Angélique pendant qu'elle fut en cette abbaye, on fit sécher de son sang, (que nous avons encore) pour le conserver comme des reliques. Nous en donnons présentement[2] en cette qualité à ceux qui souhaitent d'en avoir, dans l'opinion qu'on a de sa sainteté[3].

Note de l'éditeur de 1742

On apprend de l'auteur de la Vie de Mme de Chantal cité ci-dessus que la Mère Angélique « la retint plusieurs

1. Note marginale : 1620.
2. La Mère Angélique de Saint Jean écrivait ceci en 1673.
3. La Mère de Chaugy, dont les *Mémoires* font autorité, rapporte les mêmes faits et quelques autres semblables. Édit. des Œuvres, tome I, p. 203.

jours à Maubuisson pour parler à ses filles et leur donner des avis. » Depuis ce temps il y eut entre « ces deux grandes âmes, » comme il les appelle, une union fort étroite. Elles s'écrivaient assez souvent, et les lettres qu'on a de la Mère Angélique prouvent que c'était avec une grande ouverture de cœur.

III

EXTRAIT DU NÉCROLOGE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS, ÉDITÉ PAR DOM RIVET EN 1723.

Madame de Chantal, fondatrice des Religieuses de la Visitation.

Le treizième jour [de décembre] 1641 mourut à Moulins en Bourbonnais la vénérable Mère Mme Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice et première religieuse de la Visitation de Sainte Marie, qui a laissé dans l'Église une odeur de sainteté par l'exemple de ses rares vertus, que nous devons avoir en une particulière recommandation. Nous avons eu beaucoup de part à sa charité, surtout en la personne de notre Mère la Mère Marie Angélique Arnauld, à qui elle était étroitement unie, comme l'avait été Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, son directeur et instituteur de l'ordre. Elle a plusieurs fois honoré notre maison de Paris de ses visites, dont la dernière a été seulement six semaines avant sa mort, et en toute occasion elle a toujours témoigné une affection singulière et beaucoup d'estime pour notre monastère.

Lettres et billets de Sainte Chantal, de la Mère Angélique et de l'abbé de Saint Cyran.

AVERTISSEMENT

Les lettres et billets qu'on va lire proviennent de trois sources différentes, qui seront indiquées au fur et à mesure. Trois lettres de Sainte Chantal ont été publiées pour la première fois en 1644 à Lyon, par les soins de la Mère de Blonay ; elles ont passé de là dans les différentes éditions des Lettres de la Sainte, et finalement dans l'édition de ses Œuvres complètes.

Les autres lettres de Sainte Chantal ont paru en 1645, dans l'édition des Lettres de Saint-Cyran, et en 1742 dans l'édition des Lettres de la Mère Angélique; on les a réimprimées en 1823 avec les autres Lettres de la Sainte, mais la Visitation a récriminé, et on ne les retrouve pas dans les Œuvres complètes. Les lettres de la Mère Angélique ont été publiées en 1742, mais on les donne ici sous leur forme primitive d'après les anciennes copies de Port-Royal. Enfin la grande lettre de Saint-Cyran à Mme de Chantal est tirée de l'édition de ses Lettres donnée en 1645 par Robert Arnauld d'Andilly.

EXTRAITS DE QUELQUES LETTRES DE LA BIENHEUREUSE MÈRE DE CHANTAIL *(sic)* FONDATRICE DE LA VISITATION

(1645)

AVIS AU LECTEUR

Mon cher Lecteur,

Avant que rapporter la lettre que feu Monsieur l'abbé de Saint-Cyran a écrite à la Révérende Mère de Chantail, nous avons été obligés de vous donner ici quelques extraits des lettres que cette bienheureuse Mère a écrites à la Mère Marie Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal; parce qu'ayant supplié cette Mère, son intime amie, de les montrer à M. de Saint-Cyran afin qu'il lui écrivît quelque chose qui la consolât, il était nécessaire de les produire ici, pour mieux connaître le sujet dont M. de Saint-Cyran traite dans sa lettre.

Et afin que vous sachiez plus particulièrement les raisons qui ont causé cette liaison si particulière entre ces deux Mères, laquelle paraît extraordinaire dans ces lettres, nous avons cru vous devoir dire en peu de mots, que le bienheureux évêque de Genève ayant été père de ces deux filles, il les avait unies ensemble par un amour de charité, comme elles l'étaient avec lui par un amour de respect et de révérence.

De sorte que depuis que l'esprit de ce Bienheureux eût joint ainsi dans une parfaite et toute sainte amitié ces deux religieuses absentes l'une de l'autre, elles ne furent plus qu'un cœur et qu'une âme, et la Révérende Mère de Chantail n'a point eu durant plus de vingt années de plus fidèle dépositaire de ses peines et de ses

pensées plus secrètes que cette chère sœur que son bienheureux Père lui avait donnée.

C'est ce qui a porté la Révérende Mère de Chantail à ne faire jamais aucun voyage à Paris qu'elle ne vînt visiter la Mère Marie Angélique, et même, au dernier qu'elle y fit, peu de temps avant sa mort, elle passa deux jours au monastère de Port-Royal, comme Monseigneur l'évêque du Puy l'a rapporté en sa vie, ne pouvant se lasser de l'entretenir de tout ce qui s'était passé entre Dieu et elle depuis sa dernière vue, et de se faire entretenir par elle de tout ce qu'elle savait qui s'était passé entre Dieu et son serviteur, feu M. l'Abbé de Saint-Cyran, dont elle estimait d'autant plus la suffisance et la piété, qu'elle savait par les lumières et par les sentiments que Dieu lui avait donnés dans les prières qu'elle faisait sans cesse pour sa délivrance, qu'il était injustement persécuté.

Et ainsi, comme Dieu avait uni ces deux religieuses ensemble dans la révérence qu'elles avaient pour un évêque si saint, il les avait unies encore depuis dans l'estime et le respect pour un abbé si savant et si vertueux ; et son Esprit Saint avait gravé dans leurs cœurs, aussi bien que dans celui de quelques autres personnes publiquement révérées pour leur sainteté, dont on produira quelque jour les lettres et les jugements, une image si vive et si fidèle de sa haute vertu et de sa souffrance pour la justice, que la postérité sera sans doute étonnée de voir qu'un si pieux ecclésiastique, que des personnes éminentes en piété ont tant chéri et tant estimé, n'ait pas laissé d'être exposé à de si longues et de si violentes persécutions. Et lorsqu'elle considérera que Dieu a accordé sa liberté aux prières de tant de

saintes âmes qui priaient incessamment pour lui, comme pour un de ses plus fidèles serviteurs, ainsi que ces lettres le marquent en termes exprès, elle jugera sans doute que les souhaits de ceux qui ont désiré qu'il mourût en prison ont été moins agréables à Dieu que les souhaits ardents et purs de ces veuves et de ces vierges, pour le voir sortir de captivité, et mourir, comme il a fait, dans la liberté et dans le repos.

La Révérende Mère de Chantail ayant donc une estime toute particulière de feu M. l'abbé de Saint-Cyran, avait désiré que la Mère Marie Angélique lui communiquât les lettres qu'elle avait écrites, touchant les tentations dont elle était agitée, pour en avoir son sentiment dès auparavant sa détention au Bois de Vincennes. A quoi il avait satisfait, en ayant écrit un petit traité, qui a été perdu, comme il lui mande.

Cette vénérable Mère lui ayant depuis renouvelé la même prière et étant venue en cette ville en 1641, elle pria la Mère Marie Angélique de la recommander de nouveau aux prières de M. l'abbé de Saint-Cyran, et lui témoigna qu'elle se tiendrait fort consolée, s'il lui pouvait écrire ses pensées sur les diverses peines qu'elle lui avait dépeintes dans ses lettres.

La Mère Marie Angélique, désirant de satisfaire à son désir, envoya à M. de Saint-Cyran la plupart des lettres dont nous donnons les extraits au public, afin de l'informer de la qualité particulière de ses souffrances. Et la Révérende Mère de Chantail ne se contentant pas de cela, elle lui écrivit elle-même, le jour des saints Apôtres saint Simon et saint Jude ; et c'est la lettre que nous avons mise en lumière avec les autres. Mais M. de Saint-Cyran écrivait à cette bienheureuse Mère,

en même temps qu'elle à lui, de sorte que sa lettre n'est pas la réponse à celle qu'elle lui avait adressée, mais à celles qu'elle avait écrites auparavant à la Mère Marie Angélique, pour les lui faire voir et recevoir ses conseils sur ses doutes et ses peines.

La Révérende Mère de Chantail reçut cette lettre de M. de Saint-Cyran avec une extrême joie, deux jours avant son partement de Paris, et en témoigna durant son voyage une satisfaction extraordinaire à la religieuse qui l'accompagnait, laquelle l'écrivit depuis à la Mère Marie Angélique, cette bienheureuse Mère étant morte en ce même temps, aussitôt qu'elle fut arrivée en son monastère de Moulins. Et nous espérons que toutes les personnes qui la liront avec un esprit de piété et une disposition chrétienne y reconnaîtront la même lumière de grâce et de doctrine que cette sainte âme y a révérée, et sentiront en eux-mêmes qu'il n'y a point de discours plus consolants et plus efficaces que ceux qui sortent de la charité des fidèles serviteurs de Dieu, qui ont voulu conserver la piété de leur cœur et la liberté de leur âme, en s'exposant à une longue captivité de leur corps; et qui, ne pensant qu'à plaire à Dieu, n'ont point craint de déplaire aux hommes, et d'abréger le cours de leur vie par les langueurs d'une prison, pour avoir le bonheur de mourir aussi libres et aussi désintéressés qu'ils avaient vécu.

I

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

Août 1620.

Ma très chère Mère,

Ma misère est si extrême et si grande, et mon embarrassement, qu'il m'est impossible de trouver une semaine pour faire une pauvre retraite. Celle-ci, que j'y avais destinée, doit être employée à entendre les comptes avec des commissaires de l'ordre [1], ce qui me sera si très déplaisant que rien plus; et avec cela tant de hasards de péché, en tant de discours et murmure avec ces personnes. Voyant tout cela, j'ai essayé de faire une petite revue en la manière que Philothée l'enseigne [2], et me suis confessée ce matin à M. Manceau [3], cependant que de bonne fortune ma guette continuelle s'était allée promener à Port-Royal. Ce n'a été que depuis l'Assomption, de sorte que je n'ai rien trouvé que je ne vous aie déjà mandé ; excepté que tous les acquiescements que je fais à la divine volonté pour mon dessein ne sont point véritables, ce me semble, y ayant une certaine propriété dont je ne me défais jamais, qui fait que dès qu'on m'y contredit je ressens une extrême douleur, dont j'ai été malade quelquefois, et encore

1. De l'ordre de Citeaux.

2. Souvenir de l'*Introduction à la vie dévote*, que la Mère Angélique lisait assidûment.

3. Confesseur de Port-Royal, mort octogénaire en 1639. La *guette* était une religieuse nommée Marie Angélique, qui faisait office d'espion au service de Mme d'Estrées.

hier, et pense souvent que, s'il n'arrive [1], il est impossible que je n'en meure, ne me pouvant aucunement résoudre de vivre dans ma condition. Quoique je dise assez que je le veux si Dieu le veut, ce n'est point du bon du cœur, et je le dis plutôt de peur que si l'on reconnaissait autrement, qu'on ne dît que ce ne fût une tentation, ce que je ne veux nullement croire; et me semble, quand même Monseigneur [2] me le dirait, que je ne le croirais pas, encore que quand je pourrais sans lui [3], je ne voudrais pourtant pas le faire, car j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir; mais cependant je ne pourrais, ce me semble, jamais arracher ce désir de mon cœur.

J'ai encore omis à vous dire que tous les jours je ne manque point à regarder tout ce qui se passe dans le chœur des séculiers quand on ouvre la grille pour voir Notre Seigneur; et durant le sermon j'y suis si attentive que j'en perds l'attention au sermon. Je fais bien souvent une mine bien chagrine, et depuis que je ne vous ai écrit, je me suis bien souvent impatientée contre mes sœurs, et les ai reprises aigrement. J'ai deux ou trois fois fait des actions d'hypocrisie, refusant quelque chose qu'on me donnait, sous prétexte d'abstinence, parce qu'il me déplaisait; que si c'eût été quelque chose qui m'eût plu, je l'eusse bien pris.

Je parle tous les jours presque tout du long de la réfection, bien souvent de nouvelles et de sottises, et reprends les fautes de la lectrice ou avec moquerie ou

1. 1742 : Si ce que je souhaite n'arrive pas.

2. 1742 : Monseigneur l'évêque de Genève.

3. 1742 : exécuter mon dessein.

avec impatience. Je ne parle point du tout à mes sœurs, ne trouvant point de temps parce que j'en perds. J'ai quitté une fois l'oraison à demi faite par légèreté et indévotion, et une fois pour ce seul sujet j'omis d'aller à l'office.

Et la grande circonstance de toutes mes fautes, c'est que pour l'ordinaire les faisant je vois actuellement le mal que je fais, et comme je devrais faire pour bien faire, et quoique j'essaie de disputer contre la lumière, je ne puis la chasser ; et cela m'est fort particulier quand mes fautes sont contre la charité, et si [1] je ne saurais vaincre ma mauvaise humeur. Je cours toujours, et si c'est avec affection, pour ce qu'il m'a semblé que ma promptitude en cela ne vous déplaisait pas trop. Enfin, ma très chère Mère, je suis toute imperfection, et ma douleur c'est que je ne vois point du tout le moyen de me corriger où je suis, car tout m'est occasion de faute. Je ne dis pas ceci pour vous importuner, ma très chère Mère, c'est qu'il m'échappe, pardonnez-le moi.

Il y a ici un gardien des capucins à notre porte, fort habile et homme de bien, mais d'une mauvaise humeur je ne sais quelle, qui veut que je le caresse, que je lui dise mes affaires et lui aie fort grande confiance, et moi je ne puis, dont il est si très mal [2] édifié qu'il s'en plaint fort, comme, si je lui faisais des mépris insupportables, dont je suis bien loin extérieurement ; mais en vérité intérieurement j'ai assez de peine à estimer

1. Et *cependant*. De même deux lignes plus bas; 1742 a supprimé le second *si*.

2. 1742 : si mal.

des humeurs badines, et à croire que les âmes qui se paissent[1] de ces niaiseries aient un grand esprit d'oraison, ainsi qu'on dit de celui-ci; et a dit qu'il n'y viendrait plus[2] si je ne faisais autrement. D'ailleurs il prêche très bien, et nos anciennes dames l'entendent volontiers, quoique sans fruit.

D'ailleurs, ma chère Mère, j'ai toujours du respect humain. Je suis embarrassée dans une fâcheuse affaire; j'ai tout plein d'ennemis, il ne faut qu'un homme comme cela pour me décrier dans son ordre, car ils s'entresupportent en ces vaines recherches d'honneur. Or pour lui dire mon secret, il m'est impossible, et je ne dois pas assurément le faire; mais je le trompe à cette heure quand je le veux retirer de son aliénation d'amuserie où je perds bien du temps, et avec évagation d'esprit, car ce sont des discours en l'air que je lui fais, et encore avec des équivoques et semblables tricheries, pour m'en défaire.

Et presque à tous les religieux il faut que je fasse comme cela, et leur conversation m'est mille fois plus périlleuse qu'à des séculiers[3], parce que ceux-ci, quand je pense un peu à moi, je leur dis de bonnes choses; mais aux autres, ce serait faire la suffisante et la prêcheuse. Et quand je les écoute, ils ne me disent que des niaiseries, et quand je ne réponds pas de même, je fais la froide[4], et on ne me connaît plus, je ne fais plus cas que des évêques, etc. Et cela c'est quand

1. 1742 : repaissent.
2. 1742 : Il a dit qu'il ne viendrait plus en cette maison.
3. 1742 : que celle des séculiers.
4. 1742 : on dit que je fais la froide.

je paie[1] les intérêts du temps passé, où j'entretenais tout le monde ; ainsi j'ai fait mille connaissances dont je ne puis me défaire.

L'autre jour, je fis paraître à l'une de ces personnes que je méprisais[2] d'autres que je savais qu'ils n'estimaient pas, par flatterie. Si Dieu ne m'assiste, ainsi que je l'espère de sa bonté par votre moyen, ma très chère Mère, non, je ne me pourrais plus supporter dans ces enlacements, et encore mille autres choses[3] pour des choses temporelles de céans, qui vont avec une confusion extrême et apportent des désordres et d'extrêmes incommodités à mes pauvres sœurs, et point moyen de les régler. Dieu amènera Monseigneur, je le crois parce que vous le dites, et qu'il aura pitié de moi.

Le bon Monseigneur de Belley[4] est venu, qui m'a écrit ; je l'aime bien, parce qu'il est bon, mais il me brouille encore l'esprit avec ses si très vaines[5] et extravagantes louanges ; car mon méchant esprit s'y plaît et a peine à déchirer ces lettres qui sont de si beaux panégyriques. Je ne saurais que je ne lui réponde et ne l'entretienne, et si[6] j'en ai presque du scrupule, m'imaginant que ce n'est pas tant le respect de son mérite que l'estime que je sais qu'il fait de moi qui m'en plaît. Je ne sais si je le dois fort prier[7] ou non ; ses sermons

1. 1742 : Je paie à présent.

2. 1742 : que j'en méprisais.

3. 1742 : mille autres embarras.

4. Pierre Camus, évêque de Belley (1582-1652) ; il a publié en 1641 l'*Esprit de saint François de Sales*.

5. 1742 : ses très vaines.

6. 1742 : et cependant.

7. 1742 : prier de venir.

émeuvent fort nos anciennes; pour moi, ils contentent plus la vanité de mon esprit qu'ils ne touchent ma volonté.

Mais à propos de volonté, ma très chère Mère, je ne sais si ce n'est point erreur, mais il me semble que rien ne me la saurait toucher, et que je ne saurais vouloir plus que je veux servir Notre Seigneur; et ce me sera un vain contentement qu'il en prenne la peine [1]. Je vous supplie, ma très chère Mère, mandez-moi ce que je ferai de ceci. Ma pauvre sœur Le Maître m'écrivit l'autre jour qu'elle était bien fâchée de peur que vous ne crussiez qu'elle ne se souciait plus de vous aller voir, parce-qu'elle n'avait plus peur de son mari; et que cela n'était pas, mais que c'était qu'elle avait eu des affaires [2]. Ma très chère Mère, je vous supplie très humblement d'avoir un peu pitié de cette pauvre sœur; elle est un peu tendre, mais elle est bonne, et fera beaucoup, mais il la faut presser. S'il vous plaisait de prendre un peu d'autorité sur elle et lui faire rendre compte, vous l'obligeriez infiniment; car elle le fera volontiers étant excitée, et n'osera jamais autrement. J'ai peur qu'elle s'engage à M. de B[elley]; je n'aimerais pas cela; car voyez, ma Mère, il me semble que ces admirateurs des personnes ne leur font pas faire grand chemin, et la mode est à cette heure qu'on se contente de peu; et il me semble qu'on fait grand tort par ce moyen à plusieurs âmes.

Je suis bien aise que vous avez (*sic*) une maison; mais

1. 1742 supprime cette fin de phrase, depuis *servir*...; elle aura semblé obscure.

2. 1742 substitue une autre phrase à celle-ci.

c'est-à-dire que vous vous en irez bientôt. Oh bien! la sainte volonté de Dieu soit faite sans réserve en tout. Je vous supplie de prier Dieu pour moi. Ma chère Mère, tout en vous écrivant je me viens de mettre en colère, et parlé (*sic*)[1] avec bien du mépris de quelqu'un, et dit quelque autre chose afin qu'on fît ma volonté.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 1.

II

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

12 septembre 1620.

Ma très chère Mère,

Hélas! me voilà toute rétablie dans mon tracas, où je veux être puisque Dieu le veut; mais je ne puis pas m'empêcher de jeter les yeux sur le doux repos que j'aurais aux pieds de ma chère Mère, s'il plaisait à Notre Seigneur que j'y pusse vivre et mourir. Je suis en de perpétuelles contestations avec ceux avec qui je vis; ils veulent d'un (*sic*) et moi d'autre, qui n'est pas à mon avis mauvais[2]; mais je me défends avec mon indiscrétion et mon arrogance ordinaire.

Ma sœur Marie Angélique[3] continue comme de coutume; mais je ne fais pas semblant de la voir. Il faut, ma chère Mère, que je vous dise ma méchanceté;

1. 1742 : et de parler... et j'ai dit.

2. 1742 : ils veulent une chose, et moi d'autres qui ne sont pas à mon avis mauvaises. C'est faire un véritable contresens. Cf. La Fontaine (Le loup, la mère et l'enfant) : *Dire d'un, puis d'un autre.*

3 La *guette* dont il a été question dans la lettre précédente.

il arriva qu'en revenant elle dit quelque chose de vous, ma chère Mère, comme si elle vous eût beaucoup aimée et eût été bienheureuse avec vous ; j'eus si grand dépit, comme je crois par orgueil, me semblant qu'elle me méprisait, que je lui dis : « C'est que c'est chose nouvelle. » Voyez, ma chère Mère, la force de mon orgueil, qui me fait ainsi trahir mon cœur.

J'ai parlé trois fois des affaires d'État, et dit l'opinion qu'on m'avait apprise avoir (*sic*) au préjudice[1] de quelqu'un. J'ai montré une lettre que j'ai écrite, par vanité, parce qu'elle me semblait bien ; j'en ai bien fait d'autres que je ne me souviens pas ma chère Mère[2]. Que je ne vous ennuie pas, s'il vous plaît, de vous dire ces petites particularités, afin qu'au moins, en la manière que je puis, je sois votre petite novice.

Vos lettres ne sont elles pas parties, ma chère Mère? O Dieu ! quand viendront les réponses, et seront-elles favorables? Si le bon Père[3] le veut bien, je me promets, Dieu aidant, de venir à bout de toutes les difficultés. Je ne sais si j'irai au Lys[4] ; l'on me fait accroire que j'en ai envie afin de vous voir ; il est bien vrai que j'en ai une envie qui ne sera jamais rassasiée, que Dieu me fera[5] la miséricorde de m'y donner tout à fait ; mais

1. 1742 : une opinion qu'on m'avait apprise au préjudice.

2. 1742 : dont je ne me souviens pas.

3. Saint François de Sales. Il s'agit ici des démarches pour entrer à la Visitation. Voir ci-dessus p. 21.

4. Monastère près de Melun, réformé pius tard par la Mère Angélique.

5. 1742 : et je désire que Dieu me fasse. C'est encore un contre-sens. Angélique veut dire qu'elle ne sera rassasiée que le jour où Dieu lui fera la miséricorde...

je n'aurais garde pour me contenter en cela de vouloir entreprendre indiscrètement une si grande affaire, dont je m'excuse autant que je puis; excepté que je dis comme il me semble que je dois; que si l'on me le commande absolument, que (*sic*) j'irai; et l'on ne veut pas[1] que je dise ainsi.

Ma chère Mère, pour l'amour de Dieu, aimez-moi toujours, et faites par vos prières et votre soin maternel[2] que je sois toute à lui, car je suis votre vraie enfant, qui me démets toute, toute, toute entière entre vos mains. Dieu vous conserve et soit béni. Je salue, s'il vous plaît, ma chère Mère, toutes mes très chères sœurs, et particulièrement notre[3] chère maîtresse.

Copies manuscrites. — *Édit.* de 1742, p. 8.

III

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

3 novembre 1620.

Ma très chère Mère,

La supérieure des Feuillantines m'écrit et témoigne fort désirer que nous ayons grande amitié ensemble. C'est mon frère qui est cause de cela. Je l'honore bien fort, comme une bonne servante de Dieu que je la crois être; mais ses lettres me sont si fort à charge que rien

1. 1742 : si l'on me le commande absolument, j'irai. On ne veut pas cependant.

2. 1742 : et vos soins maternels. Cf. Racine (Athalie).
Mais Dieu veut qu'on espère en son soin paternel.

3. 1742 : ma.

plus; et ne lui sais que dire [1], car mon cœur ne peut s'ouvrir de ce côté-là; comme (*sic*) [2] faut-il faire? Je vous supplie, ma chère Mère, de me le dire. Je vous envoie sa lettre et ce que je lui réponds; si vous la trouvez [3] bien, vous la donnerez, s'il vous plaît, à M. Manceau, qui vous ira voir cette semaine, et il la portera. Voyez-vous, ma chère Mère, mon frère aime passionnément cette bonne fille, et il veut qu'elle m'aime, et que je l'aime, et si (*sic*) je pense qu'il voudrait bien que j'allasse avec elle, mais Dieu ne m'y appelle point du tout; et il faut que je vous dise, ma chère Mère, que j'y ai pensé profondément, et à la Visitation aussi. Je fais état tout au pis que je ne vous y verrai jamais, ni Monseigneur; que vous mourrez tous deux bien devant moi; que notre chère maîtresse que j'aime très fort mourra aussi, et m'imagine notre sœur [4], qui s'appelle [5] Petit au monde, qui me déplaît très fort, être ma supérieure, et cela ne me peut dégoûter, puisque cela n'empêcherait pas que je ne gardasse notre règle et nos constitutions; et des personnes qui viennent ici qui me parlent de cet institut nouveau [6] avec des mépris étranges; qui croient qu'on ne va chez vous que pour être à son aise. Cela ne me fait plus de dépit comme il faisait devant que je fusse entièrement résolue d'en être si Dieu me fait cette

1. 1742 : et je ne sais que lui dire.
2. 1742 : comment.
3. 1742 : si vous le trouvez.
4. 1742 : Et je m'imagine que notre sœur.
5. 1742 : qui s'appelait.
6. De la Visitation. Les Jésuites ne voyaient pas avec plaisir cette fondation de Saint-François de Sales; les choses ont changé depuis lors.

grâce ; mais [1] je m'en réjouis bien fort, m'étant avis que je dois avoir bien cher de mener cette vie inconnue et si abjecte au monde (encore ce sont des religieux et des personnes d'Église qui me le disent), et qu'en l'embrassant je perdrai la vaine réputation que j'ai [2] si injustement acquise. Je dis pourtant tout doucement que votre règle a été faite par le plus grand docteur de la sainte Église [3], et vos constitutions par un grand et saint évêque ; qu'elles ne peuvent donc qu'être bonnes ; et puis j'écoute avec humilité ; mais à quelqu'un qui me disait qu'on allait demander tous les matins à chacune ce qui lui plaisait à son dîner, je dis bien rudement que cela était bien éloigné de la vérité. Adieu, ma chère Mère, je suis toute vôtre. Dieu soit béni.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, *p.* 11.

1. 1742 : d'en être. Que Dieu me fasse cette grâce ; et déjà...
2. 1742 : la réputation que j'ai, qui est si vaine et que j'ai.
3. Saint Augustin.

IV

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

3 février, 1637 [1].

Ma très chère Mère, j'ai eu tant de consolation en la réception de votre dernière lettre, si pleine de votre bonté et véritable affection envers nous, que toujours depuis je désire que vous me continuiez la grâce d'en recevoir quelquefois de semblables, et de vos nouvelles. Celles de ces deux familles d'Annecy sont bonnes, Dieu merci, et je vous puis dire avec vérité et confiance, ma très chère Mère, que Dieu y répand de grandes grâces. Il y a en ce monastère premier grand nombre d'âmes d'élite, entre lesquelles il s'en trouve que Dieu élève à une très épurée et solide perfection ; et toute la famille marche avec une grande paix et union. Notre bonne Mère Féronne-Marie de Chastel [2], supérieure de céans, les conduit fort bien : la gloire en soit à Dieu auteur de tout bien. La seconde maison est une famille innocente, pure et ponctuelle à l'observance, aussi bien que celle-ci. Enfin il semble que ce grand et divin maître se plaise à donner grande bénédiction à ces deux monastères ; et par les avis que je reçois des autres, je tire sujet de me

1. Cette lettre a été publiée par les religieuses de la Visitation sous le titre suivant : *A une grande servante de Dieu ; elle lui parle confidemment de ses peines intérieures*. L'attribution à la Mère Angélique est certaine, car on peut lire à la suite un billet publié par Arnauld d'Andilly en 1645 qui en est un extrait. Voir ci-dessous IV *bis*.

2. Il sera parlé de sa mort dans une des lettres qui suivent.

confondre, et rendre d'immortelles grâces à notre Seigneur. Notre bonne Mère et moi n'avons qu'un cœur. Je tâche de suivre la communauté en toutes ses pratiques, mais imparfaitement (à mon accoutumée) : l'on a peine à me le souffrir ; et l'on me rend tant d'honneur et de déférence, que cela m'est à charge ; mais je tâche de m'y soumettre par obéissance.

Notre bon Dieu m'envoyant tant d'occasions de contentement parmi ces chères âmes. m'a envoyé un exercice de peine intérieure, sous laquelle je sècherais, si sa bonté ne me tenait de sa main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes jugements, et vous conjure, ma très chère Mère, de lui protester souvent pour moi, que je ne le veux point offenser, et ne lui demande que cette grâce, et que je fasse et souffre tout selon son bon plaisir, et comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière ni goût, mais je veux que ce soit de tout mon cœur. Voyez si j'ai besoin de vos prières, et de celles de vos chères sœurs ! Procurez-moi, ma bonne Mère, encore celles de tous les amis que vous connaissez avoir crédit auprès de notre très débonnaire Sauveur, afin que j'obtienne par sa grande miséricorde que je sois éternellement unie à lui par l'immortalité de sa gloire.

Ma très chère Mère, je sais bien que je parle à vous seule, selon mon accoutumée : en cette confiance je ne vous puis rien celer, sachant aussi quelle est la véritable bonté de votre cœur pour moi. J'ai béni Dieu, quand j'ai su que notre chère Mère du très divin Sacrement était établie[1]. Enfin ce grand gouverneur achève

1. La Mère Geneviève Le Tardif, établie au monastère de la rue Coquillière le 10 février 1636.

ses desseins quand il lui plaît; et toutes les traverses qu'il a permises. se convertiront à sa gloire et au bien des âmes. Votre, etc.

Éditions des Lettres de Sainte Chantal, 1644, 1823, 1879.

IV bis

EXTRAIT DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE PUBLIÉ PAR ARNAULD D'ANDILLY [1].

Ma très chère Mère,

Dieu m'a envoyé un exercice et peine intérieure, sous laquelle je sécherais si sa bonté ne me tenait de sa très sainte main. Je me soumets de toutes mes faibles forces à ses justes châtiments et vous conjure, ma très chère Mère, de lui protester souvent pour moi que je ne le veux point offenser, et ne lui demande que cette grâce, et que je souffre tout comme il lui plaira. Je dis ceci sans lumière, ni goût; mais je veux que ce soit de tout mon cœur. Voyez si j'ai besoin de vos prières et de celles de vos chères sœurs.

Ce 3 février 1637.

Édition des Lettres de Saint-Cyran, 1645. — *Éd. des Lettres de la Mère Angélique*, 1742, p. 92.

1. Il y a quelques différences, mais les éditeurs des XVIIe et XVIIIe siècles n'ont jamais eu les scrupules que nous avons au sujet de la transcription des textes; on a déjà pu remarquer le sans-gêne des éditeurs de 1742.

V

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

4 mars 1637.

Ma très chère Mère,

Votre lettre m'a surprise, mais avec un si grand ressentiment de joie, et d'union de mon âme avec la vôtre, que je ne vous puis l'exprimer ; je la sens croître tous les jours, et j'estime que c'est une singulière miséricorde de Dieu sur moi dont je suis très indigne. Il y a plus de trois mois que très souvent j'ai eu la pensée et le désir de vous écrire, particulièrement les jours des saints Innocents, de Saint Jean l'Aumônier, et de Saint Jean Chrysostome [1], où vous m'avez été plus présente ; mais je ne l'ai pas fait, craignant que vous ne fussiez infirme cet hiver comme vous étiez [2] l'autre, et qu'étant déjà surchargée de lettres, les nôtres ne vous peinassent encore, quoique je n'aie point douté que votre bonté ne les eût agréables.

Je prie Dieu souvent et votre bon ange qu'il vous fasse sentir ce que je vous suis ; et je vois, ma chère Mère, qu'il me fait cette grâce par sa miséricorde. Je ressens dans une tendresse [3] d'enfant ce qu'il vous plaît me daigner communiquer de votre âme. Ma très chère Mère, je suis allée aussitôt prosterner mon cœur devant le très saint Sacrement selon votre intention, à laquelle

1. C'est-à-dire le 28 décembre ; le 23 et le 27 janvier.

2. 1742 : comme vous l'étiez.

3. 1742 : avec une tendresse.

quoique je sois très indigne de correspondre, je ne laisserai pas de le faire de tout mon cœur, et d'employer tout ce que je connais d'âmes à Dieu pour cela, car il le veut ainsi.

Je n'oserais entreprendre de vous rien dire ; je sais qu'il parle à votre cœur, et que le frappant d'une main, il le soutient et le guérit[1] de l'autre. Je vous supplie, ma chère Mère, ne cessez point de lui demander ma véritable conversion. Il est vrai que sa bonté me presse sans cesse de ne la plus différer ; il me semble que je ne souhaite que cela en la terre, et cependant je fais toujours quantité de fautes, et particulièrement je ne suis point fidèle à surmonter l'inclination que j'ai à m'élever au-dessus de tout le monde par propre jugement, ni mon humeur[2] brusque qui me rend toujours de très mauvaise édification et fâcheuse au prochain. Je vous supplie, ma chère Mère, menez-moi toujours avec vous quand vous irez au tombeau de notre bienheureux Père, et le suppliez qu'il obtienne ma guérison et l'accomplissement des désirs que sa charité a eus pour moi.

Notre Mère[3] se porte assez bien, et la maison va bien paisiblement[4], grâces à Dieu ; la maison[5] du Saint Sacrement va tout doucement, et l'esprit de Notre Seigneur s'y établit dans une grande séparation du monde, qui est tout ce que je souhaite, expérimentant tous les

1. 1742 : il le guérit et le soutient.

2. 1742 : ni à vaincre mon humeur.

3. La Mère Agnès Arnauld, pour lors abbesse de Port-Royal. — 1742 : Notre chère Mère.

4. 1742 : la maison est paisible.

5. 1742 : le monastère.

jours combien cela nous est nécessaire pour correspondre à notre vocation. Le monde se corrompt tous les jours davantage, ce qui nous oblige[1] à nous en séparer toujours davantage. La Mère Geneviève y est encore[2]; je n'ai pas manqué de lui faire vos recommandations; elle vous remercie très humblement, et notre Mère aussi, qui vous honore toujours de tout son cœur, et toutes nos sœurs, particulièrement ma sœur Le Maître, et ma sœur Anne. Mon frère d'Andilly a été malade à l'extrémité depuis trois semaines. Dieu l'a laissé pour onze enfants qu'il a, mais principalement, que je crois[3], afin qu'il vive tout à lui, comme il lui en a donné la volonté. Je vous supplie très humblement, ma Mère[4], de le prier qu'il l'exécute. Je loue Dieu de toute mon affection des bénédictions qu'il verse sur vos maisons, et le supplie que ce soit ainsi jusques à la fin des siècles, et que je sois pour jamais, ma très chère Mère, parfaitement et inséparablement à vous. Dieu soit béni.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 92.

1. 1742 : le monde se corrompant... nous sommes obligées.
2. 1742 : est encore en la maison du Saint Sacrement.
3. 1742 : mais particulièrement, je crois.
4. 1742 : ma chère Mère.

VI

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

3 juin 1637.

Ma très chère Mère,

Je ne vous puis dire la peine continuelle que j'ai eue depuis que nous avons reçu celle qu'il vous a plu nous écrire, de ne vous pouvoir répondre aussitôt, parce que je n'ai pu encore retirer l'avis que vous désirez d'un vrai serviteur de Dieu [1], et qui reçoit de très grandes lumières de son infinie bonté; parce qu'il a toujours été extraordinairement occupé en affaires de charité; et à présent il est demeuré malade [2]; mais je vous assure, ma chère Mère, qu'il vous a toujours présente devant Dieu, le suppliant de soutenir et d'augmenter sa sainte grâce en vous dans vos travaux [3], ce qu'il ne doute nullement qui ne vous arrive. Il dit que cette affliction vous était nécessaire [4] pour la conservation des grâces si singulières que vous avez reçues de Dieu; à son premier loisir, il écrira ce qu'il lui donnera; mais je ne me suis pu résoudre d'attendre davantage à vous dire, ma très chère Mère, que je ressens dans un sentiment et une tendresse très grande votre martyre; mais il est vrai [5] que c'est aussi une consolation égale de voir la main

1. 1742 : (M. de Saint-Cyran).
2. 1742 : il est à présent malade.
3. c'est-à-dire dans vos *afflictions*.
4. 1742 : votre affliction vous est nécessaire.
5. 1742 : Il est vrai (*mais* supprimé).

très aimable de Notre Seigneur perfectionner en vous son ouvrage, et me semble[1] que c'est notre bienheureux Père[2] qui vous obtient cette grâce. Enfin, ma très chère Mère, je suis toute assurée dans l'infinie miséricorde de Dieu qu'il vous soutiendra, et que plus votre peine sera grande, et plus elle enrichira votre âme. Quand je n'aurais pas le bonheur de la connaître de si longtemps[3], la seule manière dont vous parlez me ferait voir le fond de votre cœur, et l'esprit de Dieu qui y repose.

Enfin, ma chère [Mère], je vous supplie pour l'amour de sa bonté[4] qui a voulu me faire cette grâce, dont je suis si indigne, de nous unir en lui, de vouloir renouveler cette union, comme je le souhaite de tout mon cœur, et d'une toute autre manière que je n'ai jamais fait, et qui vient de lui, ce me semble. Vous m'êtes toujours présente ; je vous supplie, ma chère Mère, s'il me fait cette grâce que je vous la sois aussi quelquefois, comme je me le promets[5], que vous demandiez toujours mon entière conversion. Car en vérité, ma chère Mère, je vois toujours ma vie remplie de grandes infidélités, dont beaucoup viennent de cette grande activité naturelle que notre bienheureux Père et vous m'avez toujours tant recommandé de mortifier, à quoi j'ai été très infidèle.

Tout ce qu'il m'a dit m'est souvent ramentu[6], et la

1. 1742 : et il me semble.
2. Saint François de Sales.
3. 1742 : depuis si longtemps.
4. 1742 : pour l'amour de Dieu qui par sa bonté a voulu.
5. 1742 : comme vous me le promettez.
6. 1742 : m'est toujours présent. *Ramentevoir* avait déjà vieilli.

charité[1] qu'il a eue pour cette maison[2], ce qui me donne confiance de la lui offrir, et nous aussi, le suppliant qu'il obtienne de Dieu ce que sa charité lui a fait désirer. Nous avons lu depuis peu sa vie à la communauté, la dernière écrite[3], ses *Entretiens* et l'*Amour de Dieu* qu'on y lit présentement[4]. Cela a tout renouvelé la dévotion de nos sœurs pour ce bienheureux, et j'espère, ma chère Mère, que Notre Seigneur, par son intercession et par vos prières, nous donnera part à son esprit si rempli de charité et d'humilité. Je ne sais ce que je vous dis, ma chère Mère, sentant une si grande ouverture de cœur que j'en perds la présence d'esprit.

Je suis toute à vous, ma chère Mère; je vous supplie très humblement de me recevoir tout de nouveau[5] et de me dire de vos nouvelles quand vous le pourrez. Notre Mère abbesse, ma Mère Catherine de la Miséricorde, ma sœur Anne, ma sœur Le Maître vous saluent très humblement et sont vos très humbles servantes. Pour moi, il n'y a point de paroles qui puissent exprimer ce que je vous suis.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 101.

1. 1742 : aussi bien que la charité.
2. 1742 : pour notre maison.
3. 1742 : lu depuis peu à la communauté sa vie qui est la dernière écrite.
4. 1742 : On lit présentement son traité de l'Amour de Dieu.
5. 1742 : tout de nouveau pour une de vos filles.

VII

LA MÈRE ANGÉLIQUE A LA MÈRE DE CHASTEL, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION D'ANNECY.

3 juin 1637.

Nous avons été extrêmement mortifiées [1] d'être si longtemps à vous remercier de la grande charité et confiance qu'il vous a plu nous témoigner par la vôtre ; nous le faisons très humblement et de tout notre cœur. La cause de ce retardement est arrivée pour vouloir attendre l'avis que vous avez désiré [2], et que nous n'avons encore pu avoir à cause de plusieurs empêchements qui sont survenus, et puis une maladie qui m'a fait résoudre à ne plus attendre de vous dire, ma chère Mère, que votre mémoire a été très judicieusement fait, et que tout ce que vous dites à notre chère Mère [3] est très bien, et l'on croit [4] comme vous que cette affliction d'esprit est une grâce très particulière de Dieu pour conserver tant de faveurs précédentes. Je vous avoue, ma chère Mère, que quoique j'aie le cœur fort attendri de la grande peine de cette âme qui m'est si chère, j'ai pourtant au fond de la joie de voir Notre Seigneur se complaire à la perfectionner, et je ne doute nullement

1. 1742 : ma très chère Mère.

2. Note de 1742 : Elle avait consulté M. de Saint-Cyran sur quelque affaire. — Cette affaire, c'était la situation terrible de sainte Chantal.

3. 1742 : (de Chantal).

4. 1742 : On croit.

qu'il ne soit son soutien. Je vous supplie très humblement, ma chère Mère, de nous continuer votre charité, nous faisant savoir de ses nouvelles et des vôtres, et n'ayez nul doute que tout ne soit très secret. Dans peu, s'il plaît à Dieu, je vous enverrai l'avis, que j'espère qui vous satisfera, étant vraiment [d] un fidèle serviteur de Dieu, et qui a grande lumière. Cependant, ma chère Mère, priez pour ma conversion, je vous en supplie, et me croyez d'une invariable affection, etc. [1].

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 104.

VIII

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

3 août 1637.

Ma très chère Mère,

Dieu m'a donné quelque consolation sensible lisant votre lettre, et je ne sais quoi de si profonde et intime dilection pour vous, qu'il me semble qu'il n'y a qu'un seul cœur entre nous, et que vos prières et celles de ce digne serviteur de Dieu, que vous m'avez acquises par la miséricorde de Dieu, m'obtiendront force et grâce pour ne point offenser Dieu, et correspondre avec fidélité à sa très sainte volonté et au dessein qu'il a pour ma petitesse. Croyez que vous m'êtes si chère et si intime que je ne puis, selon mon sentiment, me présenter à Dieu sans vous, et j'ai confiance que dans mon besoin vous persévérerez avec un soin extraordinaire de

1. 1742 : je vous en supplie. La copie s'arrête là.

prier et faire prier. J'attends de bon cœur les avis de ce grand homme de Dieu. Il m'impétrera, s'il lui plaît, la grâce de les suivre fidèlement. dites-lui ce que je fais, et s'il l'approuve.

Je ne veux jamais l'oublier devant Dieu. Mais hélas! comme sont mes prières! J'en laisse le soin à Celui qui sait mes désirs, et ma douleur de me sentir privée du seul bien que j'estime et souhaite. Mais il faut vivre au dessus. Dieu m'en fasse la grâce. Je trouve ce me semble, dans une épître que notre Bienheureux m'a autrefois écrite, quelque chose de ma peine. Il me dit que « c'es vraie insensibilité qui me prive des lumières et sentiments de la foi, de l'espérance et de la charité, que vous avez pourtant et en très bon état, dit-il: mais Dieu ne veut pas que vous en ayez le maniement, ni que vous en jouissiez, sinon justement pour vivre et vous en servir ès occasions de pure nécessité. »

Je n'ai pas toutefois souvenance d'avoir jamais eu rien de semblable à ce que je sens maintenant. Mais Dieu faisait abonder ses lumières en ce grand saint, qu'il m'avait donné pour Père et pour guide d'une manière si extraordinaire, dont il soit béni éternellement. Je crois bien qu'il n'a pas quitté sa direction sur moi : je me souviens tous les jours de ce qu'il m'en a promis. Tout ce que je pratique que je vous ai dit ci-devant, est de ses avis, que l'on trouve toujours plus utiles. Je m'oublais, ma très bonne et chère Mère, de vous dire, que parce que je ne puis faire des actes, j'ai écrit ma protestation de foi, de confiance, et mon entier abandonnement de moi-même entre les mains de Dieu, et tout ce que je pense. J'en porte le papier sur moi, que je touche pour signe de confirmation en ce regard

simple de Dieu. Notre bonne mère d'Annecy [1] approuve tout cela, etc.

Éditions des Lettres de sainte Chantal, 1644, 1823, 1879. — *Édit. de* 1645 ; *édit. de* 1742, p. 109.

IX

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

En août 1637.

Ma très chère Mère,

Je ne vous puis dire avec quelle douleur et joie tout ensemble j'ai lu votre lettre ; car mon cœur s'attendrit extrêmement sur vos peines ; mais certes, ma Mère, la joie excède la douleur, parce que je vois le singulier amour de Notre Seigneur qui parfait en vous son œuvre par la croix dont il vous visite. Cette parole du Saint Esprit, qui me fait trembler, me voyant toujours sans souffrances, vous doit bien consoler, ma chère Mère : que tous ceux que Dieu a aimés, il les a prédestinés, et ceux qu'il a prédestinés, il les a rendus conformes à l'image de son Fils.

J'ai lu votre lettre à ce bon serviteur de Dieu, qui approuve [2] si fort tout ce que vous faites qu'il m'a dit qu'il ne vous devait pas écrire, parce qu'il ne pouvait rien ajouter à ce que vous faites. Néanmoins il le fera, si Dieu, auquel il vous offre, lui en donne le mouvement. Il en a toujours eu la volonté sans le pouvoir faire jusqu'à présent, tant pour ce qu'il est accablé

1. La Mère de Chastel.

2. 1742 : serviteur de Dieu dont vous me parlez, lequel approuve.

d'affaires pour la charité que parce qu'il est malade. Mais il ne vous oublie jamais, et il m'a dit souvent que Dieu ne lui en donnait pas le moyen [1], parce que vous n'en avez pas besoin; car aussitôt qu'il vit votre première, il fut assuré que Dieu vous conduisait, et me dit [2] que cette croix était une grâce singulière ; que Dieu vous l'envoyait pour assurer et perfectionner celles que vous aviez reçues jusques à maintenant [3]. C'est une chose admirable comme Dieu vous cache ce qu'il a mis au milieu de votre cœur, qu'il [4] fait connaître si manifestement aux autres ; à mesure que vous dépeignez la privation que vous portez des saintes vertus, vous les faites voir et sentir aux autres. En vous soit bénie la divine Sapience, qui vivifie et mortifie, blesse et guérit, et enfin mène aux enfers et en ramène. Je vous supplie très humblement, ma chère Mère, continuer [5] de nous dire de vos nouvelles quand Dieu vous en donnera la pensée et le loisir; et me permettez aussi de vous dire toujours des nôtres. La quantité de vos affaires me donne toujours de la retenue; mais néanmoins je me tiens assurée que votre charité ne les tiendra point à charge [6]. Je ne vous puis dire combien j'estime la grâce que Dieu me fait dans ce renouvellement d'union qu'il a faite de nos âmes par son infinie bonté, qui me fait espérer qu'il aura pitié de moi, et me fera enfin celle de lui être fidèle. Je ne souhaite que cela au monde,

1. 1742 : le moyen de vous écrire.
2. 1742 : et il me dit.
3. 1742 : jusqu'à présent.
4. 1742 : et qu'il.
5. 1742 : continuez.
6. 1742 : n'aura point à charge ma liberté.

tout le reste ne me semblant [1] rien ; et néanmoins cette estime singulière qu'il m'a donnée du vrai bien, qui consiste à le servir fidèlement, ne fait pas que je le fasse ; il faut pour cela une autre grâce [2] que je ne mérite pas de recevoir ; demandez-le [3], ma Mère, pour votre pauvre enfant.

J'ai grande consolation de ce que vous avez pris la peine de nous dire de la bonne Mère Faure [4] et de la bonne disposition de vos maisons. Il semble qu'il veuille [5] faire de nouvelles grâces et miséricordes à celle-ci [6] : les âmes s'y disposent mieux à la recevoir [7] ; ma sœur Marie Claire est toute changée, grâce à Dieu [8] ; notre Mère vous salue très humblement et vous supplie de la croire toujours votre fille ; la bonne Mère Catherine de la Miséricorde, les sœurs Le Maître, Anne et Marie disent de même ; donnez-nous toutes à Notre Seigneur, ma très chère Mère, et à notre bienheureux Père [9]. Je suis vôtre, ma vraie Mère, pour jamais.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 110.

1. 1742 : ne me semble.
2. 1742 : une grâce.
3. 1742 : demandez-la.
4. Note de 1742 : C'était la première compagne de la Mère Chantal ; elle mourut à Annecy au mois de juin 1637.
5. 1742 : que Dieu veuille.
6. 1742 : aux nôtres.
7. 1742 : a les recevoir.
8. Note de 1742 : Elle s'était indisposée contre M. de Saint-Cyran et les supérieurs de Port-Royal qui suivaient sa conduite.
9. 1742 : supprime *et à notre bienheureux Père,* ainsi que la phrase suivante.

X

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

9 novembre 1637.

Je ne puis m'empêcher davantage de vous supplier très humblement [ma très chère Mère] de nous faire la charité de nous dire de vos nouvelles, y ayant bien longtemps qu'il m'ennuie de n'en pas avoir, dans la crainte de vous importuner[1], ou plutôt surcharger, car je sais bien que votre bonté ne se tiendra point importunée de votre pauvre enfant ; mais je sais aussi que vous êtes accablée de lettres de vos maisons. Néanmoins, ma très chère Mère[2], je vous demande deux lignes qui m'apprennent des nouvelles de votre âme, et si Notre Seigneur Jésus-Christ la tient toujours attachée à la croix avec lui, où je la vois avec grande[3] compassion. Mais en vérité, ma Mère, elle est mêlée de grande consolation, voyant que par là il parfait son ouvrage en vous, et vous dispose à la participation de sa gloire par celle de ses douleurs. Que vous êtes heureuse, ma chère Mère, de vous voir tantôt à la fin de votre course, et prête à recevoir de la bonté de Dieu la récompense de ce que lui-même a fait[4] en vous !

Et moi, ma Mère, je suis malheureuse dans la continuation de mes infidélités et résistances à sa grâce. Je ne vous puis dire ce que je souffre, et si ce n'est pas

1. 1742 : et je ne crains point de vous importuner. C'est un contresens.

2. 1742 : notre chère Mère.

3. 1742 : avec une grande.

4. 1742 : de ce que lui-même fait.

assez de me voir toujours en un état, connaissant[1], ce me semble, que le fond de mon esprit n'est point véritablement à Dieu, le trouvant toujours dans ses intérêts, et ne se faisant jamais une véritable résistance pour se soumettre parfaitement à Dieu; de sorte que je crois que toute ma vie n'est que mensonge et hypocrisie. Avec cela, j'ai une crainte de Dieu qui est servile et horrible, et une telle appréhension de la mort et de l'enfer, que je connais[2] que je n'ai point du tout d'amour ni de vraie confiance en lui. Et il me semble[3] que toutes les prières ét les actes que je fais ne sont que des lèvres et produits de l'esprit humain, par la connaissance que j'ai qu'il les faut faire, et non de la grâce. Et avec tout cela[4] je suis en paix et trop gaie; la légèreté efface souvent les pensées de mon esprit, qui ne le trouble pas même quand il les a présentes, encore qu'il en soit affligé[5]; et j'aime[6] bien mieux cette affliction que la vaine joie. Je vous supplie, ma très chère Mère, priez Dieu qu'il ait pitié de moi, et qu'il y ruine toute l'opposition que je fais à sa grâce, quoi qu'il[7] m'en coûte. Il me semble que j'ai un extrême besoin d'être humiliée et confondue; je l'appréhende et le fuis toujours. Dieu sait ce qu'il me faut et le peut[8] faire en dépit de moi;

1. 1742 : où je connais.

2. 1742 : qu'il me semble.

3. 1742 : il me paraît.

4. 1742 : Cependant.

5. 1742 : qui n'en est pas même troublé encore qu'il en soit affligé.

6. 1742 : néanmoins j'aime.

7. 1742 : qu'oiqu'il. — C'est encore un contresens.

8. 1742 : et il le peut.

obtenez-le moi[1] de sa bonté, ma chère Mère, et priez notre bienheureux Père qu'il le fasse aussi.

Il faut que je vous dise que, par la grâce de Dieu, ma sœur Marie Claire est toute changée et entièrement revenue à son devoir, mieux qu'elle ne fut jamais, étant fort humiliée de ce qui lui est arrivé. D'autres en sont[2] de même, et toute la maison mieux[3] qu'elle ne fut jamais. Dieu donne grande bénédiction à la conduite de notre Mère[4]; aussi est-ce une âme qui le sert en vérité; elle vous salue très humblement et vous supplie de la tenir toujours pour votre fille. Ma mère aussi [et] ma sœur Le Maître, qui a une grande consolation de ses enfants : trois se donnent à Dieu d'une manière bien particulière[5]. Il en a[6] converti deux par la mort de ma belle-sœur[7], et deux de mes cousins qu'ils aimaient fort et qui étaient de leurs âges[8]. Cela les a si fort touchés qu'ils se sont tous dédiés au service de Dieu, sans qu'ils sachent encore en quelle condition, et mon frère[9] étant veuf ne veut aussi plus songer qu'à Dieu. Mon frère de Saint Nicolas[10], qui a été si heureux et honoré que d'être appelé fils par notre bienheureux Père, est nommé à l'évêché de Toul, ce qui nous

1. 1742 : obtenez-moi cette grâce.
2. 1742 : D'autres font.
3. 1742 : Toute la maison est mieux.
4. 1742 : (la Mère Agnès.)
5. Note de 1742 : MM. Le Maître, de Séricourt et de Saci.
6. 1742 : Dieu en a.
7. Note de 1742 : Madame d'Andilly.
8. 1742 : de leur âge.
9. 1742 : Mon frère (d'Andilly).
10. Note de 1742 : qui fut depuis évêque d'Angers. C'est Henri Arnauld.

donne bien de l'appréhension à tous, pour la grandeur de la charge. Priez pour lui, ma très chère Mère, et pour tout le reste. A Dieu [1] ma très chère Mère; je suis votre vraie fille pour l'amour de lui [2]; regardez-moi comme telle, et demandez-lui ma conversion. J'ai été touchée de la mort de votre bon prince [3]. Je vous supplie très humblement de prier Dieu pour la délivrance d'une pauvre fille possédée [4].

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 118.

XI

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

30 novembre 1637 [5].

Ma très chère Mère, il a plu à notre Seigneur de retir à soi depuis peu de jours notre toute bonne et chère Mère Féronne-Marie de Chastel, qui a fait ce passage en vraie sainte, comme à la vérité c'était une âme où l'on a toujours vu régner l'esprit de Dieu. Bénite soit à jamais son éternelle bonté, qui l'avait gratifiée de tant de grâces et vraies vertus chrétiennes. Nous sommes demeurées dans un extrême dépouillement et grande

1. 1742 : Adieu.

2. 1742 : Votre vraie fille. Pour l'amour de lui regardez-moi.

3. Note de 1742 : Victor Amédée I, duc de Savoie, mort le 7 octobre 1637.

4. Voir ci-dessus, p. 72.

5. C'est encore une des lettres « à une grande servante de Dieu » publiées par les religieuses de la Visitation. Un fragment de cette lettre a été publié en 1645 comme adressé à la Mère Angélique, le doute n'est donc pas possible. Voir ci-dessous, XI *bis*.

douleur avec raison : je lui avais une entière confiance, c'était toute ma consolation en mes angoisses, mon aide et conseil dans les affaires qui nous arrivent continuellement, recevant d'elle un soulagement et force très grande. Notre Seigneur soit béni. J'adore de tout mon cœur les sacrés desseins de sa souveraine et paternelle Providence, et m'y soumets le plus doucement qu'il m'est possible, suppliant sa bonté d'avoir pitié de moi, et de me soutenir et conduire dans l'étroit sentier de sa très sainte volonté, ne permettant pas que je m'en détourne jamais ; mais que j'y chemine fidèlement jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures, comme je vous avais écrit, ma chère Mère, que Dieu m'y avait donné quelque soulagement, non que je fusse délivrée, mais j'avais je ne sais quoi qui me tenait fort au-dessus, et avais des bons intervalles. Environ quinze jours avant le trépas de notre bonne Mère, les peines se rendirent continuelles, et ne me quittent point, et comme je le lui dis, et qu'il me semblait qu'il y avait plus de mal que je n'en pouvais exprimer, et que l'on ne pensait, ne le faisant pas bien entendre ni voir comme je le sentais, elle me répondit fermement : N'en parlez à Dieu, ni avec vous-même, ne regardez jamais ce que c'est pour le dire à qui que ce soit, et ne faites jamais aucun examen là-dessus ; cachez votre peine à vous-même, et comme si vous ne la sentiez point : regardez Dieu ; si vous lui pouvez parler, que ce soit de lui-même. Cela m'arrêta ; car si j'eusse voulu examiner, je me fusse embrouillée. De sorte, ma très chère Mère, que je ne le fais, ni pour m'en confesser, ni pour vous en dire rien de plus que ce que fis en ma première

lettre, pensant que c'est assez la même chose. Dieu par son infinie bonté vous en fasse connaître ce qui lui plaira, et qui m'est expédient pour y faire, avec sa grâce, sa très sainte volonté. Il me semble seulement ceci, que je n'appréhende pas si fort le mal que je faisais au commencement, que j'en suis plus remise à Dieu, sans savoir comment ; et qu'il m'est avis que je sens une impuissance de rien faire de contraire à ces saintes et sacrées vertus, et un désir plus attentif à me surmonter, pour suivre la lumière du bien, et fuir le mal, pour petit qu'il soit, lorsque je l'aperçois, bien que je n'en commette que trop par ma faiblesse et promptitude. Voilà, ma très chère et unique Mère, ce que je vois sans le chercher. Je parle de Dieu, j'encourage aux occasions, j'en écris, comme si je sentais et goûtais ce que je dis; et cependant c'est toujours avec un dégoût et violence. Cela ne se peut dire comme on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer? Je vous prie, lisez l'épître soixante-cinquième du livre quatrième [1] ; elle me donne quelque petit soulagement et lumière, que le bienheureux entendait; car j'ai une peine grande, me semblant que je ne me fais pas bien connaître. Si vous me dites que vous connaissez bien que ce grand serviteur de Dieu [2] parle de ma souffrance, cela me donne grande force. J'ai admiré cette lettre-là, car je n'ai nul souvenir d'avoir jamais eu semblable peine. Autrefois, c'était des tentations que j'avais contre

(1) Les Lettres de saint François de Sales venaient d'être publiées. V. ci-dessus, p. 149, le passage auquel sainte Chantal fait allusion.

(2) Saint François de Sales, et non, comme on pourrait le croire, l'abbé de Saint-Cyran, dont il sera question plus loin à plusieurs reprises.

quelque chose de la foi, comme il se voit dans ses épîtres, mais ce que je sens est tout différent : aussi est la lettre différente des premières. Ce qui me fait croire que Dieu permit que j'eusse quelque courte atteinte de ce que je sens maintenant, pour faire écrire cela au bienheureux, me souvenant bien du temps, et que j'eus une grande angoisse, je ne me souviens de sa qualité. Il a fallu que pour cette fois j'aie donné licence à mon cœur de vous dire ceci, qui est peut-être assez inutile : mais comme je sais et sens votre bonté de cœur pour moi, et que je n'ai plus aucune créature au monde à qui je puisse avoir cette pleine confiance qu'à vous, je me soulage en vous disant tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous, et à ce digne serviteur de Dieu[1]; afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin et de vos sages conseils de tous deux, selon que vous jugerez expédient.

Votre dernière lettre m'a beaucoup consolée. Nos sœurs m'ont remis le fardeau de cette maison : j'ai acquiescé après avoir fait mes remontrances. Dieu par sa bonté me soit en aide. Notre pauvre défunte nous a laissé de grandes affaires. C'était une âme généreuse, qui entreprenait beaucoup pour la gloire de Dieu. Je ne vois et ne sens que croix. Mon unique Mère, secourez-moi, et me faites secourir, en sorte que Dieu me tienne de sa sainte main, et me conduise entièrement selon son bon plaisir, sans que j'y fasse aucune résistance. Je supplie sa bonté d'achever en vous l'œuvre de sa gloire. Il sait combien véritablement, je suis votre, etc.

1. Cette fois c'est de Saint-Cyran qu'il est question.

Voyez-vous, ma chère Mère ! je n'ose relire cette lettre, non plus que les autres que je vous ai écrites, de crainte d'ouvrir la porte aux réflexions et regards sur ce qui se passe en mon intérieur, à cause que la vue me pénètre de douleur et me met au non plus, de sorte que je m'en abstiens tant que je puis et non tant que je voudrais, à cause de l'activité de mon esprit. Quand je vous écris, c'est avec la sincérité que je puis, selon la vue présente, et comme j'eusse fait à notre bienheureux Père ; mais si après je voulais regarder, il me fournirait mille doutes. Je continue mes communions journalières avec de grandes peines et tentations quelquefois, et tous les autres exercices ; ne le dois-je pas faire ? Notre bonne Mère disait qu'oui. Votre, etc.

Éditions des Lettres de Sainte Chantal, 1644, 1823, 1879.

XI (*bis*)

EXTRAIT DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE PUBLIÉ PAR ARNAULD D'ANDILLY EN 1665

30 novembre 1637 [1].

Ma très chère Mère,

Je suis toujours dans mes peines et angoisses intérieures. Comme je vous avais écrit, ma très chère Mère, que Dieu m'y avait donné quelque soulagement, cela a duré environ trois ou quatre mois, non que je fusse délivrée, mais j'avais je ne sais quoi qui me tenait fort au-dessus, et avais de bonnes (*sic*) intervalles. Environ

1. V. la lettre ci-dessus, p. 156. Il y a quelques différences et l'on a fait des coupures.

quinze jours avant la mort de notre bonne Mère, les peines se rendirent continuelles, et ne me quittent point. Et comme je les lui dis, et qu'il me semblait qu'il y avait plus de mal que je n'en pouvais exprimer, et que l'on ne pensait, ne me faisant pas bien entendre ni voir comme je le sens, elle me répondit fermement : « N'en parlez point à Dieu ni avec vous-même, ni ne regardez jamais ce que c'est pour le dire à qui que ce soit, et ne faites jamais aucun examen là-dessus. Cachez votre peine à vous-même, et comme si vous ne la sentiez point. Regardez Dieu. Si vous lui pouvez parler, que ce soit de lui-même. » Cela m'arrêta. Car, si je me fusse voulu examiner, je me fusse embrouillée. De sorte, ma très chère Mère, que je ne le fais, ni pour m'en confesser jamais, ni pour vous en rien dire de plus que ce que je fis en ma première lettre, pensant que c'est pour la même chose. Dieu, par son infinie bonté, vous en fasse connaître ce qu'il lui plaira, et qui m'est expédient, pour y faire, avec sa grâce, sa très sainte volonté. Il me semble seulement ceci, que je n'appréhende pas si fort ce mal-là que je faisais au commencement; que présentement j'en suis plus remise à Dieu sans savoir comment; et qu'il m'est avis que je sens une impuissance de rien faire de contraire à ses saintes volontés[1], et un désir plus attentif à me surmonter pour suivre la lumière du bien, et éviter le mal, pour petit qu'il soit, lorsque je l'aperçois, bien que je n'en commette que trop, par ma faiblesse et promptitude.

Voilà, ma toute chère et unique Mère, puisqu'il plaît ainsi à Dieu, ce que je vois sans le chercher. Je parle de

1. On lit dans la lettre précédente : *à ces saintes et sacrées vertus*. Le texte d'Arnauld d'Andilly paraît meilleur.

Dieu, j'encourage les autres aux occasions, j'en écris comme si je sentais et goûtais ce que je dis [1], et cependant c'est toujours avec dégoût et violence, et cela ne se peut dire comme l'on le sent. Ne dois-je pas laisser de continuer? Je vous prie, lisez l'épitre soixante et cinquième du livre quatrième ; elle me donne quelque petit soulagement et lumière que le bienheureux m'entendait. Car j'ai une grande peine, me semblant que je ne me fais pas bien connaître. Que si vous me disiez que ce grand serviteur de Dieu et vous voyez et connaissez bien que c'est que ma souffrance, et les horribles pensées d'infidélité, et les insensibilités que je sens, qui me la causent, que cela me donnerait, ce me semble, grande force. Je n'ai aucune créature au monde à qui je puisse avoir pleine confiance qu'à vous. Je me soulage à vous dire tout ce qui me vient, et encore par le grand désir que j'ai de me faire connaître à vous, et à ce digne serviteur de Dieu, afin que vous me secouriez de vos prières dans cet extrême besoin, et de vos sages conseils de tous deux, selon que vous jugerez expédient. Je ne dis rien à ce grand serviteur de Dieu ; Dieu me rende digne de lui être ce qu'il veut, et du secours de ses prières.

Édit. des Lettres de Saint-Cyran, 1645. — *Édit. des Lettres de la Mère Angélique*, 1742, p. 127.

1. 1742 : ce que je *dois*. C'est une faute de lecture.

XII

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

22 décembre 1637.

Ma très chère Mère,

Je vous supplie très humblement de me dire combien il vous faut[1] que je vous écrive souvent, car la quantité de vos affaires me donne de la retenue. Or je ne voudrais pas que vous me répondissiez que quand[2] vous en avez le loisir et le mouvement; car voyez-vous, ma très chère Mère, je suis véritablement votre fille, quoique très indigne, ne rendant pas à Dieu ce que je lui dois, et par conséquent je ne vous le puis aussi rendre que très imparfaitement.

J'ai été extrêmement surprise de la mort de votre bonne Mère, et affligée de vous voir destituée du support que vous en receviez, quoique en effet cela ne soit que selon mes sens, parce que dans l'esprit je suis en plein repos pour vous, ma Mère[3], ne doutant en aucune manière que Dieu ne vous tienne en ses saintes mains, d'où aucune peine ni tentation ne vous arrachera; mais vos souffrances ne laissent pas de m'attendrir et me faire[4] grande pitié.

J'ai lu plusieurs fois cette épître[5] de notre bienheureux, où je vois manifestement que Dieu la lui a fait écrire par prévoyance de votre état présent, étant vrai, ce me semble, que quand il vous parlerait, il ne vous pourrait

1. 1742 : il vous plaît.
2. 1742 : or je voudrais que vous ne me répondissiez que quand...
3. 1742 : ma chère Mère.
4. 1742 : et de me faire.
5. 1742 : l'épître... dont vous parlez.

dire autre chose. La réponse que vous fit la bonne Mère avant sa mort est excellente ; et la fermeté avec laquelle elle vous la fit montre qu'elle était possédée de cet esprit divin qui la devait bientôt tirer à lui. Que vous faites bien, ma très chère Mère, d'éviter toutes réflexions ! Car il est vrai que c'est votre seul remède de ne regarder jamais sur vous-même, mais comme vous faites, sur la très sainte volonté de Dieu, pour l'accomplir dans chaque moment dans les occasions [1] qu'il vous offre.

J'ai attendu à vous écrire jusqu'au retour de ce bon serviteur de Dieu qui était allé à Poitiers, afin que lui lisant la vôtre [2] il jugeât de votre état, et que je vous puisse répondre selon son sentiment. Il est toujours plus confirmé [3] que vos peines sont opérées de Dieu en vous pour vous purifier et conserver ses grâces. Il ne manque point tous les jours de le prier pour vous, et dit [4] qu'il vous écrira quand Dieu le voudra. Il avait rempli trois pages de passages de la Sainte Écriture qui vous eussent consolée et assurée [5] ; mais il les a perdues, et de là il infère que Dieu ne l'a pas voulu, et qu'il veut être seul votre force. Il vous salue très humblement et se recommande à vos prières ; il en a grand besoin, étant fort persécuté. Il est très content de la Mère de Poitiers, qu'il a fort vue en son voyage, et la trouve remplie de bon jugement et de vertu [6].

1. 1742 : en chaque moment et dans les occasions.
2. 1742 : lui lisant votre lettre.
3. 1742 : plus persuadé.
4. 1742 : et il dit.
5. 1742 : rassurée. Le sens n'est plus du tout le même.
6. Note de 1742 : La Mère Anne de Lage de Puylaurens, à

Pour moi, ma très chère Mère, je suis toujours très pauvre, et ne me corrige de pas une de mes imperfections. Dieu par sa bonté me continue la volonté de vouloir toujours commencer; demandez-lui, ma Mère, je vous en supplie très humblement, que par sa sainte naissance il renouvelle sa grâce en moi, et ne m'oubliez pas le jour de celle de notre bienheureux Père au ciel. Il me souviendra bien, s'il plaît à Dieu, de prier très particulièrement pour vous ce jour-là, et celui de saint Étienne, que vos grands travaux commencèrent, selon que m'a mandé la bonne défunte. J'espère, ma très chère Mère et très aimée, que ce grand saint [1] vous obtiendra part à la grâce et à la force qui lui faisait recevoir avec joie les coups de pierres que lui jetaient les ennemis, regardant le Fils de Dieu [2] à son secours. Je vous supplie très humblement, ma chère Mère, de vouloir offrir à Dieu l'affaire du Saint Sacrement [3], qui me donne une grande peine, ne sachant pour plusieurs raisons si Dieu veut qu'elle s'achève. Je ne les puis dire [4], cela étant un trop long discours dont je craindrais de vous surcharger, étant déjà accablée de vos affaires, mais Dieu les sait. Je vous supplie de les lui offrir, et de le prier qu'il fasse connaître sa sainte volonté [5], et qu'elle soit suivie, et s'il lui plaît de vous donner quel-

qui sont adressées plusieurs des Lettres de M. de Saint-Cyran. — Il y a en effet seize lettres de lui, écrites de Vincennes, durant sa captivité, soit à la Mère de Puylaurens, soit à la Mère Emmanuel de Chazé, de la Visitation de Poitiers.

1. 1742 : ce grand saint et premier martyr.

2. 1742 : qui venait.

3. 1742 : de notre maison.

4. 1742 : je ne puis vous les dire.

5. 1742 : sa volonté.

que sentiment, de nous faire[1] la charité de nous le dire.

Ma sœur Le Maître vous salue très humblement et chèrement. Elle vous voulait écrire, mais j'ai voulu vous l'épargner[2], me chargeant de vous supplier pour elle de remercier Dieu d'une grande grâce qu'il a faite à son fils aîné de quitter le monde, et à deux de ses frères aussi, pour le servir d'une manière bien particulière. Demandez la persévérance pour eux ; ils ont été si heureux de recevoir[3] la bénédiction du bienheureux, et l'aîné y a été à confesse[4]. Notre Mère, ma sœur Catherine de la Miséricorde et toutes nos sœurs[5] vous supplient très humblement de les tenir pour vos filles toutes, et de les offrir à Dieu comme telles.

Je vous supplie de le prier encore pour cette pauvre fille possédée que je vous ai déjà recommandée ; c'est la plus pitoyable histoire du monde. Je vous supplie de nous envoyer quelques reliques de notre bienheureux[6], si peu qu'il vous plaira. Je suis en peine de votre voyage de Piémont par ce temps[7] si rude ; je prie Dieu de tout mon cœur bénir[8] votre entrée en Italie, et y établir le vrai esprit de la congrégation. Je suis à vous, ma chère Mère[9], je ne puis finir.

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 129.

1. 1742 : s'il lui plaît... faites-nous.
2. 1742 : j'ai voulu l'épargner.
3. 1742 : que de recevoir.
4. 1742 : a été à confesse à lui.
5. 1742 : toutes les sœurs.
6. 1742 : bienheureux Père :
7. 1742 : en ce temps.
8. 1742 : de bénir... et d'y établir.
9. 1742 : ma très chère Mère.

XIII

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

fin décembre 1637 [1].

Ma très chère Mère, notre Sauveur remplisse nos âmes des consolations et mérites de sa très sainte naissance! Il y a environ un mois que je reçus la vôtre du neuvième de novembre, qui me signifie la véritable bonté et soigneuse dilection que votre âme a pour la mienne, toujours affligée, non tant toutefois, par la divine grâce, qu'elle était la dernière fois que je vous écrivis, où je disais la très sensible affliction dont notre Seigneur nous avait visitées par le trépas de notre bonne et vertueuse Mère de Chastel, privation qui m'est grande; mais j'adore de tout mon cœur la très sainte volonté de Dieu, que je vois, ce me semble, me vouloir entièrement dépouillée de tout en l'intérieur et extérieur. C'est la prophétie que me fit notre bienheureux Père, avant que je fusse religieuse. Hélas! je le veux de tout mon cœur; c'est le seul bien que je désire, que l'accomplissement de ce sacré vouloir en tout sans exception; que sa bonté me fasse la grâce que je ne lui résiste en rien que ce soit!

O Dieu! serai-je si heureuse que cette grâce et miséricorde s'accomplisse en moi? Demandez-la lui pour moi, ma très chère Mère, je vous en prie : c'est grand

1. Cette longue et belle lettre est la dernière des trois qui ont eté publiées par la Visitation comme étant adressées « à une grande servante de Dieu. » Les éditeurs ont dit qu'il était impossible de savoir quelle était cette servante de Dieu; il suffit d'en lire les premières lignes : c'est une réponse à la lettre d'Angélique du 9 novembre.

cas ; quand je vous parle, je m'attendris toujours un peu ; je le fais rarement, bien que quelquefois dans les vues et sentiments de la privation et soustraction de ces précieuses vertus, et des pensées contre elles, qui me sont autant de dards dans le cœur. Je les vois pourtant, ces divins trésors, je ne sais où ; au moins il me semble que je les désire, et voudrais souffrir toute chose pour en avoir la jouissance, et que rien ne saurait être affliction pour moi que leur privation. Mon âme voit je ne sais quelles délices aux âmes qui possèdent ces dons sacrés, d'une vue qui me ferait dessécher de douleur si je m'y arrêtais.

Mon Dieu ! si j'étais si heureuse de pouvoir donner mon sang et ma vie pour la sainte Église, oui, pour le plus petit article de cette sainte foi, ce me serait un délice ; car grâces à Dieu je ne doute de rien et suis destituée de tout, ce me semble. Il faut passer outre, et vous dire, ma très chère Mère, que fort peu de temps après que je vous eus écrit, il plut à la divine bonté me soulager un peu de ces grandes pressures et angoisses que j'avais alors, par un plus sensible sentiment de sa divine présence ; car je pense vous avoir dit que toujours il m'a été laissé quelque mince et imperceptible sentiment, ou vue de Dieu, où mon esprit trouvait quelque accoisement en sa fine pointe, parmi ces grands orages des peines et tentations ; et tandis que j'étais ferme à me tenir là, ce bien causait quelque paix en mon âme dans cette pénible situation.

Je me souviens que quand il plut à notre Seigneur me donner le commencement de mon soulagement dans ces grandes tentations dont je fus travaillée tant d'années au commencement de mon vœu, sa bonté me

donna cette manière d'oraison d'une simple vue et sentiment de sa divine présence, où je me sentais tout abandonnée, absorbée et reposée en lui ; et cette grâce m'a été continuée, bien que par mes infidélités j'y aie beaucoup contrevenu, laissant entrer dans mon esprit des craintes d'être inutile en cet état ; et voulant faire quelque chose de ma part, je gâtais tout ; et encore souvent suis-je attaquée de cette même crainte, non pas à l'oraison, mais en mes autres exercices, où je veux toujours un peu agir et faire des actes, encore que je sens bien que je me tire par ce moyen de mon centre ; surtout je vois que cet unique et simple regard en Dieu est aussi mon unique remède et seul soulagement dans mes travaux et tentations, et en toute sorte d'accidents et divers événements de cette vie : et certes, si je suivais mon attrait, je ne ferais que cela en tout, sans exception. Car si je pense fortifier mon âme par des pensées et discours, par des résignations et actes, je m'expose à de nouvelles tentations et peines, et ne puis faire cela que par une grande violence, qui me laisserait à sec ; si qu'il me faut promptement retourner à cette simple remise, me semblant que Dieu me fait voir par là qu'il veut un total retranchement des saillies de mon esprit et de ses opérations en ce sujet ; car son activité voudrait tout ménager, et peut-être que Dieu ne veut que cela de moi en toutes choses, je veux dire aussi en toute sorte d'exercices spirituels, que cet unique regard en lui, ni en toutes mes peines, tentations et afflictions, qui peuvent arriver en cette vie : et c'est la vérité, que plus je tiens mon esprit ferme là-dedans, mieux je me trouve en toutes choses, et surtout mes peines en sont plus tôt passées. Et l'activité de mon esprit est si grande,

que j'ai toujours besoin d'être confortée et encouragée pour cela. Hélas ! mon bienheureux Père me l'a tant dit ! mais mon esprit réfléchissant me dit qu'il ne m'a pas vue en ces peines que j'ai maintenant, et que ce n'était que pour l'oraison, et semblables tricheries, qui me donnent peine, et quelquefois donnent le change aux autres, dont je ne suis pas fâchée ; car en celle-ci je n'y vois point de péril, et j'y trouve Dieu, et n'ai qu'à me tenir ferme, où ès autres il m'est avis que je marche toujours sur le bord d'un précipice. Feu notre bonne Mère supérieure[1] m'aidait fort ; car elle me portait totalement à marcher ferme et sans crainte dans cette simple vue de Dieu en tout et sans exception : que cela suffisait ; et plus il y a de dénuement, je dis même des sentiments de confiance, remise et repos en Dieu, plus, ce me semble, cela donne de force et suavité à l'âme, qui voit qu'elle veut être simple et si pure, que rien ne l'appuie que Dieu seul. Nous avons une sœur qui marche dans le plus grand et absolu dénuement que je pense qui se puisse voir : et notre bonne Mère me disait que Dieu la faisait aller devant moi dans la voie où il veut que je marche. C'est une âme toute vertueuse. Notre bonne défunte lui fit écrire son intérieur ; je le lui ai encore fait ajouter par le menu : son dénuement est admirable, et à ce propos, je me souviens qu'il y a quelques jours que notre Seigneur me donna une clarté qui s'imprima fort à moi, comme si j'eusse vu la chose nuement : que je ne me dois plus regarder, mais marcher à yeux clos, appuyée sur mon bien-aimé, sans vouloir voir ni savoir le chemin par où il me conduira,

1. La Mère de Chastel.

ni non plus avoir soin de chose quelconque, non pas même de lui rien demander; mais demeurer simplement toute perdue et reposée en lui. Or depuis ce jour de soulagement, il me semble que j'ai été plus ferme à me tenir en Dieu. J'ai eu rarement de ces violentes attaques, sinon deux ou trois fois. Voilà tout ce qui m'est venu en vue; je pense qu'il est ainsi. Si je ne m'exprime pas bien à cet insigne serviteur de Dieu, vous ne laisserez de m'entendre, et me dire ce qu'il dira. Votre, etc.

Éditions des Lettres de Sainte Chantal, 1644, 1823, 1879.

XIV

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

Juin (?) 1638[1].

VIVE JÉSUS

Mon Dieu! ma très chère Mère, qu'est-ce que l'on nous dit de ce bon serviteur de Dieu et de l'ordre du Saint Sacrement! Dieu par son infinie bonté veuille tirer sa gloire et le profit spirituel de tous les travaux et afflictions qu'il permet arriver aux siens! J'attendais toujours quelque petit mot d'approbation ou d'encouragement sur quelque point de ma lettre écrite à la fin

1. Ce billet, que Robert Arnauld d'Andilly a eu la discrétion de ne pas publier en 1645, a été écrit sous le coup d'une émotion très vive, lorsque la nouvelle de l'emprisonnement de Saint-Cyran parvint à Annecy. Il doit être des premiers jours de juin 1638; sainte Chantal avait écrit en janvier et attendait toujours une réponse.

de janvier et sur le petit écrit. Mais Dieu ne l'a pas permis ; son saint nom soit béni ! Je vois une douleur de cœur parmi tous ces événements. Dieu soit votre force et votre consolation, et celle de son serviteur ! Il me tarde d'avoir de vos nouvelles, car ce que vous me dites m'est très précieux, et j'y ai grande confiance. La croix continue, mais avec plus d'intervalle, grâces à Dieu, que je supplie d'accomplir sa sainte volonté en toute chose, et nous fasse la grâce de la faire aussi, et qu'éternellement nous le bénissions. Amen.

Publiée en 1697 *par le Père Quesnel dans sa Lettre aux religieuses de la Visitation...* 3e *édit.* p. 78.

XV

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

22 juillet 1638.

Ma très chère Mère,

Il me tarde de savoir de vos nouvelles, et du bon serviteur de Dieu, que la divine bonté sanctifie dans sa détention[1], et vous, ma très chère Mère, par la patience que vous avez à porter une si sensible affliction. Car il m'est avis qu'elle vous serait bien cuisante si vous ne la regardiez en la très adorable et sainte volonté de Dieu. Pour moi, je porte toujours ma croix ; elle ne m'est pas souvent si angoisseuse que quand je vous écrivis. La divine bonté, par les prières de la Très Sainte Vierge, ce me semble, me donne un peu plus de fer-

1. L'abbé de Saint-Cyran était incarcéré à Vincennes depuis deux mois.

meté à ne la pas regarder, et à tenir mon esprit en ce simple regard en Dieu, et souffrir là-dedans mes misères et pressures, mes craintes et faiblesses, sans pouvoir faire autre chose ; et je connais que plus je suis ferme dans cette absolue simplicité et regard, sans faire aucun acte, plus tôt je suis soulagée. Mais la durée de cette peine me fait craindre qu'elle ne procède de faiblesse en ces divines vertus, et non d'exercice donné de Dieu, pensée que je ne regarde non plus volontairement que les autres. Car, dans ma faiblesse et impuissance à tout, selon le sentiment, tout me fait peur, et n'ai pour tout refuge que ce regard simple, et toucher mes résolutions, que je porte écrites sur mon cœur [1], et dire doucement et paisiblement à Notre Seigneur : « Ce que vous voulez, je le veux ; ce que vous ne voulez pas, je ne le veux pas. »

Je me recommande toujours aux prières du bon serviteur de Dieu.

Édition de 1645.

XVI

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

27 octobre 1638.

Ma bonne et chère Mère,

Nous supplions Notre Seigneur qu'il vous comble de grâces avec son bon serviteur. Un mot de ses nouvelles quand vous m'écrirez. Dieu soit béni !

1. V. ci-dessus, p. 64.

XVII

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

? 1638.

Ma très chère Mère,

Nous avons de nouveau fait faire des prières et dire des messes pour le bon serviteur de Dieu, à ce qu'il plaise à l'infinie bonté de Notre Seigneur de le mettre en liberté, si c'est son bon plaisir.

Édition de 1645 ; *le premier des deux billets est également dans l'édition de* 1742, p. 143.

XVIII

LA MÈRE ANGÉLIQUE A SAINTE CHANTAL

Ce 12 octobre 1638.

Ma très chère Mère,

Je ne saurais recevoir une plus douce et forte[1] consolation dans nos afflictions, qui durent toujours, que celle que votre singulière charité me donne[2]; et elle est[3] si grande que je ne vous le[4] puis dire. L'union que Notre Seigneur me daigne donner à votre chère âme m'est incomparablement plus douce que ne m'est amère la division que presque tout le monde a faite avec moi ; la plupart pour nous persécuter, et nos amis pour nous abandonner. Et en vérité, ma Mère, par la grâce de

1. 1742 : et plus forte.
2. 1742 : nous donne.
3. 1742 : elle me paraît.
4. 1742 : je ne le vous.

Dieu, je ne sens presque point cela ; au contraire, je souhaiterais être digne qu'il plût à Dieu me séparer de tout, afin de n'avoir plus qu'à l'adorer le reste de mes jours et faire pénitence, toute cette tempête me faisant toujours voir davantage le besoin que j'en ai. Car en vérité je suis cause de tout le mal ; et bien que, pour ce qui regarde le bon serviteur de Dieu, il y ait des ressorts cachés de choses importantes qui causent sa détention, néanmoins il est certain que je suis cause par mes indiscrétions qu'on en a pris le prétexte. L'on cherche toutes sortes d'inventions pour le perdre, et la parole de Notre Seigneur à ses apôtres s'accomplit en lui : *Tous ceux qui les voudront perdre penseront faire sacrifice à Dieu.* Il semble à beaucoup de gens réputés pieux que c'est rendre un grand service à l'Église de le persécuter, et on [1] ose bien le comparer à Calvin. Il supporte tout cela dans une vertu admirable [2], et ce qui me console et fortifie extrêmement, c'est que tous ceux qui ont eu le bonheur de sa conduite, qui sont en petit nombre, car il s'est toujours caché et a fui d'entreprendre la conduite, ne songent qu'à prier Dieu et pratiquer ce qu'il leur a enseigné, qui n'est en rien dissemblable à ce que [3] notre bienheureux Père [4] a écrit, quoique cela extérieurement paraisse plus austère ; mais à ceux qui entendent bien l'esprit de ce bienheureux Père, et qui n'abusent pas de ses termes remplis de charité, ils n'y verront [5] point de différence ; et pour moi [6] je n'y en ai

1. 1742 : et l'on.
2. 1742 : admirable. Ce qui.
3. 1742 : de ce que.
4. Saint François de Sales.
5. 1742 : Mais ceux qui... n'y verront.
6. 1742 : différence. Pour moi.

point trouvé ; et de tous ceux que j'avais vus devant et depuis notre bienheureux Père jusqu'à ce dernier, je n'en avais[1] point vu qui m'eût autant fait connaître la nécessité de la pénitence. Mais notre bienheureux[2] l'appelait renonciation et dénuement, qui exprime encore plus[3] à ceux qui ne se veulent point flatter ni tromper.

Je serais trop contente si je pouvais avoir le bonheur de vous entretenir et vous[4] faire entendre tout ce que je pense ; mais il est impossible de vous le faire savoir par écrit. Il se faut contenter de la grâce que Dieu me fait que vous voulez[5] bien que nous soyons toujours unies à votre chère âme ; ce m'est un témoignage que son infinie bonté ne me rejette pas comme je le mérite. Priez-le toujours, ma chère Mère, qu'il ne me sépare jamais de lui, et que je lui puisse satisfaire pour mes fautes, que je vois extrêmement grandes, mais je n'en suis pas assez humiliée[6].

On ne nous a encore rien dit, on[7] nous menace toujours fort; nous attendons en grande paix, et la maison[8] va toujours fort bien. Mes infidélités, qui sont toujours grandes pour les légèretés, paroles inutiles, vanités et semblables[9], m'affligent beaucoup plus que tout le reste. Car enfin qu'est-ce qui nous peut arriver, si nous plai-

1. 1742 : je n'en ai.
2. 1742 : notre bienheureux Père.
3. 1742 : termes qui marquent plus.
4. 1742 : et de vous.
5. 1742 : que vous vouliez.
6. 1742 : pas humiliée.
7. 1742 : mais on.
8. 1742 : en grande paix ce qui arrivera. La maison.
9. 1742 : semblables fautes.

sons à Dieu, qui nous puisse nuire[1]? Et quel malheur[2] y peut-il avoir que de lui déplaire comme je fais sans cesse ? Mais il est vrai[3], ma chère Mère, croyez-moi, car ce n'est point[4] scrupule ; et ayez compassion de ma misère, priant Dieu qu'enfin je puisse correspondre fidèlement à sa grâce.

Je vous ai écrit un billet par la prière expresse du prisonnier ; je ne sais si vous l'avez reçu. Il vous suppliait de faire dire une messe pour lui[5] au tombeau de notre bienheureux Père, et de faire communier vos filles. Il a grande confiance en ses intercessions et en vos prières ; je ne vous puis dire de quelle[6] affection il m'a toujours parlé de vous. Je sais qu'il ne vous oublie point et n'a pas[7] manqué de prier tous les jours pour vous depuis que nous lui avons communiqué vos lettres. Il se porte un peu mal ; l'on ne lui donne[8] ni papier, ni encre, ce qui lui est pénible aux sens, car pour le reste il ne veut que Dieu. Notre Mère vous salue très humblement, et tout le reste, particulièrement ma bonne mère vieille, qui s'en va fort cassée[9]. Je ne sais si elle passera l'hiver ; elle vous supplie très humblement de prier Dieu pour elle. S'il vous plaît, ma chère Mère, de nous dire quelque petit mot, adressez vos lettres à Lyon chez

1. 1742 : arriver qui nous puisse nuire si nous plaisons à Dieu.

2. 1742 : quel autre malheur.

3. 1742 : Cela est vrai.

4. 1742 : ce n'est pas.

5. 1742 : pour lui une messe.

6. 1742 : avec quelle.

7. 1742 : et qu'il n'a pas.

8. 1742 : on ne lui donne.

9. 1742 : bien cassée.

M. Daubray ; on me les fera tenir sûrement. Il vaut mieux que dom Juste même[1] ne sache pas ce que[2] je vous écris ; car, ma Mère, vous ne sauriez croire en quelle estime je suis, et même dans vos maisons ; et dom Morice, barnabite, ne nous aime pas trop, sans préjudice de la charité. Et en vérité, ma Mère, je confesse devant Dieu que j'ai donné toute sorte de sujet[3] de mésestime mille fois plus grande qu'on ne l'a encore. C'est une très juste punition de Dieu, et encore il y a beaucoup de miséricorde[4].

Copies manuscrites. — Édit. de 1742, p. 143.

XIX

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

15 février 1639.

Ma très chère Mère,

Si j'étais digne de quelque souffrance des vrais serviteurs de Dieu, je sais bien que, selon mon sentiment, je choisirais de très grand cœur celle de ce vertueux prélat[5], avec la grâce du bon usage qu'il en fait, plutôt

1. 1742 : il vaut mieux même que dom Just. — Note de 1742 : dom Just (*sic*), barnabite, alors évêque de Genève résidant à Annecy.

2. 1742 : ne sache pas que

3. 1742 : toutes sortes de sujets.

4. 1742 : une très grande miséricorde.

5. Du Verger de Hauranne n'était pas évêque, mais l'abbé d'un grand monastère comme Saint-Cyran pouvait être considéré comme tel. L'édition de 1645 dit formellement à la marge qu'il est ici question de lui.

que toutes les félicités qui se peuvent trouver en cette vie. Mon Dieu, ma chère, que ce que vous m'en dites me console ! J'en bénis Dieu de toute mon affection, et supplie sa bonté lui communiquer, continuer et accroître ses grâces.

Faites, je vous supplie, que ce vrai serviteur de Dieu ne s'oublie point de moi en ses saints sacrifices et oraisons ; j'en ai plus besoin que jamais, ma peine intérieure se rendant plus pressante et continuelle depuis quelques semaines et comme sans intervalle, plus serrée et impuissante, et les pensées plus fréquentes qui transpercent mon cœur : car, elles sont comme des dards poignants. J'en aime la douleur, puisqu'elle me sert de témoignage que je ne les veux pas, ne pouvant rien désirer, sinon cette incomparable grâce de ne point offenser mon Dieu, et de faire et souffrir ce qui lui plaira.

Je fais ce qui m'échet, et en la manière ordinaire, suivant l'observance, tant que je puis, avec l'aide de Dieu. J'ai pour l'ordinaire, quand je me puis retirer, ce soulagement d'accoiser mon esprit auprès de Dieu en cette simple vue, quand le sentiment m'en est donné, ou comme je puis, je me tiens là patiente et souffrante, sans rien faire ni dire, ne le pouvant, sinon rarement quelque parole d'union ou d'acquiescement, comme je puis, et quelquefois j'ai de la peine à cela par la crainte que ce n'est rien faire. Mais je la souffre et continue tant que je puis à me tenir ferme là. Il est impossible d'exprimer la qualité de ma souffrance. Mon esprit actif et toujours réfléchissant fait toujours quelque regard, et cela l'effraye. Quelquefois, la tête et le cœur sont si saisis que c'est chose étrange. Je tâche de souffrir tout

comme je dis et de ne faire aucune réflexion volontaire. Il m'est avis que j'aurais quelquefois besoin que l'on m'entendît, pour m'encourager et soulager. Dieu ne le veut pas, ni moi aussi. Son saint nom soit béni! Ma chère Mère, je me soulage un peu en vous disant quelque chose de ma peine, et à ce vrai bon serviteur de Dieu que j'honore tant, me confiant que vous prierez bien tous deux pour moi, et me direz toujours quelque bonne parole.

Je recommande cette affaire au bon serviteur de Dieu afin que, si c'est un dessein de Dieu, qu'il réussisse à sa gloire.

Je ne désire en toutes choses que la très sainte volonté de Dieu soit faite. Pourvu que je lui sois fidèle, toutes autres choses me sont moins que rien. O Dieu, qu'une âme est heureuse qui a la liberté de traiter avec Dieu et de se fortifier par lumières et sentiments contre les travaux et événements de cette misérable vie! Tout cela m'est ôté, et ne me reste que cette simple soumission auprès de Dieu, sans en pouvoir faire d'autre, ni la sentir, ni oser regarder si je suis aussi, sans m'exposer à être repoussée par une mauvaise pensée, ou serrure de cœur; ains (*sic*) faut simplement demeurer là, comme il plaît à Dieu. Son saint nom soit béni!

Édition de 1645. — *Édit. de* 1823.

XX

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

15 janvier 1640.

Ma très chère Mère,

Nous fîmes faire incontinent la dévotion que vous

nous mandâtes par la vôtre dernière. Dieu veuille qu'elle ait été profitable à cette personne ! O Dieu ! qu'il y a grande compassion aux âmes qui sont en péril d'offenser Dieu ! Toute appréhension passe tôt de mon esprit, fors celle de cet éloignement et séparation de Dieu. J'écris ce mot avec violence, tant le fait m'est en horreur et me pénètre. Mais cette infinie bonté, par les intercessions de la Sainte Vierge, comme je crois, me tient un peu plus ferme à ne pas m'arrêter à regarder ma peine, quoique je la sente douloureusement quelquefois ; et souvent, grâce à Dieu, j'y ai eu des intervalles, non toutefois dans un entier affranchissement. Dieu le veut ainsi, sa sainte volonté soit faite, et moyennant son aide, je ne veux jamais que ce très saint bon plaisir ; nonobstant que je vous écris ceci avec abondance de larmes, ce que je n'avais pas pensé de faire, parce que depuis quelque temps le mal ne m'a pressée. J'ai grand désir de bien connaître la volonté de Dieu pour ces trois choses que je vous supplie de recommander et considérer devant sa bonté, et que le fidèle serviteur de Dieu fasse le même, etc.

Edition de 1645. — *Édit. de* 1823.

XXI

SAINTE CHANTAL A L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN

28 octobre 1641.

VIVE JÉSUS

Monsieur,

Dieu m'ayant donné la consolation de voir notre bonne et très chère Mère Marie Angélique de Port-

Royal, elle m'a dit, Monsieur, la charité que vous me faites de me recommander souvent à la divine miséricorde[1]. Je supplie son infinie bonté d'en être votre éternelle récompense; et vous, Monsieur, qui savez par cette bonne Mère une partie de mes très grandes misères, faites-moi cette grâce de me dire par son entremise quelque bonne parole pour mon profit spirituel, si notre bon Dieu vous l'inspire; et tandis je vous souhaite le comble des grâces célestes, et demeure en tout respect et de cœur,

Monsieur,

Votre très humble fille et servante en Notre Seigneur,

Sœur Jeanne Françoise Frémiot
de la Visitation Sainte Marie

Dieu soit béni !

Ce jour de saint Simon et saint Jude 1641.

Édition de 1645. — Édit. de 1823.

XXII

SAINTE CHANTAL A LA MÈRE ANGÉLIQUE

4 novembre 1641.

VIVE JÉSUS

Ma bonne et chère Mère,

Souffrez-moi ce petit billet qui va vous dire encore à Dieu. A Dieu donc, ma toute bonne et chère Mère. A Dieu soyons-nous unies[2], qui est invariable. Je suis plus

1. Voir la lettre XVIII, p. 177. Toutes ces lettres se correspondent avec une rigueur mathématique, et l'on ne comprend pas que leur authenticité ait jamais pu être mise en doute.

2. Il y a le masculin dans l'édition originale.

consolée que je ne puis dire de la sainte et cordiale union de nos cœurs. Il m'est avis que notre bon Dieu y ajoute je ne sais quoi de fort intime. Je vous envoie nos Livres[1]. Hélas! aurions-nous bien quelque réserve pour vous? Non certes, je ne le pourrais souffrir. Quand vous mourrez, ayez soin qu'ils soient rendus ici, sinon que vous jugiez les devoir laisser en la main de l'une de nos bonnes sœurs.

Je suis consolée de voir le désir que nos supérieures et ma sœur H. Angélique ont de vivre très cordialement et unanimement avec vous. Je salue nos très chères sœurs, et le bon serviteur de Dieu. Faites que l'on prie fort pour celle qui est tout à fait vôtre. Dieu soit béni!

Édition de 1645. — *Édit. de* 1823.

XXIII

L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN A SAINTE CHANTAL

25 octobre 1641.

Ma Révérende Mère,

J'ai eu une grande joie de savoir de vos nouvelles par la Mère Marie Angélique. Car il est vrai que je vous ai dans le cœur pour des raisons que Dieu seul connaît, et qu'il me donne un singulier amour pour tous ceux qui sont à lui en esprit et en vérité. Je sais que le nombre n'en est pas fort grand, et peut-être qu'à cause de cela l'affection que j'ai pour chacun d'eux est plus grande. Je n'oserais vous dire jusques où elle va, et ce que je voudrais faire pour la moindre de ces âmes qui

1. V. ci-dessus p. 100.

servent Dieu dans le désintéressement général de toutes choses, qui est la vraie pauvreté du corps et de l'esprit, hors de laquelle je ne vois pas comment il est possible de rendre à Dieu ce culte de la loi de grâce, pour lequel il dit, en parlant à la Samaritaine, qu'il est venu dans le monde.

Et pour ne dire qu'un mot de cette affection que je sens dans le cœur pour ces âmes qui sont vraiment religieuses de la loi nouvelle, c'est-à-dire liées à Jésus-Christ par lui seul, et par son corps et son esprit, j'éprouve en vous qu'elles me tiennent lieu de sœurs et de frères, de pères et de mères, et qu'elles me font ressentir qu'il y a un autre ordre dans l'Église de Dieu que celui du monde et de la vie séculière et civile, dans lequel on oublie son propre sang pour s'attacher à celui du Fils de Dieu, qui est le Père d'une autre race et d'une autre génération, où je trouve le contentement de mon esprit et le repos de mon cœur à aimer ces âmes qu'il aime, et dans lesquelles il a répandu son amour par son Saint-Esprit, comme dit l'Apôtre.

C'est ce que je puis vous dire de plus véritable, et que vous avez le même pouvoir sur moi que si vous l'aviez reçu par des paroles expresses du Fils de Dieu, déclarées à l'un et à l'autre. Pour moi, il me semble que je n'ai point besoin qu'il me le déclare par des voix sensibles qui résonnent aux oreilles de mon corps; parce qu'il y a déjà longtemps que j'ai entendu, si je ne me trompe, sa voix intérieure et spirituelle, qui m'a inspiré de vous aimer et de vous honorer; parce que vous êtes à lui en cette manière singulière que je désire et que je cherche, et que je voudrais, s'il m'était possible, imprimer dans toutes les âmes que je connais. Car, je

sens je ne sais quelle secrète tristesse de voir qu'on ne traite pas Dieu selon la pureté de son Évangile, sur lequel néanmoins tous les chrétiens seront jugés.

J'ai reçu un tel contentement d'avoir appris depuis peu, outre la connaissance que j'en avais déjà, que vous suivez cette pureté dans votre vie et dans votre maison, que c'est par là que je me confirme en la créance que j'ai, que mon affection pour vous vient de Dieu, et de la sympathie qu'il a mise entre deux âmes qui, ne s'étant jamais vues, ont de pareils sentiments de vérité et de charité pour son service. Ce ne doit pas être une chose nouvelle dans l'Église, que n'y ayant qu'un même esprit qui anime son corps, qui est plus un que notre corps ne l'est avec tous ses membres corporels, il se promène dans ce grand corps spirituel répandu en tous les endroits de la terre, et opère dans deux fidèles éloignés l'un de l'autre, qui sont comme deux membres de ce corps, les mêmes pensées et les mêmes affections, lesquelles il n'excite pas en ceux qui sont proches les uns des autres, et logés dans une même maison. Ainsi l'âme d'un homme, qui est tout entière dans les moindres parties de son corps, ne trouve des pensées que dans la tête, et des affections que dans le cœur, et ne forme que des mouvements imparfaits et grossiers partout ailleurs.

Il plaît à l'esprit de Dieu, qui est très libre en son mouvement, d'agir en cette manière sur les âmes qu'il veut favoriser, et de les unir ensemble sans qu'elles le sachent, et sans qu'elles se connaissent, en y imprimant des sentiments de vérité et de charité presque pareils. Mais s'il arrive par une heureuse rencontre qu'elles en soient informées par quelqu'un qui soit de la con-

naissance de l'un et de l'autre, elles admirent à l'instant la puissance de l'Esprit de Dieu et de sa grâce dans la ressemblance de leurs sentiments, et commencent à se regarder de loin comme deux personnes qui s'aiment, et qui sentent au-dedans une même lumière et une même chaleur de Dieu. Cette discipline chrétienne de votre première maison, qui me semble être à l'égard des autres ce qu'était dans les Actes la première église de Jérusalem, est la mienne, si je l'ose ainsi dire, et celle que je me suis toujours proposée pour une véritable religion.

Car il n'y a rien que j'aie tant dans le cœur que cette pauvreté uniforme en toutes ses parties, et qui se trouve jointe avec une telle libéralité et charité qu'elle produit plusieurs fois le jour l'aumône du pauvre envers le pauvre, qui est la plus agréable qu'on saurait faire à Dieu, qui n'agrée pas toujours l'aumône du riche pour les raisons qu'il nous en a marquées dans son Écriture sainte.

Cet éloignement du commerce du monde, que vous pratiquez dans votre maison (sans lequel la solitude, le silence, l'oraison et toute la religion n'est rien, selon saint Bernard) est la règle principale que je prescris à ceux qui veulent vivre en chrétiens, soit dedans ou dehors le monde ; et je ne vois pas bien qu'il y ait de la différence entre vivre dans le monde et recevoir au parloir les gens du monde, hormis dans les vraies nécessités, que la lumière de la grâce fait discerner d'entre les fausses, et de celles qui ne paraissent telles, que par un secret amour du monde.

Ce jugement que vous avez porté du Monastère de N [1].

1. Il ressort d'une lettre écrite plus tard par la Mère Angé-

ayant dit qu'il était trop beau, est le mien, et je leur ai reproché plus d'une fois que leur bâtiment n'est pas conforme à l'esprit de saint Bernard, qui voulait qu'on se contentât de petites maisons, et que chacun travaillât de ses mains pour se passer autant qu'il se pourrait, non seulement des artisans, mais aussi des ouvrages des étrangers et du dehors. Car je ne vois pas qu'on puisse passer pour pauvre devant Dieu si on ne l'est avec uniformité, et si la maison ne tient autant de ce vœu que les habits, et les habits que la nourriture, et tous les trois que l'abandon de toutes choses que l'on a fait par les paroles prononcées le jour de la profession. Car comment est-il possible qu'un étranger, qui passant par les rues, verra un bâtiment superbe et magnifique, puisse juger par la seule face extérieure que c'est la maison des pauvres? Et, s'il entre dans l'église, et qu'il la trouve encore plus magnifique en ornements et en toutes autres choses, ne sera-t-il pas excusable, s'il juge que ceux qui l'ornent si bien sont des personnes riches? Que s'il pouvait passer encore jusque dans l'autre temple intérieur qui est le cœur de l'homme, selon l'Écriture, dont celui du dehors n'est que l'image, n'y aurait-il pas sujet de craindre qu'il ne trouvât qu'au jugement de Dieu quelques-unes de ces personnes sont véritablement riches, et dans la réelle possession des biens temporels, puisque les cœurs et les âmes ne les possèdent que par le désir et par la secrète complaisance

lique à la reine de Pologne que le monastère en question était celui des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. En 1655, elles firent faire dans leur église un tabernacle qui coûta, dit la Mère Angélique, 120.000 francs. (Éd. de 1742, tome II, p. 597).

qu'elles y prennent. Il faut pardonner cette digression à un homme qui a été ravi d'avoir rencontré une des plus fameuses religieuses de France de son opinion.

Ce que vous avez dit ensuite de cette grande ville, qu'elle gâte tout, est si véritable que cela passe jusqu'aux vérités évangéliques, qui regardent la morale, lesquelles y reçoivent assez souvent de déplorables altérations.

Mais puisque ceux qui sont établis pour le divin ministère se contentent d'en gémir en secret, sans s'y opposer publiquement, de peur de se rendre l'objet de la haine de plusieurs, que peut faire un pauvre captif comme moi, sinon de verser des larmes devant Dieu, pour lui témoigner qu'on prend part aux maux de sa chère épouse, qui est l'Église, dont saint Bernard dit que les plaies intérieures et cachées sont plus dangereuses, et que c'est au milieu de la paix qu'elle sent les douleurs les plus amères?

Il faudrait être libre, et vous parler de vive voix, pour vous faire voir à l'œil et toucher au doigt le dégât dont vous vous plaignez avec tant de raison. Car pour vous faire juger celui qui s'y fait souvent des vérités et des vertus, il ne faut qu'avoir la conscience pure comme vous l'avez, et avoir été nourrie du lait, c'est-à-dire de la grâce de l'Église, qui ne pouvant tomber en la moindre erreur, conserve toujours dans le fond de son cœur la vérité, la vertu et la morale de Jésus-Christ en toute son étendue. De sorte qu'il ne faut qu'être et vouloir être fille de l'Église pour discerner, après en avoir eu l'instruction, tout ce qui s'est glissé d'impur dans ces trois chefs, pour l'éclaircissement desquels Jésus-Christ dit, dans son Évangile, qu'il est venu dans le monde. Car, avant lui, la vérité, la vertu et la discipline

des mœurs étaient fort obscurcies dans l'esprit des hommes.

Ce sont les choses principales qui m'ont extrêmement touché dans la lettre où l'on m'a parlé de vous, et qui m'ont fait dire que Dieu avait fait une alliance entre vous et moi, en l'éternité, et que j'étais obligé de vous aimer comme une élue de Dieu, qui est le nom d'une dame à qui l'apôtre saint Jean écrit, et à laquelle il n'ose tout écrire, se réservant de lui dire d'autres secrets de la grâce de Dieu, lorsqu'il lui pourra parler. Je ne désespère pas, quoi que vous soyez avancée dans l'âge, et que je sois bien avant dans la quatrième année de ma prison, et peu s'en faut dans la soixantième année de mon âge, de vous voir à Annecy, où je suis obligé d'aller, pour un vœu que j'ai fait depuis quatre ans, afin de remercier Dieu de la délivrance d'une âme qui a encore besoin de sa miséricorde [1], par l'intercession de votre bienheureux Père.

Je vous en ai parlé afin qu'il vous plaise de l'y aider par vos prières, lorsque vous serez au lieu où je ne puis encore aller, et où je désire vous trouver vivante lorsque j'irai. Ce sera alors que je vous pourrai parler de ces peines qui vous travaillent, dont il me semble que vous continuiez de vouloir recevoir quelque soulagement par moi, ne sachant pas qui je suis, et le peu de grâce que j'ai dans le cœur et dans la langue pour vous soulager par une lettre qui eût l'efficace de la parole vivante, à qui seule appartient de donner la paix aux âmes que Dieu exerce et travaille pour leur bien.

1. Sans doute M[lle] d'Aquaviva, dont il a été déjà question dans une lettre de la Mère Angélique à Sainte Chantal. V. ci-dessus p. 72 et 156.

Tout ce que je vous dirai, c'est qu'ayant appris où vous en étiez, et me trouvant pressé par celle qui vous aime de vous écrire, j'avais de quoi faire un petit livre, quelques mois avant ma détention. Mais l'ayant voulu rassembler pour contenter celle qui m'en parlait souvent, je ne pus jamais trouver les feuilles qui s'étaient brouillées dans mon cabinet. Sur cela, je fus arrêté ; et je n'ai jamais su depuis avoir les mêmes pensées, comme il m'arrive presque toujours.

Cela vous fait voir que Dieu n'a pas voulu que je fusse alors votre consolateur, et qu'il y a peut-être dans vos maux quelque chose de divin, que les médecins de l'esprit ne sauraient guérir, comme ceux du corps avouent qu'il y a quelquefois de la divinité cachée dans les maladies corporelles, que leur art ne saurait surmonter. Hippocrate, qui est le premier des médecins, quoique païen, en parle de cette sorte. Il y a des arrêts de Dieu immobiles, ou pour un certain temps ou pour toujours ; il y a des maux qu'il se réserve de guérir ou d'adoucir lui seul, sans vouloir qu'on en recherche ailleurs les remèdes et le soulagement. Il vivifie et mortifie lui seul certaines âmes qui sont à lui ; il les illumine et les obscurcit ; il les réjouit et les afflige, s'approchant ou se séparant d'elles d'une façon si insensible que ni elles, ni les autres n'en peuvent remarquer aucune trace. De sorte que, comme dit l'Écriture, lorsqu'on pense le posséder, il s'est retiré ; et lorsqu'on croit qu'il s'est retiré, on le possède. C'est vraiment ce que Notre Seigneur dit de lui et de son esprit, qu'on ne sait d'où il vient, ni où il va ; et, ce qui est bien considérable, il dit le même dans ce chapître de saint Jean, des âmes qui sont à Dieu, et renouvelées par son esprit,

dans lesquelles se passent des choses si secrètes, qu'il n'est pas quelquefois en la puissance des hommes spirituels, et de celui-là même dont l'Apôtre dit que le spirituel juge de toutes choses, d'y comprendre rien. Tout ce qu'on peut dire de ces effets sensibles qu'elles ressentent, c'est que Dieu les opère certainement en elles, et que, si ce sont des maux et des peines, il n'en réussira que du bien pour elles.

Je ne me souviens pas des particularités des vôtres ; mais j'ose vous dire qu'il n'y a rien de dangereux pour vous, et qu'au contraire elles me semblent être si précieuses que vous ne pouvez désirer d'en être ni déchargée, ni soulagée, que par quelque intérêt propre, quoiqu'il regarde Dieu.

Il vous purge, il vous humilie, il vous éprouve, il vous protège, il vous préserve, par ces petits maux qui sont de lui, de plus grands maux qui seraient de vous. Ainsi, par de petites peines, il vous garantit des fautes, et vous fait expérimenter la puissance de sa grâce, vous réduisant à une souffrance nécessaire, dont il ne veut pas peut-être que vous sortiez, non plus que moi du lieu où je suis, ni par l'intercession des saints du ciel, ni par les sacrifices des prêtres de la terre, ni par toutes les meilleures œuvres que vous pouvez faire, jusqu'au temps qu'il a déterminé de vous en délivrer lui-même.

O l'heureuse souffrance, dans laquelle il n'est pas permis à toutes les âmes de vivre en ce monde ! Et peut-être que vous ne vivez que pour cela, et que, lorsque votre mal intérieur dont vous vous plaignez finira, vous finirez et cesserez de vivre[1] ! Peu s'en faut que je

1. On lit en marge, dans l'édition de 1645 : Sa prédiction

ne croie que votre bonheur dépend de vos peines, soit que Dieu vous veuille faire monter au comble de la grâce qu'il vous a ordonnée par ces peines intérieures, et où vous avez d'autant plus de mérite qu'elles sont longues et fâcheuses ; soit qu'il veuille se payer par là du reste que vous devez à sa justice, qui veut être satisfaite ici ou ailleurs. En l'une et en l'autre manière, soit pour l'accomplissement de votre grâce, ou la satisfaction que vous devez à Dieu, il est certain que vos peines sont des faveurs que Dieu fait à peu de personnes.

Quand il en a retiré une du monde, et qu'il l'a établie dans une grande grâce, en un temps où la moindre est si rare ; qu'il lui a fait rencontrer une heureuse conduite, et qu'il l'a rendue fille, et la première fille, d'un bienheureux, et ensuite Mère d'une infinité de filles religieuses dont ce bienheureux est le Père, et qu'il l'a remplie d'honneur, non seulement dans le monde, et devant les hommes, ce qui serait peu de chose, mais dans l'Église et devant les Anges, où l'honneur est inséparable de la vertu, et la réputation que l'on y acquiert de la louange et de la bénédiction de Dieu, et de cette première bénédiction qu'il a promise à Abraham, le rendant père de plusieurs âmes spirituelles ; si ensuite, et après tant de faveurs qui sont toutes divines et célestes, Dieu envoie à cette personne quelque affliction, et la moindre de toutes qui est celle de l'esprit, lorsque l'esprit est fort par la grâce, c'est un bon signe et un grand témoignage de son éternelle élection, et du soin particulier qu'il prend de son salut et de sa conservation jusqu'à la fin.

s'est trouvée vraie, cette sainte religieuse ayant été délivrée de toutes ses peines peu de temps avant sa mort.

Comme il est nécessaire que du côté de Dieu il y ait une chaîne d'actions toutes divines pour sauver une âme, qui est marquée par l'apôtre saint Paul en la première de ses Épîtres ; il faut aussi que du côté de l'âme fidèle il se trouve une autre chaîne par laquelle l'âme tende à Dieu et à son salut, laquelle demeure imparfaite et interrompue, si elle ne se termine à quelque notable peine et affliction, qui est proprement celle qui nous rend conformes à Jésus-Christ, nous faisant finir la vie et la charité en ce monde, comme Jésus-Christ, dans des maux et dans des peines sensibles. Et c'est ce que j'ai voulu dire, lorsque je disais ci-dessus, qu'il y a danger que Dieu ne vous ôte la vie s'il vous ôte votre peine.

Si j'avais le temps et la liberté d'écrire en ce lieu, je vous ferais voir par les saintes Écritures que Dieu n'élève guères une âme dans un haut point de vertu, qu'il ne l'afflige ensuite, pour le moins dans l'esprit. Nous en avons un exemple signalé dans le Nouveau Testament qu'il est superflu de rapporter, parce qu'il est connu de tout le monde. Vous n'avez qu'à repasser par votre esprit les grâces que Dieu vous a faites, qui sont toujours plus grandes dans l'esprit de celle qui les a reçues que dans celui des autres devant qui elles ont paru, ou qui en ont entendu parler. Elles ne vous permettront jamais de mettre vos peines présentes au nombre des maux, mais plutôt au nombre des faveurs que vous avez reçues de Dieu. Ce que vous ferez avec plaisir, si vous prenez garde au temps auquel Dieu vous les a envoyées, qui marque mieux son doigt et son opération divine, parce qu'elles ne vous sont arrivées qu'après qu'il vous a tirée du commun de ceux de

l'Eglise, et fait goûter par de longs exercices de vertu le don céleste, comme parle l'Apôtre, et quelque chose de ces délices ineffables auxquelles on aspire et qu'on désire lorsque l'âme qui a longtemps bien vécu commence, dans la défaillance du corps, à se renforcer et à rajeunir pour l'autre vie.

Si, après la consolation que vous trouverez dans les grâces que Dieu vous a faites, lesquelles je connais être très grandes par les bons sentiments que vous avez naguère témoignés de la vérité et de la vertu chrétienne, vous demandez encore quelque consolation à un pauvre prisonnier, je n'en ai point de meilleure que de vous dire que, quand vos peines seraient un entier obscurcissement dans votre esprit (car je ne me souviens point de leur espèce), il ne faut que se souvenir que Dieu est aussi bien auteur de la nuit que du jour, comme dit David; et ce qui est plus, et sert davantage à vous consoler, il est auteur de cette nuit que la grâce même cause quelquefois dans l'âme, lorsqu'après en avoir banni le péché, et y avoir bâti un temple orné de vertus comme de lumières, elle y excite des peines horribles qui l'obscurcissent, qui l'inquiètent, et qui l'empêchent, non de marcher en sûreté, mais de voir clair dans les voies de Dieu.

Et, quoique je pense vous devoir dire que le soir et le matin que la grâce produit sont un même jour parfait, selon la Genèse, où tous les effets de l'opération de la grâce et de la justification de l'âme ont été dépeints dans les six jours de la création, j'aime mieux néanmoins vous dire que si cette nuit causée par la grâce vous effraie, saint Jean, qui fut laissé par Jésus-Christ à la Vierge pour sa consolation, vous console en vous disant,

que Jésus-Christ est une lumière éclatante, qui luit dans les ténèbres des méchants qui ne l'ont pas comprise. Ce qui vous oblige à plus forte raison de croire qu'il luit dans les ténèbres des bons et des fidèles, dont il est seul la cause, pour des raisons et des fins dignes de lui et des âmes qu'il aime, et qu'il tient à dessein dans un obscurcissement pénible, sous lequel il se cache, afin que l'âme se souvienne alors de ces paroles de l'Évangile : Dieu, qui est dans un lieu secret, vous regarde. Car il réside proprement dans ces âmes justes et excellentes qu'il daigne éprouver ainsi, en faveur desquelles il est dit : que Dieu habite dans des ténèbres, n'y ayant que le diable qui habite dans ces autres ténèbres des âmes infidèles et méchantes qui ne l'ont jamais compris, comme dit saint Jean. Et comment le comprendraient-elles, vivant dans ces ténèbres du péché qui les empêchent d'aimer et de connaître Dieu, parce qu'elles les rendent aveugles et endurcies, au lieu que les ténèbres des bons, causées par leurs peines et par la volonté de Dieu, leur font comprendre et aimer Dieu beaucoup mieux et plus clairement que s'ils étaient dans des lumières sans ténèbres, et dans un repos d'esprit sans aucune peine?

Je m'assure que vous l'éprouverez, et que vos peines, au lieu de diminuer l'amour que vous portez à Dieu, vous réveillent, et vous font penser à lui plus souvent, et avec plus de soumission que vous ne faisiez; et en éclaircissant et purifiant le fond de votre âme par de nouvelles lumières et de nouvelles chaleurs du Saint Esprit, elles vous font révérer, craindre et adorer Dieu encore plus parfaitement que vous ne feriez si vous étiez sans aucune peine; ce qui me ferait craindre à

moi-même de faire une faute en vous en délivrant, quand je le pourrais.

Mais je n'aurais garde de la commettre, si je savais certainement que ce fût le dessein de Dieu de vous les laisser pour vous purifier davantage et vous rendre digne d'aller à lui, et d'entrer plus promptement dans sa joie après votre mort ; nul de ceux qui aiment Dieu purement ne pouvant désirer, sans perdre son amour ou en tout ou en partie, qu'il cesse de croître dans une âme.

Or personne ne doute qu'il ne croisse beaucoup dans ces peines intérieures, comme quelques semences, s'échauffent dans les froids et les gelées de l'hiver, et au contraire, s'attiédissent en quelque façon dans les chaleurs de l'été. Ce serait faire comme celui qui voudrait empêcher le soleil de se retirer de nous, lorsqu'il nous donne le printemps, afin que la terre fût toujours éclairée de ces rayons qui font naître les fleurs et fleurir les arbres.

Si les âmes des justes sont comme de bons arbres et comme de bonnes terres, ainsi que les nomme l'Évangile, il faut qu'elles se ressentent de la variété des saisons, et qu'elles aiment autant l'hiver que l'été, la sécheresse que l'abondance, la froideur que la chaleur, les ténèbres que la lumière, les tristesses et les peines que les plaisirs et les joies ; et enfin l'absence et la retraite que la présence et l'approche du soleil.

C'est le vrai état et la vraie disposition où Dieu veut que soit une âme qui n'attend rien que de lui, et qui jetant sa vue sur cette plus haute partie de la croix, qui est au-dessus de la tête de Notre Seigneur, tient toujours le regard intérieur de son esprit, et son affection

secrète élevée vers lui pour ne recevoir rien que de lui, et recevoir également tout ce qu'il lui plaira de lui envoyer, pour le moins avec une même force, si ce n'est avec une même gaieté d'amour et de bonne volonté.

C'est pourquoi, pour ne rien faire contre l'ordre de Dieu, et ne vous pas faire du mal en vous faisant du bien, je me contenterai de vous laisser entre les mains de ce tout-puissant et de ce sage incompréhensible, qui vous a si bien gouvernée jusqu'à présent, et qui s'est réservé à lui seul la conduite des saisons et du bon et du mauvais temps, aussi bien des âmes que des corps.

C'est assez pour votre consolation qu'il ait donné un arrêt qu'il lui a plus de faire enregistrer dans les nouvelles Écritures, et qui ne se trouve pas en termes si clairs dans celles du vieil Testament, par lequel il déclare que tout réussira bien aux âmes qui sont dans son élection.

Ce terme est si général qu'il ne comprend pas seulement toutes les afflictions de leur corps et toutes les peines de leur esprit, mais aussi toutes les fautes et les manquements de leur cœur. Que ne doit pas espérer, ensuite d'une si grande promesse, une âme qui a vécu longtemps dans l'amour de Dieu?

Pouvez-vous en particulier trouver étrange qu'il vous traite comme il a traité ses plus grands amis dans le vieil et nouveau Testament, David, Jérémie, Job et saint Paul? Car je laisse les autres qui ont vécu en ce monde dans des peines extrêmes et dans de si grandes afflictions d'esprit qu'elles sont presque incroyables. C'est le sujet d'un livre, qu'il faut réserver à un autre temps.

L'un de ces quatre saints [David] dit, pour ne marquer qu'un mot en passant de chacun d'eux : *Que peu s'en faut que ses pieds ne lui aient manqué, et que son cœur ne lui ait défailli, voyant ce qu'il voyait devant ses yeux* [Ps. 72]. *Que son âme s'est endormie de déplaisir et d'ennui* [Ps. 118], et d'autres paroles et plaintes que je supprime, lesquelles vous pouvez lire dans les Pseaumes.

L'autre [Jérémie] dit qu'il porte un feu dans ses os qui le brûle et qu'il ne peut souffrir. *Pourquoi ma douleur*, dit-il, *est-elle devenue perpétuelle ? Pourquoi la plaie de mon cœur, qui me met au désespoir, refuse-t-elle d'être guérie* ? [Jerem. 15, v. 18] Et ailleurs, perdant en quelque chose lui-même l'espérance par le désespoir qu'il voit dans le peuple, il s'écrie, ne pouvant plus le supporter : *Qui a jamais vu des choses si horribles?* [Ibid. c. 18, v. 13], et en un autre endroit il dit à Dieu : *Qu'il l'a trompé : qu'il a été plus fort que lui* [Ibid. c. 20, v. 7]. Et enfin, ne sachant presque où il en est, il maudit le jour qu'il est né, et le messager même qui porta à son père la première nouvelle de sa naissance [Ibid. v. 15].

Le troisième [Job] dit : Que les démons passent et repassent tous les jours par le milieu de son cœur, et publie des choses si étranges de ses peines que je crois qu'il ne m'est pas même permis de vous les dire, de peur de vous effrayer trop.

Le quatrième [saint Paul, II Cor. c. 12, v. 7] dit : Qu'il porte toujours un démon qui nuit et jour le frappe et persécute sans cesse : ce qu'il eût peut-être souffert avec patience, s'il ne lui eût représenté les plus hideuses et sales images qu'on se puisse figurer, et qui sont les plus grandes peines d'esprit que Dieu puisse envoyer à une âme séraphique, comme était celle de saint Paul,

qui, après avoir été élevé jusqu'au troisième ciel et instruit par Jésus-Christ même dans l'école du Paradis, fut relégué comme dans l'Enfer, ou pour mieux dire, l'image de l'Enfer fut gravée dans son esprit, afin qu'après de si grandes grâces qu'il avait reçues, il ne lui arrivât pas peut-être de s'élever contre Dieu par la vanité. Car c'est toute la raison qu'il allègue luî-même de ce traitement rigoureux que Dieu lui faisait, et qu'il n'avait jamais pu par aucune prière détourner de lui, Dieu ayant déclaré qu'il était nécessaire pour l'humilier, et qu'il le porterait, comme il semble, toute sa vie.

Cela seul confirme tout ce que je vous ai dit, et pour toute consolation vous oblige d'entrer avec ces saints dans cette sorte de prière qui consiste dans le seul regard de Dieu, autant que la foi purifiée par la souffrance le peut permettre ; puisque la peine intérieure qui dure toujours empêche peut-être votre âme d'entretenir Dieu comme elle voudrait. Il n'y a rien qui vous puisse consoler davantage, parce qu'elle est la prière des bienheureux, laquelle ils font, non pas pour eux, mais pour les autres. Et par conséquent la plus excellente de toutes, et qui se trouvera un jour jointe à la louange éternelle de Dieu dans vous, comme elle l'est maintenant dans eux, lorsqu'il plaira à Dieu de vous ôter ces peines, et de les changer en ces joies ineffables qu'il vous fait mériter par elles.

Et puisque vous avez en cela quelque ressemblance avec saint Paul, il est raisonnable que vous usiez de ses paroles, et que vous disiez incessamment à Dieu, dans votre cœur, au milieu de toutes vos peines : Qui me séparera de l'amour de Jésus-Christ ? L'affliction ou la peine, etc.

Quand vous seriez par la violence de votre mal toute brûlée dans les os de votre corps, comme Jérémie, toute confuse et troublée dans l'âme, comme David, toute ulcérée et persécutée par les démons, comme Job, toute obscurcie et noircie par les horribles tentations, comme saint Paul, s'il vous reste seulement dans le fond de l'âme une ferme intention qui vous rende toute à Dieu, sans exception, vous êtes devant lui la vérité et l'accomplissement d'une admirable figure, qui a paru en Jésus-Christ au jour de sa Passion, où tout a été déchiré, et rempli de confusion et de douleurs dans le corps et dans l'âme; mais les seuls os, qui sont demeurés tous entiers sans être entamés, ont soutenu tous les tourments de la passion, pour marquer ce qui passerait dans les âmes des justes, qui parmi les plus grandes peines et les plus grandes afflictions qui leur arrivent du côté du ciel et de la terre, comme Jésus-Christ a été affligé de ces deux endroits, demeurent immobiles dans la vertu et soumis parfaitement à Dieu par un regard intérieur vers lui, qui est l'image de leur future félicité, et dans lequel seul se conserve leur amour et leur bonne intention, qui est toute la force de l'âme, représentée par les os impénétrables et invulnérables de Notre Seigneur dans sa sainte croix.

Du Bois de Vincennes, 25 octobre 1641.

Édition de 1645.

Fragments relatifs à Saint François de Sales et à Sainte Chantal, extraits d'une lettre de la Mère Angélique à la Reine mère (25 mai 1661).

... Dieu m'a fait la grâce de me donner ensuite pour principal conducteur dans la vie religieuse le bienheureux François de Sales, qui n'a pas dédaigné de me considérer toujours comme l'une de ses filles, quoique j'aie usé si imparfaitement de l'avantage que j'avais d'avoir un tel Père.

C'est ce saint prélat, Madame, qui a connu plus qu'aucun autre le fond de mon cœur, et de qui j'ai tâché d'apprendre l'esprit véritable qu'on doit inspirer aux âmes qui quittent le monde pour se consacrer entièrement à Dieu.

Et sa conduite si pure et si sainte m'étant demeurée dans le cœur, comme une règle sur laquelle je devais examiner toutes les autres que je pourrais avoir à l'avenir, je puis protester à Votre Majesté devant Dieu, dont j'appréhende infiniment plus le jugement que tous les maux de la terre, que je n'ai trouvé aucune conduite qui lui fût si semblable que celle que nous avons reçue depuis vingt-cinq ans, et sur laquelle on nous accuse aujourd'hui.

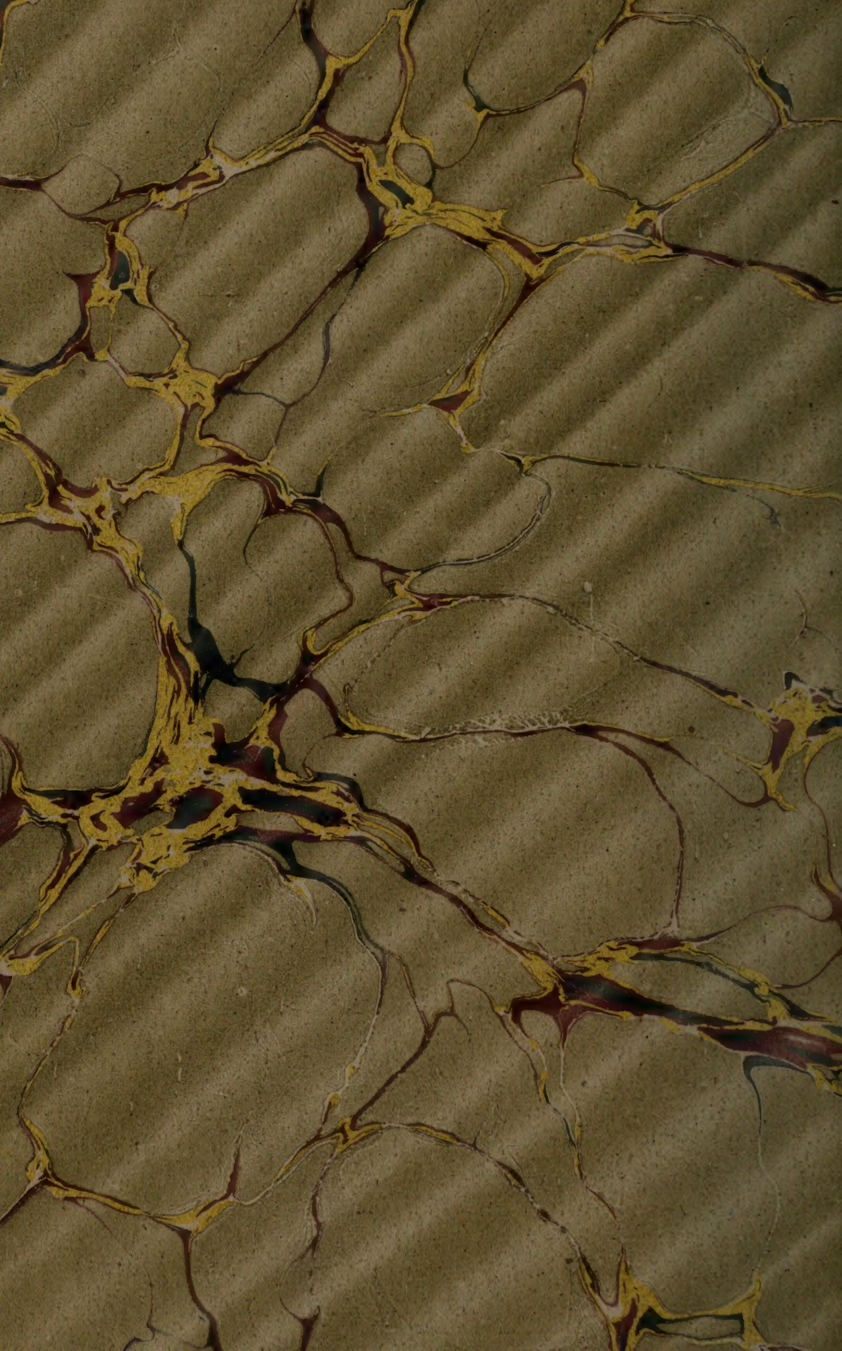
Je dit ceci, Madame, devant Votre Majesté, avec d'autant plus d'assurance que c'est le jugement qu'en a porté la personne du monde qui était la plus entrée dans les sentiments et dans l'esprit de piété de ce bienheureux évêque, savoir feu Mme de Chantal. Car Dieu m'ayant fait la grâce d'être unie avec elle d'une amitié très étroite, elle m'a fait l'honneur de me venir voir diverses fois, et dans la dernière de ses visites, où elle passa

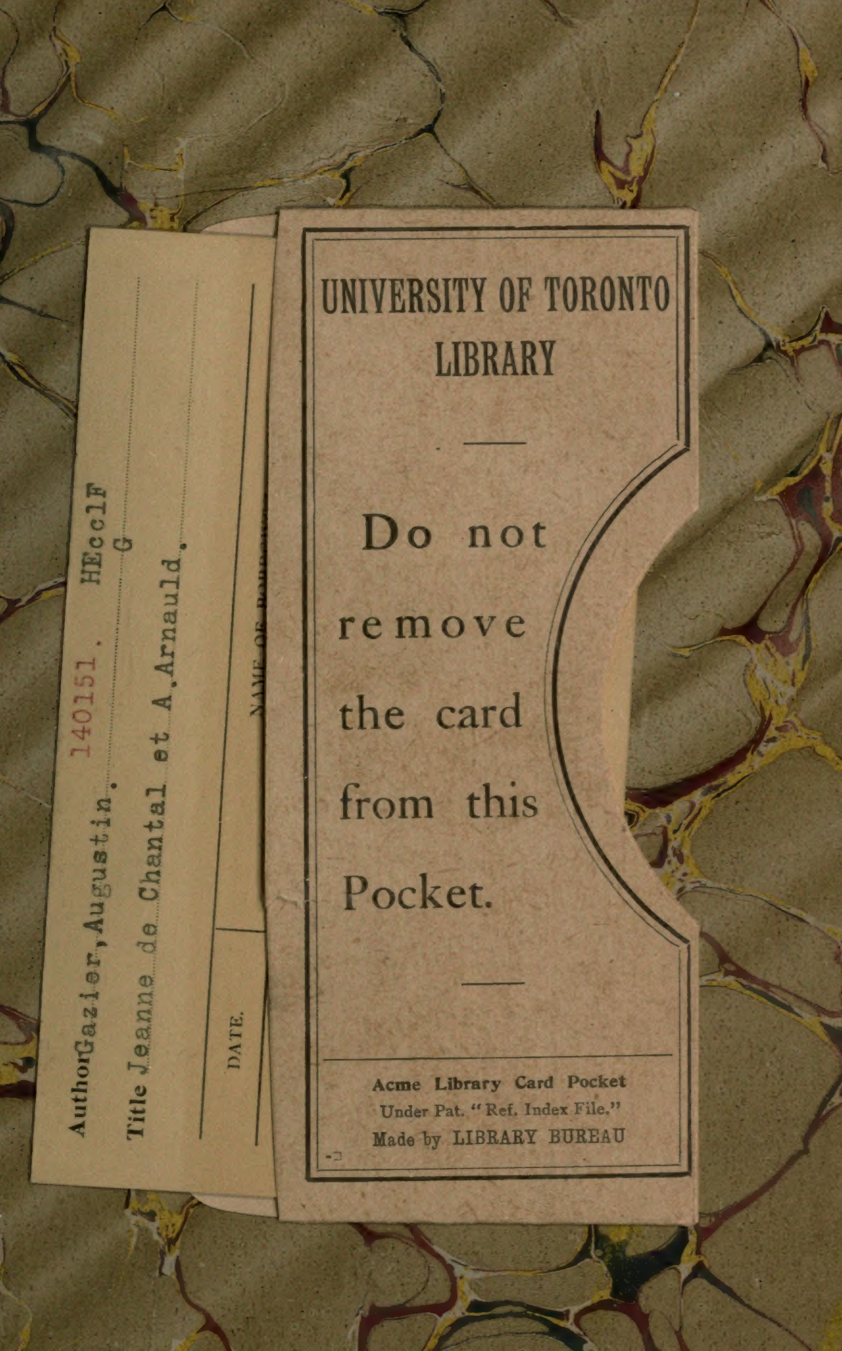
deux jours en cette maison, un mois seulement avant son heureuse fin, j'eus le bien de l'entretenir avec une entière liberté touchant la conduite que Dieu nous avait donnée ; et elle la trouva si conforme à celle de son bienheureux Père qu'elle souhaita même d'être connue plus particulièrement de ceux de qui nous la recevions, et d'être consolée par leurs avis des peines d'esprit dont Dieu l'exerçait, comme il se voit par quelques lettres qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, et qui sont entre les mains de tout le monde.

Édition de **1742**, t. III, (publié en 1744), p. 538.

TABLE DES MATIÈRES

Évreux, Imp. de l'Eure. — G. Poussin, directeur.





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
Author Gazier, Augustin. 140151. HEcclF G
Title Jeanne de Chantal et A. Arnauld.
DATE.

